

Un exemplaire du présent prospectus provisoire a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de la province de l'Ontario, de la province de la Colombie-Britannique, de la province de l'Alberta et de la province du Québec, mais n'est pas encore définitif aux fins de la vente de titres. L'information contenue dans ce prospectus préliminaire peut ne pas être complète et peut devoir être modifiée. Les titres ne peuvent pas être vendus jusqu'à l'obtention de l'accusé de réception prospectus de la part des autorités de réglementation des valeurs mobilières.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent prospectus constitue une offre publique de ces titres uniquement dans les juridictions où ils peuvent être légalement offerts à la vente et uniquement par des personnes autorisées à vendre ces titres. Les titres offerts par le présent prospectus n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique. Voir « Plan de distribution ».

PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE SANS PLACEMENT

Prospectus préliminaire sans placement

7 Octobre 2021

ARCTIC FOX MINERALS CORP.

Aucune valeur mobilière n'est offerte en vertu de ce prospectus

Le présent prospectus est déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et de l'Autorité des marchés financiers afin de permettre à Arctic Fox Minerals Corp. (« **Arctic Fox** » ou la « **Société** ») de devenir un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables dans la province de l'Ontario. La société est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La société est une entreprise d'exploration minière.

Ce prospectus qualifie le placement de 323 500 actions ordinaires de la Société (les « Actions ordinaires »), pouvant être émises sans contrepartie supplémentaire lors de l'exercice ou de l'exercice réputé de 323 500 bons de souscription spéciaux (les « Bons de Souscription spéciaux ») de la Société. Les Bons de Souscription spéciaux ont été émis par la Société le 29 août 2021 à un prix d'émission de 0,10 \$ par Bon de Souscription spécial à des acheteurs dans certaines provinces du Canada sur une base de placement privé conformément aux dépenses de prospectus en vertu de la législation applicable sur les valeurs mobilières (le « Placement ») et comprend 200 000 Bons de Souscription spéciaux émis à titre de rémunération dans le cadre du Placement. Voir « Plan de distribution ».

Les Bons de Souscription spéciaux ne sont pas disponibles à l'achat en vertu du présent prospectus et aucun fonds supplémentaire ne doit être reçu par la Société à partir de la distribution des Actions ordinaires lors de l'exercice ou de l'exercice présumé des Warrants spéciaux.

Sous réserve des conditions générales de vente relatives aux Bons de Souscription spéciaux, chacun des Bons de Souscription spéciaux permet à son détenteur d'acquérir, lors d'un exercice volontaire avant la Date d'exercice réputée (telle que définie ci-dessous) ou d'un exercice réputé à cette date, une Action ordinaire, sous réserve d'un ajustement dans certaines circonstances, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire.

Les termes de Bons de Souscription spéciaux prévoient que les Bons de Souscription spéciaux seront réputés être exercés à la première (« **Date d'Exercice présumée** ») : (i) le cinquième jour ouvrable après la date à laquelle un accusé de réception du prospectus final de la Société qualifiant la distribution des Actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice des Bons de Souscription spéciaux (l'« **Accusé de réception final** ») a été émis pour un prospectus final ; et (ii) quatre mois et un jour après la date d'émission des Bons de Souscription spéciaux, date à laquelle chaque Bon spécial sera automatiquement exercé en une Action ordinaire, sous réserve d'ajustement dans certaines circonstances, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans autre action de la part du détenteur.

Les Bons de Souscription spéciaux ont été achetés par des souscripteurs en vertu de dispenses de placement privé des exigences de prospectus dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec (les « **Territoires admissibles** »).

Il n'existe actuellement aucun marché sur lequel les Bons de Souscription spéciaux ou les Actions ordinaires peuvent être vendus et les acheteurs peuvent ne pas être en mesure de revendre les titres achetés en vertu du présent prospectus. Cela peut avoir une incidence sur la fixation du prix des titres sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité des prix de négociation, la liquidité des titres et l'étendue de la réglementation de l'émetteur. Voir également « Facteurs de risque ».

À la date du présent prospectus, aucun des titres de la Société n'est inscrit ou coté, la Société n'a pas demandé l'inscription ou la cotation de ses titres et n'a pas l'intention de demander l'inscription ou la cotation de ses titres à la Bourse de Toronto, à Aequis NEO Exchange Inc, sur un marché américain ou sur un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique (autre que l'Alternative Investment Market de la Bourse de Londres ou les marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc).

La société a l'intention de demander à la Bourse canadienne (la « **CSE** ») d'inscrire ses Actions ordinaires à la cote de cette bourse. Il est prévu que l'inscription à la cote sera soumise au respect de certaines conditions par la Société. Voir « *Inscription à la Bourse* ».

Un investissement dans la Société est spéculatif et comporte un degré élevé de risque qui doit être pris en compte par les acheteurs potentiels. Un investissement dans la Société ne convient qu'aux acheteurs qui sont prêts à risquer la perte d'une partie ou de la totalité de leur investissement et qui peuvent se permettre de perdre une partie ou la totalité de leur investissement. Les facteurs de risque inclus dans ce prospectus doivent être examinés attentivement et évalués par les investisseurs potentiels. Voir « *Facteurs de risque* » et « *Informations prospectives* ».

Aucun preneur ferme n'a été impliqué dans la préparation de ce prospectus ou n'a effectué un examen ou une diligence raisonnable indépendante du contenu de ce prospectus.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent prospectus contient des déclarations qui expriment nos opinions, attentes, croyances, plans, objectifs, hypothèses ou projections concernant des événements futurs ou des résultats futurs, et qui sont donc, ou peuvent être considérées comme étant, des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent généralement être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, notamment les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « cherche », « projette », « a l'intention », « planifie », « peut », « sera » ou « devrait », ou leurs variantes négatives ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. Elles apparaissent à plusieurs endroits dans ce prospectus et comprennent des déclarations concernant nos intentions, nos croyances ou nos attentes actuelles concernant, entre autres, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos liquidités, nos perspectives, notre croissance, nos stratégies et le secteur dans lequel nous opérons. Ces déclarations reflètent les croyances actuelles de la direction en ce qui concerne les événements futurs et sont basées sur les informations dont dispose actuellement la direction. Les déclarations prospectives impliquent des risques, incertitudes et hypothèses importants, connus et inconnus. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs qui peuvent être exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, ceux énumérés dans la section « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes aux déclarations prospectives s'avéraient incorrectes, les résultats, performances ou réalisations réels pourraient varier sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives contenues dans ce prospectus. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à :

- les risques et incertitudes liés à l'interprétation des résultats de forage, à la géologie, à la teneur et à la continuité des gisements minéraux et aux conclusions des évaluations économiques ;

- la possibilité que les résultats futurs de l'exploration, du développement ou de l'exploitation minière ne soient pas conformes aux attentes de la Société ;
- dépendance à l'égard de la Propriété ;
- les conditions financières mondiales, y compris la réaction du marché à la COVID-19 ;
- les risques liés à l'épidémie de COVID-19 ;
- les risques liés à l'exploration, au développement et à la production ;
- la volatilité des prix du marché pour les métaux précieux et autres ressources naturelles ;
- le manque de garanties concernant l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ;
- les responsabilités inhérentes aux opérations d'exploration et de développement ;
- les questions de titres, les droits de surface et les droits d'accès ;
- des besoins de financement supplémentaires ;
- la dépendance à l'égard du personnel clé, y compris la capacité à maintenir en place le personnel opérationnel essentiel à la suite de la COVID-19 ;
- les revendications territoriales des premières nations ;
- les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ;
- la concurrence pour, entre autres, l'acquisition de ressources, de terrains non exploités et de personnel qualifié ;
- les risques liés aux conditions financières et économiques mondiales ;
- modification des régimes et des traitements fiscaux ;
- les changements dans la législation minière qui affectent les opérations ;
- les risques liés à la réglementation et aux responsabilités environnementales ;
- historique d'exploitation limité ;
- les réclamations et les procédures judiciaires potentielles ;
- les dangers, risques et assurances liés à l'exploitation et
- d'autres facteurs abordés dans la section « Facteurs de risque ».

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire à l'avenir. Ces facteurs ne doivent pas être considérés comme exhaustifs et doivent être lus avec les autres mises en garde contenues dans ce prospectus.

Ces facteurs doivent être examinés attentivement et les investisseurs potentiels ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives. Bien que nous fondions nos déclarations prospectives sur des hypothèses que nous estimons raisonnables au moment où elles ont été formulées, ce qui inclut, sans s'y limiter, des hypothèses relatives au potentiel de croissance future de la Société, à ses résultats d'exploitation, aux perspectives et opportunités futures, à l'exécution de la stratégie commerciale de la Société, à l'accès à des services et fournitures adéquats, à l'accès aux marchés des capitaux et de la dette et aux coûts de financement associés, à la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, au fait que les marchés financiers ne subiront pas, à long terme, l'impact négatif de la

crise de la COVID-19, qu'il n'y ait pas de variations significatives dans les environnements fiscaux et réglementaires actuels, que les niveaux d'endettement futurs et les conditions économiques actuelles restent inchangés, nous vous mettons en garde contre le fait que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que nos résultats d'exploitation réels, notre situation financière et nos liquidités, ainsi que le développement de l'industrie dans laquelle nous opérons, peuvent différer sensiblement des déclarations prospectives contenues dans ce prospectus. En outre, même si nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos liquidités, ainsi que le développement de l'industrie dans laquelle nous opérons, sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans ce prospectus, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou développements des périodes ultérieures. Les résultats réels peuvent varier par rapport à ces informations prospectives pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, les risques et incertitudes décrits dans ce prospectus. Les investisseurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives que nous faisons dans ce prospectus ne sont valables qu'à la date de ces déclarations, et nous ne nous engageons pas, sauf si la loi applicable l'exige, à mettre à jour ces déclarations ou à annoncer publiquement les résultats de toute révision de ces déclarations pour refléter des événements ou des développements futurs. Les comparaisons de résultats pour la période actuelle et les périodes antérieures ne sont pas destinées à exprimer des tendances futures ou des indications de performances futures, à moins qu'elles ne soient exprimées comme telles, et doivent être considérées uniquement comme des données historiques. Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent prospectus sont assorties de ces avertissements.

INFORMATION GÉNÉRALE DE DIVULGATION

Les investisseurs potentiels doivent se fier uniquement aux informations contenues dans le présent prospectus ou incorporées par référence dans celui-ci. Aucune personne n'a été autorisée par la Société à donner des informations ou à faire des déclarations en rapport avec les transactions décrites ici autres que celles contenues dans ce prospectus et, si elles sont données ou faites, ces informations ou déclarations ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées par la Société.

Certaines informations

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, tous les montants en dollars figurant dans le présent prospectus sont en dollars canadiens. Les chiffres totaux des graphiques, tableaux et diagrammes contenus dans le présent prospectus peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres arrondis. Les données statistiques historiques et/ou les rendements historiques n'indiquent pas nécessairement des performances futures. Sauf indication contraire, les données relatives au marché et au secteur d'activité contenues dans le présent prospectus sont fondées sur des informations provenant de publications sectorielles et autres, ainsi que sur les connaissances de la direction et l'expérience de la Société sur les marchés où elle exerce ses activités. Bien que la direction de chacune des Sociétés estime que ces données soient fiables, les données sur le marché et l'industrie sont sujettes à des variations et ne peuvent pas être vérifiées avec une certitude totale en raison des limites de la disponibilité et de la fiabilité des données brutes, de la nature volontaire du processus de collecte des données et d'autres limitations et incertitudes inhérentes à toute enquête statistique. La Société n'a pas vérifié de manière indépendante les données provenant de sources tierces auxquelles il est fait référence dans le présent prospectus, ni les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles s'appuient ces sources. Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa, et les mots au masculin incluent le féminin.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
DESCRIPTION ET DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	3
PROPRIÉTÉ AURIFÈRE D'UP TOWN	6
INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE	13
REGISTRE DES DIVIDENDES ET POLITIQUE DE PAIEMENT	13
DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL	13
CAPITALISATION CONSOLIDÉE	14
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES	15
VENTES ANTÉRIEURES	16
TITRES SÉQUESTRÉS ET TITRES SOUMIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE DE TRANSFERT ..	16
PRINCIPAUX DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES	16
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	17
PROMOTEUR	21
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	21
COMITÉ D'AUDIT	24
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	28
COTATION EN BOURSE	29
FACTEURS DE RISQUE	30
PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ACTIONS DE RÉGLEMENTATION	34
INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES	35
COMMISSAIRES AUX COMPTES, AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE	35
CONTRATS IMPORTANTS	35
EXPERTS	35
AUTRES FAITS IMPORTANTS	35
DROIT LÉGAL DE RETRAIT ET D'ANNULATION	36
ÉTATS FINANCIERS	36
CERTIFICAT DE LA SOCIÉTÉ	1
CERTIFICAT DU PROMOTEUR	1

Les références au « \$ » sont des références au dollar canadien.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques de cette distribution et doit être lu conjointement avec les informations plus détaillées et les données et états financiers contenus ailleurs dans ce prospectus.

L'entreprise

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) le 23 mars 2018 sous le nom de « Fish Purdy Holdings Corp. ». La Société a changé sa raison sociale pour devenir « Melius Capital Corp. » le 24 août 2020. La société a changé sa raison sociale pour devenir « Arctic Fox Minerals Corp. » le 8 juillet 2021. Le siège social de la société est situé au 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2, et ses bureaux enregistrés sont situés au 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2. La Société n'a pas de filiales et ne détient pas de titres dans une société, un partenariat, une fiducie ou une autre entité juridique. La Société est actuellement engagée dans l'exploration minière de la propriété aurifère d'Up Town dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada (la « **Propriété aurifère d'Up Town** » ou la « **Propriété** »).

Voir « Description et développement général de l'activité ».

La propriété aurifère d'Up Town

La propriété aurifère d'Up Town est située dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, à environ trois kilomètres au nord de la ville de Yellowknife. La Propriété est constituée de six concessions minières, totalisant 3 267,24 hectares.

Le 9 septembre 2016, Rover Metals Corp. (« **Rover** »), Silver Range Resources Ltd. (« **SRR** »), et Panarc Resources Ltd. (« **Panarc** ») ont conclu une convention d'option sur la propriété en vertu de laquelle Rover s'est vu accorder une option lui permettant d'acquérir une participation allant jusqu'à 100 % dans la propriété minière Uptown, sous réserve d'un droit de redevance (l'« **Option initiale** »). L'Option initiale a été modifiée avec le consentement de Rover, SRR et Panarc, le 15 août 2017, le 6 avril 2018, le 5 septembre 2018 et le 18 février 2020 (les modifications apportées à l'option initiale sont définies collectivement comme l'« **Option initiale modifiée** » et l'Option initiale et l'Option initiale modifiée sont désignées collectivement comme l'« **Option Rover** »).

Le 4 décembre 2020, Arctic Fox, Rover et SRR ont conclu un accord de cession et de prise en charge, qui a ensuite été modifiée le 18 mars 2021 (l'accord de cession et de prise en charge et l'accord de modification sont désignés collectivement comme l'« **Accord de Cession** ») aux termes de laquelle certains avantages et obligations ont été cédés par Rover à la Société. En vertu de l'Accord de Cession, la Société s'est vu accorder une option lui permettant d'acquérir jusqu'à 75 % d'intérêt dans la Propriété aurifère Up Town (la « **Première Option** »). Si la Société choisit d'exercer la Première Option en remplissant toutes les conditions de l'Accord de Cession d'ici le 31 décembre 2022, Rover conserve son option d'acquérir les 25 % d'intérêts restants dans la Propriété aurifère d'Up Town conformément aux conditions énoncées dans l'Option Rover (la « **Deuxième Option** »).

Selon les termes de l'Accord de Cession, les conditions suivantes d'Arctic Fox ont été satisfaites, entre autres :

1. 50 000 \$ ont été versés par la société à Rover ;
2. 3 000 000 d'Actions ordinaires de la Société ont été émises à Rover à un prix réputé de 0,10 \$ par Action ordinaire ;
3. La société a conclu un premier placement privé pour des bénéfices bruts supérieurs à 75 000 \$;
4. La société a conclu un deuxième placement privé pour des bénéfices bruts dépassant 925 000 \$;
5. 120 000 \$ ont été versés par la Société à SRR.

Pendant le reste des années 2021 et 2022, Arctic Fox doit effectuer les dépenses d'exploration suivantes sur la Propriété :

1. 500 000 \$ de dépenses d'exploration d'ici le 31 décembre 2021 ;
2. 750 000 \$ de dépenses d'exploration supplémentaires d'ici le 31 décembre 2022.

En vertu de l'Accord de Cession, à l'exercice de la Première Option de la société, les actifs de la Propriété deviendront assujettis à une redevance de rendement net de fonderie de 2 % en faveur de SRR, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 \$ avant le début de la production.

Un rapport géologique indépendant (le « **Rapport technique** ») préparé par David White, géologue, qui est une « Personne qualifiée » au sens de l'instrument national 43-101 - *Normes de divulgation pour les projets miniers* (« **NI 43-101** »), a été complété relativement à la Propriété le 27 janvier 2021. Le Rapport technique recommande à la Société de mener un programme composé de travaux géophysiques (étude de polarisation induite) et de forage au diamant, afin de vérifier à nouveau les résultats de forage historiques et de tester toute anomalie géophysique identifiée. Le budget estimé est de 650 000 \$.

Voir « Description et développement général de l'activité ».

Utilisation des fonds disponibles

À la date du présent prospectus, la Société dispose de fonds disponibles d'un montant total de 476 595 dollars. La Société a l'intention d'utiliser les fonds disponibles comme suit au cours des 12 prochains mois :

<u>Objectif principal</u>	<u>Fonds disponibles</u>
Exploration de la propriété ⁽¹⁾	\$ 277 513
Estimation des frais généraux et administratifs pour 12 mois	\$ 81 000
Fonds de roulement non alloué	<u>\$ 118 082</u>
TOTAL :	\$ 476 595

- (1) La Société a payé 400 000 \$ pour ses dépenses d'exploration de 2021 en vertu de l'Accord de Cession. Ce montant de 277 513 \$ représente les dépenses d'exploration restantes de la Société recommandées dans le rapport technique et le coût estimé actualisé de cette exploration par Aurora Geosciences. Voir « Description et développement général de l'entreprise ».

Facteurs de risque

Un investissement dans les Actions ordinaires doit être considéré comme hautement spéculatif en raison de la nature de l'activité de la Société et du stade actuel de son développement et ne doit être envisagé que par des investisseurs qui peuvent se permettre la perte totale de leur investissement.

Un acquéreur potentiel d'Actions ordinaires doit savoir qu'il existe divers risques qui pourraient avoir un effet défavorable important sur, entre autres, les propriétés, les activités et la situation (financière ou autre) de la Société. Ces facteurs de risque, ainsi que tous les autres renseignements contenus dans le présent prospectus, y compris les renseignements contenus dans les sections intitulées « Facteurs de risque » et « Mise en garde concernant les renseignements prospectifs », doivent être examinés attentivement et pris en considération avant de prendre la décision d'acheter des actions ordinaires.

L'historique d'exploitation de la Société est limité et ne permet pas de l'évaluer. La Société n'a pas d'historique de bénéfices et la Société pourrait avoir besoin de lever des capitaux supplémentaires à l'avenir. L'utilisation prévue des bénéfices décrits dans le présent prospectus n'est qu'une estimation et est susceptible d'être modifiée. Il n'y a pas de quantités commerciales connues de réserves minérales sur nos propriétés. Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent affecter la qualité marchande des métaux découverts, le cas échéant. La Société ne peut garantir que le titre de ses propriétés minières ne sera pas contesté. Tout retard ou défaut de réception des approbations ou des permis d'utilisation des terres requis pourrait avoir un impact négatif sur l'exploration future de la Propriété par la Société. L'exploration et le développement des ressources est une activité spéculative, caractérisée par un certain nombre de risques importants, y compris, entre autres, des efforts non rentables résultant non seulement de l'échec de la découverte de gisements minéraux, mais aussi de la découverte de gisements minéraux qui, bien que présents, sont insuffisants en quantité et en qualité pour dégager un bénéfice de la production. Les activités de la Société sont soumises à la réglementation environnementale et peuvent nécessiter des permis ou des licences qui peuvent ne pas être accordés. La Société peut être responsable de la contamination environnementale et des dommages aux ressources naturelles liés à la Propriété qui se sont produits avant que la Société ne soit propriétaire de la Propriété. La Propriété ou les routes ou autres moyens d'accès que la Société a l'intention d'utiliser peuvent faire l'objet d'intérêts ou de réclamations de la part de tiers, individus, groupes ou sociétés. La Société et ses actifs peuvent être soumis à des risques non assurables. La Société est en concurrence avec d'autres sociétés disposant de ressources financières et de moyens techniques plus importants. La Société est actuellement largement dépendante de la performance de ses administrateurs et de sa direction et il n'y a aucune garantie que leurs services puissent être maintenus. Si la Société ne respecte pas ses engagements en vertu de l'Accord d'Option, elle peut perdre son intérêt dans la propriété. Ces dernières années, les prix des métaux et des titres cotés en bourse ont connu de fortes

fluctuations. La Société dispose d'un nombre illimité d'actions ordinaires qui peuvent être émises par le conseil d'administration sans autre action ou approbation des actionnaires de la Société. Les conséquences fiscales liées aux titres offerts varieront en fonction de la situation de chaque acheteur. Il peut se produire des situations où les intérêts de certains administrateurs et dirigeants de la Société pourraient entrer en conflit avec les intérêts de la Société. La Société n'a pas déclaré ou payé de dividendes et n'a pas actuellement de politique en matière de paiement de dividendes. La préparation de ses états financiers exige que la Société utilise des estimations et des hypothèses, et les montants réels pourraient différer de ceux basés sur ces estimations et hypothèses. Les frais juridiques, comptables et autres liés aux exigences de déclaration des sociétés publiques ont considérablement augmenté ces dernières années.

Informations financières

Le résumé présenté ci-dessous contient des informations financières sélectionnées de la Société qui sont tirées des états financiers vérifiés de la Société et des notes y afférentes, de la « Capitalisation consolidée » et du « Rapport et l'analyse de gestion » qui figurent ailleurs dans le présent prospectus, et qui doivent être lues conjointement avec ces états financiers. Toutes les informations financières présentées ci-dessous sont préparées conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le tableau suivant présente des informations financières résumées provenant des états financiers intermédiaires de la Société pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021, qui sont inclus dans ce prospectus.

	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021
Propriétés minérales	\$ -
Total des actifs	\$ 1 360 958
Total des revenus	\$-
Dette à long terme	\$-
Frais d'enquête sur les biens	\$ 73 998
Frais généraux et administratifs	\$ 57 613
Perte nette	\$ (253 096)
Perte de base et diluée par action ⁽¹⁾	\$(0,01)

- (1) Basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation pour la période. Voir « Principales informations financières et rapport de gestion ».

Voir « États financiers ».

À la date du présent prospectus, la Société a émis 66 407 840 actions ordinaires. Les bénéfices de ces émissions ont été et seront utilisés pour les besoins généraux de la Société.

La Société n'a pas déclaré ou payé de dividendes depuis sa constitution et n'envisage pas de déclarer ou de payer des dividendes tant qu'elle n'aura pas réalisé des bénéfices suffisants pour déclarer un dividende.

STRUCTURE D'ENTREPRISE

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) le 23 mars 2018 sous le nom de « Fish Purdy Holdings Corp. ». La Société a changé sa raison sociale pour devenir « Melius Capital Corp. » le 24 août 2020. La Société a changé sa raison sociale pour devenir « Arctic Fox Minerals Corp. » le 8 juillet 2021. Le siège social de la Société est situé au 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2, et ses bureaux enregistrés sont situés au 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2. La Société n'a pas de filiales et ne détient pas de titres dans une société, un partenariat, une fiducie ou une autre entité juridique. La Société est actuellement engagée dans l'exploration minière de la propriété aurifère d'Up Town.

DESCRIPTION ET DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

Le 4 décembre 2020, la Société a conclu un accord de cession et de prise en charge (l'« **Accord de Cession** ») avec Rover Metals Corp. (« **Rover** ») et Silver Range Resources Ltd. (« **SRR** »).

Rover, SRR et Panarc Resources Ltd. (« **Panarc** ») sont parties à une convention d'option sur la propriété datée du 9 septembre 2016, modifiée le 15 août 2017, le 6 avril 2018, le 5 septembre 2018 et le 18 février 2020 (collectivement, l'« **Accord d'Option** ») en vertu duquel SRR a accordé à Rover une option (la « **Première Option** »).

») pour acquérir une participation de 75 % dans certaines concessions minières situées dans les Territoires du Nord-Ouest (la « **Propriété minière d'Up Town** » ou la « **Propriété** »).

En vertu de la Convention d'Option, Rover s'est également vu accorder une deuxième option (la « **Deuxième Option** ») pour acquérir de SRR les 25 % d'intérêts restants dans la Propriété minière d'Up Town lors de l'exercice de la Première Option.

En vertu de la Convention d'Option, lors de l'exercice de la Première Option, la Propriété minière d'Up Town sera soumise à une redevance de rendement net de fonderie de 2 % en faveur de SRR (le « **NSR** »), qui peut être réduit à 1 % pour un paiement en espèces à SRR de 1 000 000 \$.

En vertu de l'Accord de Cession, la Société est tenue de :

- (i) faire un paiement comptant de 50 000 \$;
- (ii) émettre à Rover, dans les 25 jours ouvrables suivant la date de clôture, un nombre d'Actions ordinaires de la Société égal à 300 000 \$ divisé par le prix par action auquel les Actions ordinaires sont offertes à la date de clôture ;
- (iii) effectuer des dépenses d'exploration (telles que définies dans la Convention d'Option) pour un montant total de 1 250 000 \$, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 30 juin 2021 (prolongé, comme indiqué ci-dessous) ; et
 - (2) un montant supplémentaire de 725 000 \$ d'ici le 30 juin 2022 (modifié, comme indiqué ci-dessous).
- (iv) payer un montant de 120 000 \$ à SRR au plus tard le 16 mars 2021 (modifié, comme indiqué ci-dessous) ;
- (v) s'assurer que toutes les concessions minières, baux miniers et autres intérêts miniers en lesquels les concessions minières peuvent avoir été converties sont et demeurent en règle jusqu'à la plus tardive des dates suivantes : (A) un (1) an à compter de la date de résiliation de la Première Option ; ou (B) le 16 décembre 2022.

Conditions modifiées de l'Accord de Cession

Le 18 mars 2021, la Société, Rover et SRR (collectivement, les « **Parties** ») ont convenu de modifier certains termes de l'Accord de cession (« **Accord de modification** ») comme suit :

- (i) La Société émettra à Rover, dans les cinq jours suivant la signature de l'Accord de modification, trois millions d'Actions ordinaires ;
- (ii) La Société effectuera des dépenses d'exploration pour un montant total de 1 250 000 \$, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 31 décembre 2021 ; et
 - (2) 750 000 \$ supplémentaires d'ici le 31 décembre 2022.
- (iii) La Société paiera le montant de 120 000 \$ à SRR en deux versements comme suit :
 - (1) 75 000 \$ à la signature de l'Accord de modification ; et
 - (2) 45 000 \$ à la première des deux dates suivantes :

(A) dans les 5 jours suivant l'inscription des actions d'Arctic à la cote d'une bourse canadienne ; ou

(B) le 30 juin 2021.

- (iv) La Société lancera un nouveau deuxième placement privé d'actions d'Arctic dans les deux jours suivant l'exécution de l'Accord de Modification.

Le 23 mars 2021, la société a émis 3 000 000 d'actions à la juste valeur de 300 000 \$ à Rover, pour satisfaire aux conditions de l'Accord de Cession.

Au 30 juin 2021, la Société a versé 50 000 \$ à Rover et 75 000 \$ à SRR. À la date de dépôt du présent prospectus préliminaire, SRR a reçu les 45 000 \$ restants.

Un rapport géologique indépendant (le « **Rapport technique** ») préparé par David White, géologue, qui est une « Personne qualifiée » au sens de l'instrument national 43-101 - *Normes de divulgation pour les projets miniers* (« **NI 43-101** »), a été complété relativement à la Propriété le 27 janvier 2021. Le Rapport technique recommande à la Société de mener un programme composé de travaux géophysiques (étude de polarisation induite) et de forage au diamant, afin de vérifier à nouveau les résultats de forage historiques et de tester toute anomalie géophysique identifiée. Le budget estimé est de 650 000 \$.

Projets futurs

En ce qui concerne la Propriété, la Société prévoit actuellement de suivre les recommandations formulées dans le Rapport technique. Le Rapport technique recommande à la société de réaliser un programme comprenant des travaux géophysiques (levé de polarisation induite) et des forages au diamant, afin de vérifier à nouveau les résultats des forages historiques et de tester toute anomalie géophysique identifiée. Le budget estimé est de 650 000 \$.

Tendances

Il existe des incertitudes importantes concernant les prix de l'or et d'autres minéraux et la disponibilité du financement par actions aux fins de l'exploration et du développement miniers. Par exemple, le prix de l'or, de l'argent et d'autres minéraux a beaucoup fluctué ces dernières années et on s'attend à ce que ces fluctuations se poursuivent. En dehors de ce risque et des facteurs de risque mentionnés à la section « Facteurs de risque », nous n'avons pas connaissance d'autres tendances, engagements, événements ou incertitudes qui pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Conditions concurrentielles

La Société est une entreprise d'exploration minière de base. L'industrie de l'exploration minérale est concurrentielle, de nombreuses sociétés se disputant le nombre limité d'opportunités d'acquisition et d'exploration de métaux précieux et de base qui sont économiques aux prix actuels ou prévisibles des métaux, ainsi que les fonds d'investissement disponibles. La concurrence existe également pour le recrutement de personnel qualifié et d'équipement. Voir « Facteurs de risque ».

Réglementation gouvernementale

Les opérations minières et les activités d'exploration au Canada sont soumises à diverses lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui régissent la prospection, le développement, l'exploitation minière, la production, les exportations, les taxes, les normes de travail, la santé au travail, l'élimination des déchets, la protection de l'environnement, la sécurité minière, les substances dangereuses et d'autres questions.

La Société estime qu'elle est et continuera d'être en conformité à tous les égards avec les lois applicables et les règlements adoptés au Canada. Il n'y a pas d'ordonnances ou de directives en cours concernant la Société en ce qui a trait aux lois et règlements susmentionnés.

Réglementation environnementale

Les diverses lois et réglementations fédérales, provinciales et locales régissant la protection de l'environnement sont souvent modifiées et deviennent de plus en plus restrictives. La politique de la Société consiste à mener ses activités

de manière à protéger la santé publique et l'environnement. La société estime que ses activités sont menées en conformité avec les lois et règlements environnementaux applicables.

Depuis sa constitution, la Société n'a pas connu d'incidents environnementaux ou de non-respect des lois ou règlements environnementaux applicables. La Société estime qu'elle n'engagera pas de dépenses d'investissement importantes pour des installations de contrôle environnemental au cours de l'exercice actuel.

PROPRIÉTÉ AURIFÈRE D'UP TOWN

Un rapport géologique (le « **Rapport technique** ») préparé par David White, géologue, qui est une « Personne qualifiée » au sens de l'instrument national 43-101 - *Normes de divulgation pour les projets miniers* (« **NI 43-101** »), a été complété relativement à la Propriété le 27 janvier 2021. Le Rapport technique recommande à la Société de mener un programme composé de travaux géophysiques (levé de polarisation induite) et de forage au diamant, afin de vérifier à nouveau les résultats de forage historiques et de tester toute anomalie géophysique identifiée. Le budget estimé est de 650 000 \$.

Sauf indication contraire, les informations contenues dans cette section sont résumées, compilées ou extraites du Rapport technique. Le rapport technique a été préparé conformément à l'instrument national NI 43-101 et a été déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec.

Certaines parties des informations suivantes sont basées sur des hypothèses, des qualifications et des procédures qui ne sont pas entièrement décrites dans le présent document. Le Rapport technique peut être consulté sous le profil de la Société sur le site web de SEDAR à l'adresse suivante : www.sedar.com.

Description et localisation de la Propriété

La Propriété est située dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, à environ trois kilomètres au nord de la ville de Yellowknife, et géographiquement centrée à 62°30' de latitude nord et 114°24' de longitude ouest.

Localisation

La Propriété est constituée de six concessions minières, totalisant 3 267,24 hectares. Les concessions sont situées sur les pages des cartes 85J/08 et 85J/09 du SNRC. Le tableau 1 résume le statut des concessions minières, à jour jusqu'à la fin de septembre 2017.

Tableau 1. Statut des concessions de la propriété aurifère d'Up Town

Nom de la concession	ID de la concession	Statut	Date d'anniversaire	Hectares	Propriétaire
UTG 1	K15961	Actif	15/12/2021	1045,1	Silver Range Resources Ltd. (100%)
UTG 2	K15962	Actif	15/12/2021	1045,1	Silver Range Resources Ltd. (100%)
UTG 3	K15963	Actif	15/12/2021	212,06	Silver Range Resources Ltd. (100%)
UTG 4	K15964	Actif	15/12/2021	180,21	Silver Range Resources Ltd. (100%)
UTG 5	K15965	Actif	15/12/2021	376,28	Silver Range Resources Ltd. (100%)
UTG 6	K15966	Actif	15/12/2021	408,49	Silver Range Resources Ltd. (100%)

Propriété

La Propriété a été initialement jalonnée par Panarc Resources Ltd. («**Panarc**») pour couvrir les indices d'or qui se trouvent dans des roches intrusives adjacentes à la ceinture de roches vertes de Yellowknife ; un modèle de gisement similaire aux gisements de Granny Smith et Woodcutters Goldfield en Australie, et aux gisements de Renabie, Perron, Hammond Reef et Cote Lake au Canada.

Les concessions UTG 1-6 du tableau 1 ci-dessus sont des concessions actives, qui confèrent au titulaire le droit d'explorer des gisements minéraux et de détenir la propriété de tout gisement minéral situé sur les concessions. Il n'y

a aucun obstacle à l'accès en surface aux concessions. Les droits de surface sur la zone couverte par les concessions appartiennent au Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Dans la mesure où ils sont connus, il n'y a pas de risques ou de facteurs importants qui pourraient affecter l'accès, le titre ou le droit d'effectuer des travaux sur la propriété.

En 2016, Panarc a vendu la Propriété à Silver Range Resources (« **SRR** »), qui à son tour a accordé une option sur la Propriété à Rover Metals Corp. (« **Rover** »). En vertu de cet accord d'option, Rover peut acquérir un intérêt de 75 % dans la Propriété. Une fois acquis, Rover a l'option supplémentaire d'acheter les 25 % restants de la Propriété en effectuant un paiement supplémentaire en actions conformément à l'accord d'option. Si Rover acquiert un intérêt de 100 % dans la propriété, SRR conservera un rendement net de fonderie de 2 %, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 \$ avant le début de la production.

Rover et Arctic Fox ont conclu un accord de cession et de prise en charge daté du 4 décembre 2020, en vertu duquel Arctic Fox prendrait en charge la participation de 75 % de Rover dans la Propriété. Entre autres conditions, Arctic Fox est tenue d'émettre des actions et des espèces à Rover, de faire un paiement à SRR et d'effectuer des dépenses de 1,25 million de dollars sur la Propriété.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure

La Propriété est située dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada, à environ trois kilomètres au nord de la ville de Yellowknife. L'accès routier à la propriété se fait par l'autoroute 4 (Ingraham Trail), qui s'étend au nord de Yellowknife. La mobilité, une fois sur la Propriété, est limitée à la traversée à pied ou en motoneige. On peut accéder à l'indice Fox South par un sentier de brousse en quad qui rejoint l'autoroute 4. On peut également accéder à la Propriété par hélicoptère ou par avion à flotteurs ou avion à skis à partir de Yellowknife.

La région de Yellowknife se caractérise par des hivers longs et froids, des étés brefs et souvent chauds, et des saisons de transition courtes au printemps et en automne.

Yellowknife, la capitale des Territoires du Nord-Ouest, est un important centre d'approvisionnement pour les Territoires du Nord-Ouest. Elle est desservie par plusieurs compagnies aériennes dont les vols quotidiens relient Yellowknife au sud du Canada. Une autoroute pavée s'étend de Yellowknife vers le sud jusqu'en Alberta. Le service routier (camionnage) est assuré toute l'année depuis l'achèvement du pont Deh Cho sur le fleuve Mackenzie en novembre 2012. Tout le soutien logistique, la main-d'œuvre et les services professionnels peuvent être fournis à partir de Yellowknife.

Il n'y a pas d'infrastructure pour l'exploration minière sur la Propriété. La ligne de transmission de Snare Hydro qui alimente Yellowknife en énergie hydroélectrique traverse la Propriété.

Histoire et exploration historique

Des indices d'or dans les roches intrusives à l'ouest de la mine Giant ont été découverts en 1960. En 1962, des concessions ont été jalonnées par Rodstrom et ses partenaires pour couvrir ces indices. Les travaux d'exploration de 1963 comprenaient la cartographie, l'excavation de tranchées et le forage au diamant sur les indices au nord et au sud de Baker Lake. Un programme de cartographie plus détaillé a été mené en 1964, suivi de tranchées supplémentaires et finalement de forages au diamant. Au total, 57 trous ont été réalisés en 1963 et 1964 sur le filon n° 15 (zone Rod), soit 2 684 pieds, 16 trous totalisant 1 032 pieds dans la zone n° 22, et un trou dans la zone n° 13 pour une profondeur inconnue.

L'exploration s'est poursuivie en 1972 lorsque deux tranchées ont été creusées à l'indice Rose. En 1975, des travaux de forage au diamant et d'échantillonnage de tranchées ont permis de réévaluer les travaux historiques et une ressource de 2 626 tonnes titrant 1,15 once/t Au (37,1 g/t Au) a été calculée pour les filons n° 15 et 22 (Nickerson, 1975).

Tableau 2. Ressources historiques de la zone Rod (Nickerson, 1975)

FILON	MESURÉ				INFERRED			
	TONNAGE (tonnes)	LARGEUR (pieds)	GRADE (onces/T)	OR (onces)	TONNAGE (tonnes)	LARGEUR (pieds)	GRADE (onces/T)	OR (onces)
15	930	3,6	1,43	1330	1540	3,6	0,82	1260
22	156	2,5	2,74	430				

L'estimation historique des ressources de la zone Rod présentée dans le tableau 2 a été préparée par Nickerson (1975). La ressource utilise les catégories définies dans les sections 1.2 de l'instrument national 43-101 Normes de divulgation pour les projets miniers ; cependant, toutes les estimations de ressources historiques indiquées proviennent de la définition de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) : « partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou la qualité peuvent être estimées sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage limité et d'une continuité géologique et de teneur raisonnablement supposée, mais non vérifiée ». Les estimations historiques n'ont pas été préparées par des Personnes qualifiées indépendantes, et aucune des informations qu'elles contiennent n'a été vérifiée par une Personne qualifiée indépendante. Les estimations historiques ne sont pas conformes aux normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») en matière de rapports, conformément aux exigences de l'instrument national 43-101. En conséquence, l'auteur souhaite préciser qu'il n'y a pas de ressources minérales ni de réserves minérales sur la Propriété aurifère d'Up Town, telles que définies par l'instrument national 43-101. De plus, la ressource présentée par Nickerson (1975) est antérieure aux efforts d'extraction de minerai menés en 1976 et 1979 ; la ressource (Nickerson, 1975) n'a pas été mise à jour. L'auteur n'a pas confirmé de manière indépendante la ressource (Nickerson, 1975), ni le volume de roche qui a été retiré au cours des opérations de 1976 et 1979.

L'émetteur ne considère pas l'estimation historique comme des ressources minérales ou des réserves minérales actuelles.

Un échantillon composite a été prélevé en 1976 pour des tests métallurgiques, l'échantillon a titré 2,26 onces/t Au (72,9 g/t Au) et l'or récupéré a été rapporté à 99,07 %. En 1979, 12 125 tonnes du matériau ont été excavées de la zone Rod. En 1997, 2,2 tonnes de matériaux préalablement dynamitées et triées ont été retirées du filon n° 22. La teneur moyenne pondérée en or de ce matériau était de 10,34 g/t (Nickerson, 1997).

Les contours actuels de la Propriété ont été jalonnés en 2011 et ont fait l'objet d'une option au profit de Manson Creek Resources. Les travaux réalisés au cours des trois années suivantes comprenaient la cartographie à l'échelle de la propriété, l'échantillonnage des chantiers historiques et des occurrences minérales, ainsi que le forage au diamant du filon J7 et de la zone Fox South. Les échantillons de surface prélevés pendant cette phase d'exploration ont donné des teneurs en or comprises entre 1,3 g/t et 113,5 g/t et des teneurs en argent supérieures à 100 g/t.

Depuis septembre 2013, la Propriété a été explorée par North Sur Resources Ltd, Panarc Resources Ltd, Silver Range Resources Ltd et Rover Metals Corp. Les travaux ont inclus la cartographie et la prospection, l'échantillonnage lithogéochimique, l'échantillonnage en rainures et le forage au diamant.

En 2013, North Sur Resources a réalisé un programme Winkie de forage au diamant de quatre trous. Deux de ces quatre trous ont été forés à l'extrémité nord de la fosse à ciel ouvert Rod et deux ont été forés à l'indice Fox South. Le trou 13RD-02 a permis d'obtenir 27,47 g/t Au sur 2,2 mètres (longueur de l'échantillon) dans la zone Rod. Le trou 13FS-02 a permis de forer 4,67 g/t Au sur 2,13 mètres (longueur de l'échantillon) à l'indice Fox South.

En 2015, Panarc Resources Ltd a réalisé des travaux de cartographie ; d'échantillonnage, notamment en rainures ; de levés de champ magnétique total et de levés électromagnétiques à très basse fréquence (VLF-EM) ; et de forage au diamant (quatre trous Winkie). Dans la zone Fox South, les travaux ont consisté en des levés de champ magnétique total et des levés électromagnétiques à très basse fréquence sur deux grilles (nord et sud, totalisant 20,7 km de lignes), en une cartographie géologique et en une prospection. Les levés géophysiques n'ont pas permis d'imager la zone de cisaillement Fox South, qui abrite la minéralisation, mais ont permis de cartographier plusieurs unités rocheuses en fonction de leur susceptibilité magnétique apparente et de leur caractère de réponse. Les résultats des échantillons comprennent 30,3 g/t Au et 12,05 g/t Au provenant d'échantillons choisis prélevés dans la zone Fox South. Quatre trous ont été forés dans le filon Rod, dont le premier a été abandonné avant d'atteindre la profondeur cible, tandis que les trois autres trous ont chacun recoupé le filon. Ces résultats ont permis d'étendre la direction connue du filon à 35 mètres au nord de la fosse de production de 1979. Les analyses de ce programme comprennent 7,91 g/t Au sur 1,84 mètre dans le trou 15RD-03 et 2,33 g/t Au sur 2,50 mètres dans le trou 15RD-02 (Power, 2015). La fosse de production qui a été développée en 1979 a été asséchée pendant les opérations de forage et a exposé le filon Rod. Le filon a ensuite été échantillonné en rainures dans la paroi nord de la fosse. Les quatre échantillons en rainures ont donné des teneurs supérieures à 10 g/t Au, dont une teneur de 17,27 g/t Au sur 1,20 mètre (Power, 2015). Les intervalles de carottes de forage rapportés par le forage de 2015 sont des intervalles d'échantillonnage et ne doivent pas être considérés comme des épaisseurs réelles.

Les travaux réalisés en 2016 ont consisté en une cartographie géologique quadrillée et un échantillonnage lithogéochimique ; une prospection et un échantillonnage de roches ; une évaluation de la géologie structurale d'une journée ; et un levé magnétique et radiométrique aéroporté à champ total. Un total de 449 stations ont été visitées au cours du programme d'échantillonnage géochimique qui a couvert l'ensemble de la propriété, à l'exception du coin NO de la concession UTG 1 (c'est-à-dire le lac Martin et la petite zone au NO). L'observation de la lithologie a permis de déterminer la présence de trois principaux groupes lithologiques : des intrusions moyennement cristallines intermédiaires à felsiques (principalement du granite et de la granodiorite) de la suite Defeat ; des roches mafiques métavolcaniques de la ceinture de roches vertes de Yellowknife ; et des dykes de diabase des essaims Dogrib et Indin. Deux nouvelles découvertes de filons de quartz minéralisés (indice Southpaw et filon Right Field) ont été faites au cours de ce programme de cartographie par quadrillage, donnant des résultats d'échantillons choisis allant jusqu'à 5,1 g/t Au. Une analyse des composants principaux des données géochimiques a conduit à la proposition de deux domaines distincts au sein de la Propriété, basés principalement sur les lithologies dominantes. L'indice historique du filon 11S a été localisé et a donné des valeurs d'échantillons choisis de 145,5 g/t Au et 19,35 g/t Au provenant de deux échantillons distants d'environ 100 mètres le long de la structure hôte (Gal, 2016). Un total de 732 kilomètres de lignes d'un levé magnétique et radiométrique aéroporté à champ total a été survolé à un espacement de 50 mètres. Les données magnétiques ont clairement délimité les métavolcaniques et plusieurs dykes de diabase sur la Propriété, permettant ainsi un raffinement de la carte géologique. Le levé radiométrique a montré une augmentation relative de U, Th et K dans la moitié est de la Propriété, mais correspondant aussi largement au domaine identifié dans l'analyse des composants principaux. La carte du rapport K:Th semblait correspondre faiblement aux ceintures minérales occidentale et orientale (Gal, 2016).

Le premier programme de forage au diamant significatif a été réalisé en 2017. Ce programme a ciblé les zones Fox South (4 trous) et Rod (10 trous) et a totalisé 803 mètres. Plusieurs jours de cartographie géologique à l'échelle de l'indice ont également été réalisés dans les zones Fox South, Rod et No.1 afin de relier les trous de forage à la carte du substratum rocheux/affleurement. Le programme de cartographie s'est appuyé sur la cartographie précédente des zones Fox et Rod. Une nouvelle zone d'intérêt a été identifiée sur le côté ouest de la tendance structurale de Fox. La minéralisation tend à occuper des zones de déformation étroites de quartz et d'inondation de quartz, orientées du nord-nord-ouest au nord-nord-est, à l'échelle du décimètre au mètre. La teneur en or dans ces zones minéralisées peut être élevée sur des largeurs d'échelle décimétrique, jusqu'à plusieurs dizaines de grammes par tonne (Covello, 2017).

Dans la zone Fox South, les trous de forage FS-17-001 et FS-17-002 ont été positionnés pour tester les structures à pendage ouest sous les tranchées historiques. Ces sondages ont recoupé deux cisaillements minéralisés et les résultats confirment la continuité de la minéralisation aurifère jusqu'à une profondeur de 30 mètres. Un des intervalles de ces trous contenait 0,32 g/t Au sur 9,1 mètres, dont 2,16 g/t Au sur 1,0 mètre. Les trous de forage FS-17-003 et FS-17-004 ont été forés à environ 200 mètres au sud des tranchées historiques sous-coupant des cisaillements qui ont été échantillonnés en rainures en 2015. Plusieurs intervalles cisailés minéralisés ont été recoupés. Les échantillons prélevés dans ces intervalles ont donné 5,12 g/t Au sur 0,3 mètre (échantillon V744310, FS-17-003) et 1,52 g/t Au sur 0,65 mètre (échantillon V744411, FS-17-004). Ce forage indique que les zones parallèles de minéralisation à haute teneur aurifère à l'échelle décimétrique ont tendance à porter des sections plus larges de minéralisation à plus faible teneur.

Un total de dix trous a été réalisé dans la zone Rod. Ces forages visaient à confirmer les teneurs en or indiquées dans les rapports historiques. Un certain nombre de trous ont également été positionnés pour tester les tranchées historiques situées à l'ouest du filon Rod. La plupart des trous de forage ont été réalisés sous la fosse à ciel ouvert ou à quelques dizaines de mètres au nord. Le trou de forage ROD-17-007 a été positionné à environ cinq mètres au nord de la mine à ciel ouvert et a donné un intervalle de 3,73 g/t Au sur 3,3 mètres, dont 35 g/t Au sur 0,3 mètre. Le trou de forage ROD-17-002 a recoupé le filon Rod à la limite nord de la fosse à ciel ouvert. L'analyse de ce trou a donné 4,28 g/t sur 5,4 mètres, dont 22,10 g/t Au sur 0,9 mètre. Les tranchées à l'ouest du filon Rod (zone principale) ont été testées par forage pour la première fois. Trois trous ont foré la même section transversale sous les meilleures valeurs aurifères rapportées par les tranchées. Les trois trous ont recoupé de multiples cisaillements minéralisés.

Cadre géologique

La Propriété se trouve dans le sud de la province géologique des Esclaves (Esclave), un bloc cratonique archéen. L'âge des lithologies du substratum rocheux des Esclaves varie de 4,05 Ga à 2,55 Ga. Les roches les plus anciennes de l'Esclave sont des vestiges de granitoïdes et de gneiss felsiques dont l'âge varie entre 3,2 Ga et 2,8 Ga et les gneiss d'Acasta entre 4,05 Ga et 3,8 Ga.

L'Esclave est dominé par des séquences de roches vertes et de turbidites datant d'environ 2,73 à 2,63 Ga. Des suites plutoniques, dont l'âge varie entre environ 2,72 et 2,58 Ga, ont causé l'intrusion de ces roches. On pense que la croûte de l'Esclave s'est amalgamée lors d'une collision datant de 2,69 Ga entre des terranes analogues de l'arc insulaire (Hackett River) à l'est, et un complexe de socle (Complexe de socle de l'Esclave central), le long d'une suture nord-sud. Les roches du gneiss d'Acasta dans le complexe de socle sont les plus anciennes enregistrées in situ sur Terre.

La Propriété est située dans le complexe plutonique occidental de la suite Defeat (2,64-2,58 Ga), à l'ouest de la ceinture de roches vertes de Yellowknife (YGB) et des métaturbidites du groupe de Duncan Lake (2,66 Ga). La ceinture de roches vertes de Yellowknife est constituée d'une homocline de roches métavolcaniques et intrusives mafiques du groupe de Kam (2,72 à 2,70 Ga), orientée vers le nord-est et à fort pendage sud-est, et recouverte structurellement par des roches métavolcaniques intermédiaires et felsiques du groupe de Banting, orientées vers le nord-est. La suite Defeat représente un événement plutonique majeur dans la région de Yellowknife. Le complexe plutonique, qui est l'hôte de la Propriété d'Up Town, est situé à l'ouest de l'YGB (complexe plutonique occidental) et appartient à cette suite de granitoïdes. La suite Defeat est caractérisée par des plutons de biotite-trondhjemite-granodiorite-granite massifs à foliés, homogènes à porphyriques. L'âge du plutonisme de la suite Defeat dans la région de Yellowknife est limité à 2620-2630 Ma.

Minéralisation

La minéralisation aurifère dans le complexe plutonique de l'Ouest est principalement associée à des structures orientées nord-nord-est et à pendage ouest (Brophy et Irwin, 1994 ; Covello, 2017). Ces orientations sont cohérentes avec les principales structures protérozoïques (D_2) (Stubley, 2016). La minéralisation tend à occuper des zones étroites de quartz et d'inondation de quartz à l'échelle du décimètre au mètre, orientées nord-nord-ouest à nord-nord-est (Covello, 2017). La teneur en or dans ces zones minéralisées peut être élevée sur des largeurs d'échelle décimétrique, jusqu'à plusieurs dizaines de grammes par tonne. D'étroites zones discontinues de très faible altération séricitique peuvent accompagner la minéralisation. Une étroite (< 2m) enveloppe subverticale faiblement foliacée et faiblement séricitique, orientée nord-nord-est à nord, peut également accompagner la minéralisation.

Types de dépôts

La minéralisation de la Propriété aurifère d'Up Town est décrite comme un style d'or filonien encaissé dans un granitoïde archéen. (Wyllie, 2013). Il s'agit d'une sous-classe de gisements d'or filonien archéens, qui diffèrent dans la mesure où ils sont hébergés dans des roches granitiques à granitoïdes, généralement adjacentes à des ceintures de roches vertes volcano-sédimentaires. Ces cibles sont mésothermiques, contrôlées par la structure et hébergées par des roches intrusives archéennes. Les exemples canadiens incluent : Renabie, Hammond Reef et Cote Lake.

Exploration

Aurora Geosciences Ltd. a réalisé des levés au sol électromagnétiques à très basse fréquence (VLF) et magnétiques à champ total (Mag) en novembre 2020. Les levés ont été réalisés simultanément sur la même grille centrée près de l'occurrence aurifère du filon n° 1. Au total, 34 km de lignes VLF et Mag ont été levés. Le levé magnétique a permis de délimiter plusieurs caractéristiques structurelles en corrélation spatiale avec les occurrences du filon n° 1 et du filon majeur. Le levé terrestre à haute résolution ajoute de la valeur au levé magnétique aéroporté réalisé à l'échelle de la propriété et constitue un outil efficace pour faire évoluer le modèle de minéralisation contrôlé par la structure. Le levé VLF-EM n'a pas cartographié de conducteurs liés de manière concluante aux occurrences aurifères connues. Les conducteurs sont plutôt associés à des morts-terrains et à d'autres caractéristiques physiographiques.

Un levé 2D dipôle-dipôle de polarisation induite par résistivité DC (DCIP) a été réalisé en novembre 2020. Le levé ciblait les occurrences aurifères du filon n° 1 et du filon majeur. Un total de 3,9 km de lignes a été levé avec des longueurs de dipôle de 12,5 m et une longueur de réseau de récepteurs de 62,5 m. Les résultats modélisés identifient deux zones anormales de chargeabilité et de résistivité coïncidentes qui partagent une étroite corrélation spatiale avec les filons cartographiés près du filon n° 1.

Forage

Aucun forage n'a été effectué sur la Propriété par Arctic Fox. Tous les forages qui ont été effectués sur la Propriété sont indiqués dans la section « Historique ».

Préparation, analyse et sécurité des échantillons

L'auteur du rapport technique n'a pas été en mesure de référencer les procédures de manipulation, de préparation et d'analyses des échantillons qui ont été mises en œuvre lors des programmes de travail réalisés avant 2011. L'auteur a été impliqué dans les procédures de préparation, de sécurité et d'analyse des échantillons depuis 2011 et ces procédures respectent et/ou dépassent les normes établies par la CIM.

Vérification des données

L'auteur du Rapport technique a dirigé les programmes de géophysique Mag-VLF et IP 2020 qui font l'objet de l'exploration et a examiné les spécifications et les données des levés. Les techniques de levés sur le terrain et le traitement des données sont conformes aux normes de l'industrie. L'auteur n'a aucune inquiétude quant à l'intégrité de ces données.

L'auteur a supervisé tous les aspects des travaux réalisés en 2017 et est l'auteur de l'instrument national 43-101 de 2017 intitulé : RAPPORT TECHNIQUE, PROPRIÉTÉ AURIFÈRE D'UP TOWN - TERRITOIRES DU NORD-OUEST, CANADA. Par conséquent, l'auteur n'a pas effectué de vérification sur le terrain des données obtenues lors du programme d'exploration géophysique de 2020.

Traitement des minerais et essais métallurgiques

La Propriété est encore considérée comme un projet d'exploration à un stade relativement précoce et, en tant que tel, aucun traitement minéral moderne ou test métallurgique n'a été entrepris.

Estimations des ressources minérales et des réserves minérales

Il n'y a pas d'estimations actuelles de ressources minérales ou de réserves minérales pour la propriété.

Interprétation et conclusions

Les travaux réalisés depuis 2012 sur la propriété aurifère d'Up Town ont été axés sur l'évolution d'un modèle d'or filonien encaissé dans une intrusion archéenne. Ces travaux ont permis de délimiter des zones structurales qui sont associées à des assemblages d'altération hydrothermale mésothermale. Les zones structurales sont classées dans le domaine de cisaillement oriental et le domaine aurifère filonien occidental. Les deux domaines contiennent de nombreuses zones structurales ductiles et cassantes. Ces zones sont étroites et discontinues ; cependant, elles sont contenues dans des zones plus larges (jusqu'à 20 mètres de large) et sont continues sur plusieurs centaines de mètres. Les domaines se distinguent par les assemblages de minéraux et d'altérations auxquels ils sont associés. La minéralisation et les structures du domaine aurifère filonien sont associées à une altération omniprésente d'hématite, de silice chlorite et d'épidote locale. Le domaine de cisaillement oriental est altéré par de la silice et de la séricite avec de la chlorite accessoire. Quel que soit le domaine, les valeurs aurifères sont associées à des zones structurales, mais aussi à des zones de déformation plus larges et à plus faible teneur qui pourraient bien relier les structures. Comme on peut s'y attendre dans un contexte d'or filonien, la minéralisation aurifère est irrégulière et peut varier de moins de 1 gramme à des dizaines de grammes sur des décimètres, jusqu'à plus de 100 grammes dans certains échantillons choisis.

Les zones minéralisées découvertes à ce jour sont exposées dans l'abondant substratum affleurant de la Propriété. Les zones structurales sont étroites et semblent discontinues lorsqu'elles sont considérées individuellement. L'expansion du potentiel minéral de la Propriété dépendra de la découverte de structures minéralisées plus grandes et plus continues. De telles structures sont susceptibles de se trouver dans les dépressions linéaires couvertes de morts-terrains, c'est-à-dire les zones qui se trouvent entre les affleurements et sous les marécages. Il reste beaucoup de potentiel pour découvrir des zones minéralisées supplémentaires dans ces zones car elles n'ont pas été suffisamment explorées.

Programme de travail recommandé

Un programme comprenant des travaux géophysiques et des forages au diamant est justifié.

Il est recommandé de réaliser un levé de polarisation induite plus complet dans la zone située autour et au nord de l'indice n° 1 et dans la zone Fox Sud. La minéralisation aurifère découverte sur la Propriété a été identifiée là où elle se trouve dans le substratum rocheux exposé. Ce levé serait effectué sur les caractéristiques physiographiques linéaires de faible altitude qui peuvent contenir des zones structurales altérées. Les zones qui sont relativement plus

conductrices seraient interprétées comme étant altérées par des processus d'altération structurale et finalement hydrothermale.

Il est recommandé de procéder à des forages au diamant dans les occurrences du filon n° 1, du filon J-7, du filon majeur et dans la zone Fox Sud. La zone n° 1 (et le filon majeur qui lui est associé) ainsi que le filon J7 n'ont pas fait l'objet d'essais de forage adéquats dans la perspective d'un modèle aurifère filonien archéen à plus fort tonnage. Les résultats de forage historiques doivent être testés à nouveau en tenant compte du concept. Le terrain situé entre les colliers de Fox Sud 2017, et le long de l'axe au sud du collier FS-17-003, sont des cibles immédiates pour accroître le potentiel économique de la zone Fox Sud. Enfin, toutes les anomalies géophysiques identifiées doivent être testées par forage.

Un budget de 650 000 \$ est recommandé pour la prochaine phase d'exploration.

Phase d'exploration	Budget estimé CDN
Géophysique (polarisation induite)	\$150 000
Forage au diamant (est. 1 200 m inclus)	\$500 000
Budget total estimé ⁽¹⁾	\$650 000

- (1) Bien que le budget total estimé dans le rapport technique soit de 650 000 \$, un récent devis d'Aurora Geosciences suggère que les dépenses d'exploration réelles coûteront environ 677 513 \$.

UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

À la date du présent prospectus, la Société dispose de fonds disponibles d'un montant total de 476 595 dollars. La Société a l'intention d'utiliser les fonds disponibles comme suit au cours des 12 prochains mois :

<u>Objectif principal</u>	<u>Fonds disponibles</u>
Exploration de la propriété ⁽¹⁾	\$ 277 513
Estimation des frais généraux et administratifs pour 12 mois	\$ 81 000
Fonds de roulement non alloué	<u>\$ 118 082</u>

TOTAL : **\$ 476,595**

- (1) La Société a payé 400 000 \$ pour ses dépenses d'exploration de 2021 en vertu de l'Accord de cession. Ce montant de 277 513 \$ représente les dépenses d'exploration restantes de la Société recommandées dans le Rapport technique et le coût estimé actualisé de cette exploration par Aurora Geosciences.

Une ventilation des frais généraux et administratifs estimés pour les 12 mois suivant la transformation de la Société en société cotée en bourse est présentée ci-dessous :

Frais généraux et administratifs sur 12 mois	(\$)	(\$)
	Mensuel	Annuel
Audit	1 000	12 000
Mentions légales	1 500	18 000
Honoraires de conseil	1 500	18 000
Frais de bureau	250	3 000
Communication avec les actionnaires	500	6 000
Agent de transfert / Frais de dépôt	1 500	18 000
Divers	500	6 000
Total	\$6 750	\$81 000

Le fonds de roulement de la Société disponible pour financer les activités courantes est suffisant pour couvrir les frais administratifs et les dépenses d'exploration pendant au moins douze mois. La Société a eu des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation depuis sa constitution et prévoit de continuer à avoir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation à l'avenir. La source de fonds de la Société depuis sa constitution provient de la vente de capitaux propres et la société s'attend à ce que les capitaux propres

continuent d'être sa source de fonds à l'avenir. Voir «Facteurs de risque » pour de plus amples informations sur le risque de flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation.

Les objectifs commerciaux de la Société utilisant les fonds disponibles décrits ci-dessus sont de compléter la première phase du programme d'exploration recommandé dans le Rapport technique.

Le fonds de roulement non affecté de la Société sera disponible pour d'autres travaux d'exploration sur la Propriété, si ces travaux sont justifiés en fonction des résultats du programme d'exploration actuellement prévu. La Société a l'intention de rester dans le domaine de l'exploration minière. Si la Propriété n'est pas jugée viable, ou si les fonds de la Société ne sont pas requis pour des travaux supplémentaires sur la Propriété, ces fonds seront alloués à l'acquisition, l'exploration ou le développement d'autres propriétés.

La Société a l'intention de dépenser les fonds disponibles comme indiqué dans le présent prospectus. Il peut toutefois y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être nécessaire.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Résumé des informations financières annuelles

Le tableau suivant présente un résumé des informations financières de la Société pour la période allant de la constitution en société le 23 mars 2018 au 30 juin 2021. Ces informations ont été résumées à partir des états financiers audités de la Société pour la même période et des états financiers intermédiaires pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021. Ce résumé des informations financières ne doit être lu qu'en conjonction avec les états financiers de la Société, y compris les notes y afférentes, inclus dans ce prospectus.

	Période allant de la constitution en société au 30 juin 2021
Propriétés minérales	\$ -
Total des actifs	\$ 1 360 958
Total des revenus	\$-
Dette à long terme	\$-
Frais d'enquête sur la Propriété	\$ 73 998
Frais généraux et administratifs	\$ 57 613
Perte nette	\$ (253 096)
Perte de base et diluée par action ⁽¹⁾	\$(0,01)

(1) Basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation pour la période.

REGISTRE DES DIVIDENDES ET POLITIQUE DE PAIEMENT

Depuis la date de sa constitution, la Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes sur ses actions ordinaires. La Société a l'intention de conserver ses bénéfices pour financer sa croissance et développer ses activités et ne prévoit pas de verser de dividendes dans un avenir prévisible. La Société n'a pas actuellement de politique en matière de paiement de dividendes.

DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. À la date du présent prospectus, la Société a un total de 66 407 840 Actions ordinaires émises et en circulation.

Les détenteurs d'Actions ordinaires de la Société ont le droit de :

- voter à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société ;
- recevoir tout dividende déclaré par la Société ;

- recevoir le reste des biens de la Société lors de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire ;
- en ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution d'actifs ou le remboursement de capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou tout autre remboursement de capital ou distribution des actifs de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires, ils sont de rang égal avec les actions spéciales de toute autre série et ont droit à la préférence sur les actions ordinaires et sur toute autre action de la Société de rang inférieur aux actions spéciales ;
- si des dividendes cumulatifs ou des montants payables sur le remboursement de capital à l'égard d'une série d'actions spéciales ne sont pas payés en entier, toutes les séries d'actions spéciales participeront de façon proportionnelle à ces dividendes et à ce remboursement de capital ; et
- à moins que les administrateurs n'en décident autrement dans les statuts de modification désignant une série, le détenteur de chaque action d'une série d'actions spéciales a droit à une voix à une assemblée des actionnaires.

Bons de Souscription spéciaux

À la date du présent prospectus, il y a des Bons de Souscription spéciaux en circulation pouvant être exercés pour acquérir jusqu'à un total de 323 500 Actions ordinaires. Ces Bons de Souscription spéciaux ont été émis dans le cadre du Placement. Chaque Bon de Souscription spécial permet à son détenteur d'acquérir, lors d'un exercice volontaire avant la date d'exercice réputée ou d'un exercice réputé à cette date, une Action ordinaire, sous réserve d'un ajustement dans certaines circonstances, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire. Voir « **Plan de distribution** ».

La Société a accordé à chaque détenteur d'un Bon de Souscription spécial un droit contractuel de résiliation de la transaction exempte de prospectus dans le cadre de laquelle le Bon de Souscription a été initialement acquis. Le droit contractuel de résiliation prévoit que si un détenteur d'un Bon de Souscription spécial qui acquiert une action lors de l'exercice du Bon de Souscription spécial comme prévu dans ce prospectus a, ou devient, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières d'une juridiction, un droit de résiliation en raison d'un prospectus ou d'une modification du prospectus contenant une information fausse ou trompeuse,

- (a) le détenteur a le droit d'annuler à la fois l'exercice par le détenteur de son Bon de Souscription spécial et l'opération de placement privé dans le cadre de laquelle le Bon de Souscription spécial a été initialement acquis,
- (b) le titulaire a droit, dans le cadre de la résiliation, au remboursement intégral de toute la contrepartie versée à l'émetteur, selon le cas, lors de l'acquisition du Bon de Souscription spécial, et
- (c) si le porteur est un cessionnaire autorisé de l'intérêt du souscripteur initial du Bon de Souscription spécial, le porteur est autorisé à exercer les droits de résiliation et de remboursement comme s'il était le souscripteur initial.

Bons de Performance

À la date du présent prospectus, des Bons de Souscription liés à la performance sont en circulation et peuvent être exercés pour acquérir jusqu'à un total de 3 625 000 actions ordinaires. Ces Bons de Souscription liés à la performance ont été émis à des personnes indépendantes et peuvent être exercés lorsque certains événements de libération se produisent. Chaque Bon de Souscription lié à la performance permet à son détenteur d'acquérir, lors de son exercice, avant la date d'expiration du 11 janvier 2026, une Action ordinaire.

CAPITALISATION CONSOLIDÉE

Le tableau suivant présente la capitalisation consolidée de la Société aux dates indiquées. Ce tableau doit être lu conjointement avec les états financiers de la Société (y compris les notes y afférentes) contenus dans le présent prospectus.

Description	En cours au 30 juin 2021	En cours à la date du présent prospectus
Actions ordinaires	63 227 840	66 407 840
Bons de Souscription spéciaux	Néant	Néant
Bons de performance	3 625 000	3 625 000
Capital social	\$•	\$•
Dette à long terme	Néant	Néant

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Plan d'options sur actions

La Société a adopté un plan d'options d'achat d'actions (le « **Plan** ») qui offre aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants admissibles la possibilité d'acquérir une participation dans la Société et constitue la base du régime d'incitation à long terme de la société. Les principales caractéristiques du Plan sont les suivantes :

- Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options attribuées en vertu du régime et de tous les autres mécanismes de rémunération à base de titres de la Société ne doit pas dépasser **10 % des actions émises et en circulation** à tout moment, sous réserve des limites supplémentaires suivantes : (i) le nombre total d'options attribuées à une même personne dans le cadre du Plan au cours d'une période de 12 mois, ainsi que tous les autres dispositifs de rémunération en titres de la Société, ne doit pas dépasser 5 % du nombre d'actions alors en circulation, dans l'ensemble (sur une base non diluée) ; et (ii) les options ne seront pas attribuées si leur exercice entraîne l'émission de plus de 2 % des actions émises, dans l'ensemble, au cours d'une période de 12 mois, à des personnes employées pour assurer des activités de relations avec les investisseurs. Les options attribuées aux consultants exerçant des activités de relations avec les investisseurs contiendront des dispositions d'acquisition de telle sorte que l'acquisition se fasse sur au moins 12 mois, avec pas plus de ¼ des options acquises sur toute période de 3 mois.
- Les options ont une durée maximale de dix ans à compter de la date d'émission.
- Les options sont acquises selon ce que le conseil d'administration de la Société peut déterminer lors de l'attribution des options.
- Le prix d'exercice des actions visées par chaque option est déterminé par le conseil, sous réserve de l'approbation de la Bourse, au moment de l'octroi de l'option. Ce prix de levée ne doit en aucun cas être inférieur au prix de levée autorisé par la Bourse. Une fois que le prix de levée a été déterminé par le Conseil, accepté par la Bourse, si nécessaire, et que l'option a été accordée, le prix de levée d'une option peut être réduit sur réception de l'approbation du Conseil, sous réserve de toute exigence de la Bourse.
- La date d'expiration d'une option est la première des deux dates suivantes : la date fixée par le conseil d'administration de la Société à la date d'attribution, et : (a) en cas de décès d'un participant, l'option qui lui a été précédemment attribuée ne pourra être exercée que dans l'année qui suit ce décès, et alors seulement par la ou les personnes à qui les droits du participant en vertu de l'option seront transmis par le testament du participant ou les lois de la descendance et de la distribution ; et si et dans la mesure où ce participant avait le droit d'exercer l'option à la date de son décès ; (b) si un participant cesse d'être un administrateur, un dirigeant, un consultant ou un employé de la Société ou de ses filiales, ou cesse d'être un employé de la Société de gestion, pour quelque raison que ce soit (autre que le décès), ce participant peut exercer son option dans la mesure où il avait le droit de l'exercer à la date de cette cessation, à condition que cet exercice ait lieu dans les 90 jours, sous réserve d'ajustement à la discrétion du Conseil, après que le participant ait cessé d'être un administrateur, un dirigeant, un consultant, un employé ou un employé de la Société de gestion, à moins que le participant n'ait été engagé dans des activités de relations avec les investisseurs, auquel cas l'exercice doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la cessation des services du participant à la société.

Le Plan peut être résilié à tout moment par une résolution du conseil d'administration, mais une telle résiliation n'affectera ni ne portera atteinte aux droits des participants détenant des options à ce moment-là. Si le Plan est résilié, les options en circulation continueront d'être régies par les dispositions du Plan.

Options en cours

À la date du présent prospectus, il n'y a aucune option sur actions en circulation.

VENTES ANTÉRIEURES

Le tableau suivant résume les ventes d'actions ordinaires par la société dans le cadre de placements privés depuis sa constitution jusqu'à la date du présent prospectus.

<u>Date d'attribution</u>	<u>Prix par action</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Motif de l'émission</u>
23 mars 2018	\$0,0001	12 000 000	Placement privé
2 novembre 2020	\$0,02	1 500 000	Placement privé
3 décembre 2020	\$0,02	9 500 000	Placement privé
25 février 2021	\$0,02	15 336 840	Placement privé
23 juin 2021	\$0,10	6 891 000	Placement privé
Total à la date du présent prospectus		45 227 840	

TITRES SÉQUESTRÉS ET TITRES SOUMIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE DE TRANSFERT

Titres séquestrés

Conformément aux politiques des commissions des valeurs mobilières applicables et de la Bourse, Dixon Lawson, Michael Hudson, Jessica Patterson, Paul Chung, Milos Masnikosa et Robert Davies (les « **Actionnaires entiercés** ») ont conclu un accord (l'« **Accord d'entiercement** ») avec la Société et National Securities Administrators Inc. (le « **Fiduciaire** »), par laquelle ils ont convenu de déposer sous séquestre leurs actions ordinaires (les « **Actions sous séquestre** »).

Le nombre d'actions entiercées est le suivant :

<u>Désignation de la classe</u>	<u>Nombre de titres détenus sous séquestre ou faisant l'objet d'une restriction contractuelle de transfert</u>	<u>Pourcentage de la classe</u>
Actions ordinaires	2 500 000 ⁽¹⁾	3,8%

- (1) Parmi les actions ordinaires déposées auprès du Fiduciaire, 10 % seront libérées en faveur des Actionnaires entiercés à la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « Première Libération »), et 15 % supplémentaires seront libérées en faveur des Actionnaires entiercés à chacune des dates situées 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois après la Première Libération, ou à tout moment avant cette date avec le consentement des autorités réglementaires compétentes.

La Société est un « émetteur émergent » au sens des politiques et avis applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et si la Société atteint le statut d'« émetteur établi » pendant la durée de l'Accord d'entiercement, elle sera « diplômée », ce qui entraînera une libération de rattrapage et une libération accélérée de tous les titres restant séquestrés selon le calendrier de 18 mois applicable aux émetteurs établis, comme si la Société avait été initialement classée comme émetteur établi.

PRINCIPAUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

À la connaissance des administrateurs et des cadres supérieurs de la Société, aucune personne ou société, à la date du présent prospectus, n'est propriétaire, directement ou indirectement, ou n'exerce un contrôle ou une direction sur

des actions ordinaires de la Société portant plus de 10 % des droits de vote en circulation attachés aux actions ordinaires de la Société.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les détails concernant les administrateurs et les dirigeants de la Société à la date du présent prospectus sont les suivants :

Nom, résidence et poste actuel au sein de la société	Date de nomination ⁽¹⁾	Principale profession ou emploi au cours des cinq dernières années ⁽²⁾	Nombre d'actions ordinaires ⁽³⁾
Paul Chung ⁽⁴⁾ Richmond, Colombie-Britannique, Canada Directeur	23 mars 2018	Géologue chez International Lithium Corp.	300,000
Jessica Patterson Orangeville, Ontario, Canada Directrice	23 mars 2018	Directeur d'Arctic Fox Minerals Corp, au chômage pour élever sa famille, chimiste chez Glencore SINO.	300,000
Michael Hudson ⁽⁴⁾ Ottawa, Ontario Canada Directeur, Chef des Services financiers	23 mars 2018 (Administrateur) 1 ^{er} avril 2021 (CFO)	Semi-retraité. Auparavant comptable et associé chez Grant Thornton LLP.	300,000
Milos Masnikosa ⁽⁴⁾ Etobicoke, Ontario Canada Directeur	2 mars 2021	Diplômé de l'école de commerce Ivy de l'Université de Western Ontario. Analyste financier pour Walmart Canada.	300,000
Robert Davies Stouffville, Ontario Canada Directeur	1 ^{er} septembre 2021	Consultant minier et géologique chez SNC Lavalin.	300,000
Dixon Lawson Whistler, Colombie-Britannique Canada Président-directeur général, président et secrétaire	1 ^{er} septembre 2021	Semi-retraité. OMM, CD, MPM, PMP, cadre. La dernière aventure de M. Lawsons au cours des cinq dernières années a été la création d'une société d'aviation.	1,000,000

- (1) Chaque administrateur de la Société cesse d'exercer ses fonctions immédiatement avant la tenue d'une assemblée générale annuelle pour l'élection des administrateurs, mais peut être réélu ou reconduit dans ses fonctions.
- (2) Sauf indication contraire, à la connaissance du dirigeant ou de l'administrateur concerné, l'organisation dans laquelle le dirigeant ou l'administrateur était occupé ou employé est toujours en activité.
- (3) Ces actions ordinaires sont soumises à des restrictions d'entiercement. Voir « Titres séquestrés ».
- (4) Membre du comité d'audit.

À la date du présent prospectus, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle ou une direction sur 2 500 000 (3,8 %) des actions ordinaires de la Société.

Biographies des administrateurs et des dirigeants

Paul Chung, 64 ans, Administrateur indépendant

M. Chung est expérimenté dans la gestion de projets et possède des compétences étendues dans l'introduction de sociétés sur les marchés publics et la négociation de transactions internationales. En tant que directeur de nombreuses sociétés cotées en bourse pendant plus de 35 ans, M. Chung a mené des opérations dans toute l'Amérique du Nord et du Sud ainsi qu'en Chine. En tant que géologue, M. Chung a participé à la recherche et à l'identification d'une série de projets de lithium, notamment la saumure de Mariana en Argentine, le projet Avalonia en Irlande et le projet de lithium/métaux rares de Mavis Lake en Ontario. Ces projets sont maintenant les principaux projets d'International Lithium Corp. Le projet du lac Mariana a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement positive et est maintenant en phase de développement sous la direction du partenaire du projet, Jiangxi Ganfeng Lithium Co Ltd, le premier producteur de lithium en Chine.

Il est cofondateur de Telson Mining Corporation, qui a mis en production la mine Campo Morado (2150 tonnes journalières) et est en train de terminer la construction de la mine Tahuehueto, qui sera l'une des mines à la teneur en or la plus élevée du Mexique. M. Chung est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en géologie de l'Université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Athabasca.

M. Chung, en sa qualité d'administrateur indépendant de la Société, est un prestataire de services indépendant, qui fournit ses services à temps partiel, n'est pas soumis aux termes d'un contrat d'engagement formel avec la Société, et n'est soumis à aucun accord de non-concurrence ou de non-divulcation. M. Chung consacrerait 15 % de son temps et de son expertise à la Société.

Jessica Patterson, 35 ans, Administrateur indépendant

Mme Patterson a plus de 10 ans d'expérience dans les industries de l'exploitation minière et du traitement des minéraux, notamment dans les domaines de l'analyse, de la métallurgie extractive et, plus récemment, de la chimie. Elle a commencé sa carrière en travaillant pour le ministère du Développement du Nord et des Mines où elle a analysé quantitativement des échantillons géologiques afin d'établir leur valeur et leur composition minérale.

Après son passage au MDNM, Mme Patterson s'est spécialisée dans la métallurgie extractive chez Glencore SINO (anciennement Xstrata ; XPS). Ses contributions à la fonderie de nickel interne ainsi qu'à des clients indépendants dans le monde entier ont permis de concevoir, de surveiller et d'optimiser leurs processus. Pendant cette période, elle a joué un rôle actif dans plusieurs projets en laboratoire et à l'échelle pilote, y compris des essais de four à courant continu commandés pour concevoir une opération de ferrochrome sûre et économiquement réalisable dans le Nord de l'Ontario. Mme Patterson est titulaire d'un diplôme supérieur en technologie du génie chimique du Cambrian College.

Mme Patterson, en sa qualité d'administratrice indépendante de la Société, est une prestataire de services indépendante, qui fournit ses services à temps partiel, n'est pas soumise aux termes d'un contrat d'engagement formel avec la Société, et n'est soumise à aucun accord de non-concurrence ou de non-divulcation. Mme Patterson consacrerait 10 % de son temps et de son expertise à la Société.

Michael Hudson, 74 ans, Directeur, Directeur financier

Michael Hudson a plus de 30 ans d'expérience dans la pratique publique chez Grant Thornton LLP, un cabinet de comptabilité et de conseil aux entreprises. Michael était un partenaire d'assurance et de conseil aux entreprises fournissant des services à divers secteurs, notamment le pétrole et le gaz, la gestion immobilière, la fabrication, la vente au détail, le gouvernement fédéral et municipal, et les entreprises gérées par leurs propriétaires. Les services offerts aux clients comprenaient, entre autres, la structure d'entreprise afin de minimiser les risques et d'optimiser les stratégies fiscales, les prévisions et le budget d'investissement, l'acquisition et la vente d'entreprises, les questions de gouvernance et l'assistance aux clients lors d'appels publics à l'épargne sur la TSX et la NYSE.

Pendant son séjour chez Grant Thornton LLP, M. Hudson a été l'associé directeur des bureaux de Hamilton et de Calgary et a été membre du comité de gestion et du conseil d'orientation du cabinet pendant trois ans. Il a également fait partie d'un comité de fusion qui a planifié et conclu une fusion de deux des plus grands cabinets comptables du Canada.

M. Hudson a ensuite rejoint le conseil d'administration de GeoGlobal Resources Inc, une société qui explore le pétrole et le gaz en Inde, en Colombie et en Israël. Il a présidé le comité d'audit chargé de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers trimestriels et annuels, de nommer l'auditeur externe et d'assurer la liaison avec lui, de surveiller un programme basé sur le risque pour assurer la conformité avec la loi SOX, les

GAAS, les GAAP et les règles et réglementations de la SEC. Michael était également membre du comité de réserve et du comité de nomination.

M. Hudson, en sa qualité d'administrateur et de directeur financier de la Société, est un prestataire de services indépendant, qui fournit ses services à temps partiel, est soumis aux conditions d'un contrat d'engagement formel avec la Société, et est soumis à des accords de non-concurrence ou de non-divulgence. M. Hudson consacrera 25 % de son temps et de son expertise à la Société.

Milos Masnikosa, 26 ans, Administrateur indépendant

Milos Masnikosa possède plus de trois ans d'expérience en comptabilité et en analyse financière. Après avoir obtenu son diplôme avec mention du programme d'administration des affaires de la Richard Ivey School of Business en 2017, Milos a rejoint l'équipe de rapports et d'analyses financières de Walmart Canada. Il y a travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes internes pour guider leurs unités commerciales en fournissant des analyses financières précieuses et des conseils sur l'établissement de budgets et de rapports. Il a ensuite eu l'opportunité de rejoindre l'équipe de gestion des biens immobiliers et des capitaux chez Walmart. À ce titre, il était chargé de vérifier personnellement la faisabilité et la rigueur financière de tous les investissements internes à petite échelle. Il a également créé un modèle de modélisation financière utilisé dans toute l'entreprise canadienne pour évaluer la réussite financière des projets. Après deux ans chez Walmart, Milos a quitté l'entreprise pour rejoindre le monde des startups en fournissant des modèles financiers, de la comptabilité, des analyses et des conseils stratégiques à diverses startups. Ces entreprises vont de FinTech à Cannabis, en passant par les produits pharmaceutiques et l'informatique en nuage.

M. Masnikosa, en sa qualité d'administrateur indépendant de la Société, est un prestataire de services indépendant, qui fournit ses services à temps partiel, n'est pas soumis aux termes d'un contrat d'engagement formel avec la Société, et n'est soumis à aucun accord de non-concurrence ou de non-divulgence. M. Masnikosa consacrera 20 % de son temps et de son expertise à la Société.

Robert Davies, 50 ans, Administrateur indépendant

Robert Davies possède plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie minière, principalement dans le développement de projets, les études d'ingénierie, les relations avec les investisseurs et le financement des entreprises. Il était auparavant directeur du développement des affaires pour l'entreprise Mining & Metallurgy de SNC Lavalin. Avant de se joindre à SNC Lavalin, M. Davies était le chef de la direction d'Aethon Minerals Corp (maintenant Ressources AbraPlata), où il a réussi à inscrire la société à la Bourse de croissance TSX, à superviser la mise en place et embaucher l'équipe pour les opérations au Canada et au Chili, ainsi que superviser la stratégie de fusions et d'acquisitions de la société. Avant de se joindre à Aethon, il était directeur des projets mondiaux pour l'entreprise de solutions minières de General Electric dans le monde entier. M. Davies a également occupé des postes de direction chez Inmet Mining, Kinross Gold et Barrick Gold, où il a supervisé le développement et l'exécution de projets, la modélisation financière, ainsi que l'efficacité des opérations et les programmes d'allocation de capital. Avant de travailler dans l'industrie minière, M. Davies a travaillé sur des projets d'énergie nucléaire dans le monde entier et dans le secteur pétrolier et gazier. M. Davies est titulaire d'un B. Sc. en génie civil et d'une maîtrise en administration des affaires de Queen's University.

M. Davies, en sa qualité d'administrateur indépendant de la Société, est un prestataire de services indépendant qui fournit ses services à temps partiel, n'est pas soumis aux conditions d'un contrat d'engagement formel avec la Société et n'est soumis à aucune entente de non-concurrence ou de non-divulgence. M. Davies consacrera 20 % de son temps et de son expertise à la Société.

Dixon Lawson OMM, CD, MPM, PMP, 69 ans, directeur général, président, secrétaire

Le profil de M. Lawson comprend une expérience et un engagement étendus envers le service public et la communauté, ainsi qu'une éducation, un esprit d'entreprise et une expérience commerciale complets.

M. Lawson a effectué une carrière complète en tant qu'officier dans l'armée canadienne, où il a obtenu des promotions progressives et de plus grandes responsabilités, ainsi que des prix de reconnaissance individuelle. Ses compétences et capacités comprennent la planification opérationnelle, l'exécution de plans d'opérations, la gestion des risques, ainsi qu'une formation et une expérience étendues et détaillées en gestion de projet. Il a été nommé

officier de l'Ordre du Mérite Militaire (OMM), qui reconnaît les services méritoires et le dévouement des membres des forces armées canadiennes.

M. Lawson a dix-sept ans d'expérience en tant que consultant et entrepreneur fournissant des services de gestion de projets et de programmes stratégiques et tactiques à une variété de clients. Il a notamment été pendant 34 mois le gestionnaire principal de projet pour la sécurité des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver, ce qui lui a valu une mention élogieuse du commandant de la Division E de la GRC pour sa contribution et ses efforts.

M. Lawson a été le fondateur exécutif d'une nouvelle société d'aviation qui avait de nombreux processus complexes, des exigences réglementaires détaillées et de multiples parties prenantes. Il a d'abord agi en tant que directeur général adjoint, ce qui incluait les fonctions de directeur financier où il avait des tâches d'élaboration et de gestion du budget, de planification des ressources humaines, de gestion des contrats, des affaires juridiques et de l'informatique.

M. Lawson, en sa qualité de directeur général, président, secrétaire, est un prestataire de services indépendant, qui fournit ses services à temps partiel, est soumis aux conditions d'un contrat d'engagement formel avec la Société, et n'est pas soumis à des accords de non-concurrence ou de non-divulgaration. M. Lawson consacrera 50 % de son temps et de son expertise à la société.

Le Président-Directeur Général de la Société fournit un leadership et une vision d'ensemble dans le développement de la direction stratégique de la Société, en consultation avec le conseil d'administration de la société (le « **Conseil** »). Le Président-Directeur Général gère également l'ensemble des activités de la société afin de s'assurer que son plan stratégique soit mis en œuvre de manière efficace et que les résultats soient contrôlés et communiqués au conseil d'administration. Le Directeur financier de la Société est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de divulgation financière de la Société afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers.

Ordonnances de cessation des activités, faillites, pénalités ou sanctions

Alors que Michael Hudson était directeur de Geoglobal Resources Inc. (« **Geoglobal** »), Geoglobal a fait l'objet d'ordre d'interdiction d'opérations (« **CTO** »). Chacun des CTO (révoqués et actifs) a été émis à la suite du dépôt tardif d'états financiers. Tous les CTO émis et révoqués au cours des 10 dernières années l'ont été pour une période de moins de 30 jours. Geoglobal possède des CTO qui ont été émis le 18 avril et le 19 avril 2013 en Alberta et en Ontario, respectivement. M. Hudson était un administrateur de Geoglobal à ce moment-là et a démissionné le 2 mai 2013.

Aucun autre administrateur ou membre de la direction de la Société n'est, à la date du présent prospectus, ou n'a été dans les 10 ans précédant la date du présent prospectus, administrateur, directeur général ou directeur financier d'une société (y compris la Société), qui :

- (a) a fait l'objet d'un ordre émis alors que l'administrateur ou le cadre supérieur agissait en sa qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de directeur financier ; ou
- (b) a fait l'objet d'un ordre qui a été émis après que l'administrateur ou le dirigeant a cessé d'être administrateur, chef de la direction ou chef des finances et qui découle d'un événement survenu pendant que cette personne agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

Aux fins du paragraphe ci-dessus, le terme « ordre » désigne un ordre d'interdiction d'opérations, un ordre similaire à un ordre d'interdiction d'opérations ou un ordre qui refuse à la société concernée l'accès à toute exemption en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs.

Aucun autre administrateur ou dirigeant n'a fait l'objet d'un ordre (d'interdiction ou autre), d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposée par un organisme gouvernemental, une agence administrative, un organisme d'autoréglementation, un tribunal civil ou un tribunal administratif du Canada ou d'une juridiction étrangère au cours des dix dernières années en rapport avec sa participation à tout type d'activité commerciale, de valeurs mobilières, d'assurance ou bancaire.

Aucun administrateur ou dirigeant de la société, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la société pour influencer sensiblement sur le contrôle de la société :

- (a) est, à la date du présent prospectus, ou a été au cours des 10 années précédant la date du présent prospectus, un administrateur ou un cadre supérieur d'une société (y compris la Société) qui, pendant que cette personne exerçait

cette fonction, ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, a fait une proposition en vertu de toute législation relative à la faillite ou à l'insolvabilité ou a fait l'objet ou a engagé une procédure, un arrangement ou un compromis avec des créanciers ou a vu un séquestre, un administrateur séquestre ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses actifs ; ou

- (b) n'a, au cours des 10 années précédant la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition en vertu de toute législation relative à la faillite ou à l'insolvabilité, fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un compromis avec ses créanciers, ou vu un séquestre, un administrateur séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

Aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de manière significative sur le contrôle de la Société, n'a fait l'objet d'une procédure :

- (a) des pénalités ou des sanctions imposées par un tribunal relativement à la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou a conclu un accord de règlement avec une autorité de réglementation des valeurs mobilières ; ou
- (b) toute autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait probablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable pour prendre une décision d'investissement.

Conflits d'intérêts

Nos administrateurs sont tenus par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi dans les meilleurs intérêts de la Société et de divulguer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans tout projet ou opportunité de la société. Si un conflit d'intérêt survient lors d'une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit d'intérêt divulguera son intérêt et s'abstiendra de voter sur cette question. À notre connaissance, et à l'exception de ce qui est divulgué dans le paragraphe suivant, il n'existe aucun conflit d'intérêts existant ou potentiel connu entre la Société, nos administrateurs et dirigeants ou d'autres membres de la direction ou de tout promoteur, administrateur, dirigeant ou autre membre de la direction proposé en raison de leurs intérêts commerciaux extérieurs.

Certains des administrateurs et dirigeants sont actuellement administrateurs et dirigeants d'autres sociétés privées et publiques (y compris des sociétés d'exploration de ressources). Certains des administrateurs et dirigeants sont engagés et continueront à être à la recherche d'opportunités d'affaires supplémentaires pour le compte d'autres sociétés (y compris des propriétés d'exploration de ressources), et des situations peuvent survenir où ces administrateurs et dirigeants peuvent servir une autre société dont les intérêts sont en concurrence directe avec ceux de la Société. En cas de conflits d'intérêts, ceux-ci doivent être divulgués à la Société et traités conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario).

PROMOTEUR

Dixon Lawson est le promoteur de la Société. Il possède 1 000 000 d'actions ordinaires de la Société, soit 1,5 % du nombre total d'actions émises et en circulation) et 0 option sur actions de la Société. Aucune option sur actions n'a été émise à ce jour.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Aux fins de la présente section, les « Membres de la Direction nommés » désignent le Président-Directeur général et le Directeur des finances de la Société. Dixon Lawson est le Président-Directeur général de la Société depuis le 1^{er} septembre 2021 et Mike Hudson est le Directeur des finances de la Société depuis le 1^{er} avril 2021. Robert Davies a été le Président-Directeur général de la Société du 1^{er} avril 2021 au 31 août 2021.

Discussion et analyse de la rémunération

La société ne dispose pas d'un programme de rémunération officiel pour ses administrateurs ou ses dirigeants. Le conseil d'administration s'appuie sur l'expérience de ses membres en tant qu'actuels ou anciens dirigeants ou administrateurs d'autres petites sociétés d'exploration pour s'assurer que la rémunération totale versée à la direction de la Société est juste et raisonnable.

Le Conseil se réunit pour discuter et déterminer la rémunération de la direction, sans référence à des objectifs, critères ou analyses formels. La philosophie générale de la stratégie de rémunération de la Société consiste à : (a) encourager la direction à atteindre un haut niveau de performance et de résultats en vue d'accroître la valeur à long

terme pour les actionnaires ; (b) aligner les intérêts de la direction sur l'intérêt à long terme des actionnaires ; (c) fournir un ensemble de rémunérations raisonnables pour attirer et retenir des cadres et des administrateurs hautement qualifiés ; et (d) s'assurer que la rémunération totale versée tienne en compte la situation financière globale de la société.

La rémunération des cadres supérieurs se compose de salaires et, le cas échéant, d'options d'achat d'actions. Lors de l'établissement des niveaux de rémunération en espèces et de l'attribution d'options d'achat d'actions, la performance du dirigeant, son niveau d'expertise et ses responsabilités sont pris en compte.

Les options d'achat d'actions incitatives sont attribuées conformément au Plan, qui est conçu pour encourager l'actionnariat de la part de la direction, des administrateurs et des employés. Le conseil d'administration estime que le Plan permet d'aligner les intérêts du personnel de la Société sur ceux des actionnaires en liant la rémunération à la performance à long terme des actions de la société. L'octroi d'options d'achat d'actions incitatives est un élément important de la rémunération des cadres supérieurs, car il permet à la Société de récompenser les efforts de chaque cadre supérieur pour accroître la valeur pour les actionnaires sans avoir à utiliser les réserves de trésorerie de la Société.

Des options sur actions peuvent être attribuées avec l'approbation du Conseil au moment de l'embauche ou de la nomination du dirigeant et périodiquement par la suite. Les primes antérieures d'options sont prises en compte par le Conseil lorsqu'il envisage l'attribution de nouvelles options sur actions.

Primes du plan d'incitation

Il n'y a actuellement aucune option sur actions émise et en circulation. La Société peut accorder des options à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants en vertu du Plan après l'inscription des actions de la Société à la Bourse. Voir « Options d'achat de titres ».

Tableau récapitulatif des rémunérations

Le tableau suivant présente un résumé de l'ensemble de la rémunération versée au cours de la période allant de la constitution en société au 30 juin 2021, aux Membres de la Direction nommés:

<i>Nom et poste principal</i>	<i>Salaire (\$)</i>	<i>Primes à base d'actions</i>	<i>Primes à base d'options</i>	<i>Rémunération du plan d'incitation sans participation</i>		<i>Valeur de la pension (\$)</i>	<i>Toute autre rémunération (\$)</i>	<i>Rémunération totale (\$)</i>
				<i>Plans d'incitation annuels</i>	<i>Plans d'incitation à long terme</i>			
Michael Hudson Directeur financier	\$1 500	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	\$1 500
Robert Davies Président-directeur général (passé)	\$11 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	\$11 000

Primes à base d'actions et d'options en cours

Le tableau suivant présente toutes les primes à base d'actions et à base d'options émises à l'intention des Membres de Direction nommés depuis la constitution en société jusqu'au 30 juin 2021 :

Nom	Primes à base d'options				Primes à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas été acquises (#)	Valeur de marché ou de paiement des primes à base d'actions qui n'ont pas été acquises (\$)
Michael Hudson Directeur financier	Néant	s/o	s/o	Néant	Néant	Néant
Robert Davies Président-directeur général (passé)	Néant	s/o	s/o	Néant	Néant	Néant

Primes du plan d'incitation - Valeur acquise ou gagnée au cours de la période

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les primes acquises dans le cadre des régimes d'incitation pour chacun des Membres de la Direction nommés, de la constitution en société au 30 juin 2021 :

Nom	Primes à base d'options - Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)	Primes à base d'actions - Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)	Rémunération au titre d'un plan d'incitation sans participation - Valeur gagnée au cours de la période (\$)
Michael Hudson Directeur financier	Néant	Néant	Néant
Robert Davies Président-directeur général (passé)	Néant	Néant	Néant

Cessation d'emploi, changement de responsabilités et contrats de travail

À l'exception des contrats de conseils entre Michael Hudson (CFO) et Dixon Lawson (actuel PDF), il n'existe aucun contrat ou arrangement de travail entre la Société et un administrateur ou un dirigeant de la Société.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu entre la société et l'un de ses Membres de la Direction nommés aux termes duquel un paiement ou un autre avantage doit être effectué ou accordé à titre de rémunération en cas de démission, de retraite ou de cessation d'emploi de ce membre de la direction, ou en cas de changement de contrôle de la Société ou de modification des responsabilités du Membre de la Direction nommé à la suite d'un tel changement de contrôle.

Rémunération des administrateurs

Les seuls arrangements, standards ou autres, en vertu desquels la Société peut rémunérer les administrateurs pour leurs services en leur qualité d'administrateurs, ou pour leur participation à des comités, leur implication dans des missions spéciales ou pour leurs services en tant que consultant ou expert au cours du dernier exercice clos ou ultérieurement, sont l'émission d'options d'achat d'actions incitatives. Voir « Options d'Achat de Titres ».

Le tableau suivant présente un résumé de l'ensemble de la rémunération versée au cours de la période allant de la constitution en société au 30 juin 2021, aux administrateurs de la Société autres que les Membres de la Direction nommés :

Nom	Honoraires perçus (\$)	Primes à base d'actions (\$)	Primes à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base de titres (\$)	Valeur de la pension (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Total (\$)
Paul Chung	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jessica Patterson	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michael Hudson	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Milos Masnikosa	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Le tableau suivant présente toutes les primes à base d'actions et à base d'options émises aux administrateurs de la Société autres que les Membres de la Direction nommés, de la constitution en société jusqu'au 30 juin 2021 :

Nom	Primes à base d'options				Primes à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas été acquises (#)	Valeur de marché ou de paiement des primes à base d'actions qui n'ont pas été acquises (\$)
Paul Chung	Néant	s/o	s/o	Néant	Néant	Néant
Jessica Patterson	Néant	s/o	s/o	Néant	Néant	Néant
Michael Hudson	Néant	s/o	s/o	Néant	Néant	Néant
Milos Masnikosa	Néant	s/o	s/o	Néant	Néant	Néant

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les primes acquises dans le cadre de plans d'incitation pour chacun des administrateurs de la Société autres que les Membres de la Direction nommés, depuis la constitution en société jusqu'au 30 juin 2021 :

Nom	Primes à base d'options - Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)	Primes à base d'actions - Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)	Rémunération au titre d'un plan d'incitation sans participation - Valeur gagnée au cours de la période (\$)
Paul Chung	Néant	Néant	Néant
Jessica Patterson	Néant	Néant	Néant
Michael Hudson	Néant	Néant	Néant
Milos Masnikosa	Néant	Néant	Néant

COMITÉ D'AUDIT

Général

Comme la Société est un « émetteur émergent » (au sens de l'instrument national 52-110 sur le comité d'audit (le « **NI 52-110** »)), elle se prévaut des dispenses qui lui sont accordées en vertu de l'article 6.1 du NI 52-110 en ce qui a trait à la composition du comité d'audit et aux obligations de déclaration du comité d'audit. Le comité d'audit est chargé d'examiner les procédures d'information financière de la Société, les contrôles internes et la performance de la direction financière et des auditeurs externes de la Société. Le comité d'audit examine également les états financiers annuels et intermédiaires et fait des recommandations au Conseil.

Le comité d'audit est composé de Michael Hudson, Paul Chung et Milos Masnikosa, qui ont tous des « compétences financières » et dont deux sont « indépendants », selon la définition de ces termes dans le NI 52-110. Michael Hudson n'est pas indépendant. La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes pour l'exercice de ses responsabilités en tant que membre du comité d'audit, et en particulier la formation ou l'expérience qui fournit à chaque membre (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société pour préparer ses états financiers, (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables en

relation avec la comptabilisation des estimations et des provisions (iii) une expérience de la préparation, de l'audit, de l'analyse ou de l'évaluation d'états financiers présentant des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la société, et (iv) une compréhension des contrôles et procédures internes en matière d'information financière, est la suivante :

Michael Hudson	Michael Hudson a plus de 30 ans d'expérience en pratique publique au sein de Grant Thornton LLP, un cabinet d'expertise comptable et de conseil aux entreprises. Au cours de cette période, M. Hudson a été l'associé directeur des bureaux de Hamilton et de Calgary et a été membre du comité de gestion et du conseil d'orientation du cabinet pendant trois ans. Il a également fait partie d'un comité de fusion qui a planifié et conclu une fusion de deux des plus grands cabinets comptables du Canada. M. Hudson a ensuite rejoint le conseil d'administration de GeoGlobal Resources Inc., une société qui explore le pétrole et le gaz en Inde, en Colombie et en Israël. Il a présidé le comité d'audit chargé de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers trimestriels et annuels, de nommer le vérificateur externe et d'assurer la liaison avec lui, de surveiller un programme fondé sur le risque pour assurer la conformité avec la loi SOX, les normes GAAS, les PCGR et les règles et règlements de la SEC.
Paul Chung	Paul Chung a plus de 35 ans d'expérience dans les entreprises cotées en bourse. Il a siégé au comité d'audit de plusieurs entreprises pendant plus de 30 ans.
Milos Masnikosa	Milos Masnikosa est titulaire d'une licence en administration des affaires et possède 4 ans d'expérience en tant qu'analyste financier, dont 2 ans dans une entreprise cotée en bourse Fortune 500.

Charte

La charte du comité d'audit est la suivante :

Général

La fonction principale du comité d'audit est d'aider le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») à accomplir ses responsabilités de surveillance en examinant les informations financières à fournir aux actionnaires et autres, les systèmes de contrôle interne et les systèmes d'information de gestion mis en place par la direction et le processus d'audit externe de la société, et en surveillant la conformité aux exigences légales et réglementaires de la Société en ce qui concerne ses états financiers.

Le comité d'audit est responsable devant le Conseil. Dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités spécifiques, le comité d'audit doit maintenir une communication ouverte entre les auditeurs externes de la société et le Conseil.

Les responsabilités d'un membre du comité d'audit s'ajoutent à celles qu'il assume en tant que membre du Conseil.

Le comité d'audit ne planifie pas et n'effectue pas d'audits et ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des états financiers de la Société ou de la divulgation financière, ni la conformité aux procédures comptables généralement acceptées, car ces responsabilités incombent à la direction et aux auditeurs externes.

Relations avec les auditeurs externes

L'auditeur externe est tenu de faire rapport directement au comité d'audit. L'occasion est donnée périodiquement à l'auditeur externe et aux membres de la haute direction de rencontrer séparément le comité d'audit.

Composition du comité d'audit

La composition du Comité doit satisfaire aux lois régissant la Société et aux exigences d'indépendance, de compétences financières et d'expérience prévues par la législation sur les valeurs mobilières, la bourse et toute autre exigence réglementaire applicable à la Société.

Responsabilités

1. Le comité est chargé de faire les recommandations suivantes au conseil d'administration :

- (a) le vérificateur externe à nommer aux fins de la préparation ou de la publication d'un rapport de vérification ou de la prestation d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation pour la Société ; et
 - (b) la rémunération de l'auditeur externe.
2. Le Comité est directement responsable de la supervision du travail du vérificateur externe engagé dans le but de préparer ou d'émettre un rapport de vérification ou d'effectuer d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris la résolution des désaccords entre la direction et le vérificateur externe concernant l'information financière. Cette responsabilité comprend :
- (a) examiner le plan d'audit avec la direction et l'auditeur externe ;
 - (b) examiner avec la direction et l'auditeur externe tout changement proposé dans les principales politiques comptables, la présentation et l'impact des risques et incertitudes importants, ainsi que les estimations et jugements clés de la direction qui peuvent être importants pour les rapports financiers ;
 - (c) interroger la direction et le vérificateur externe sur les questions importantes relatives à l'information financière discutées au cours de l'exercice et sur la méthode de résolution ;
 - (d) l'examen de tout problème rencontré par l'auditeur externe dans l'exécution de l'audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu un désaccord avec la direction ;
 - (e) examiner les états financiers annuels vérifiés, conjointement avec le rapport de l'auditeur externe, et obtenir de la direction une explication de tous les écarts importants entre les périodes de rapport comparatif ;
 - (f) l'examen de la lettre post-audit ou de gestion, contenant les recommandations de l'auditeur externe, ainsi que la réponse de la direction et le suivi ultérieur de toute faiblesse identifiée ;
 - (g) examiner les états financiers intermédiaires non vérifiés avant leur publication ;
 - (h) examiner tous les documents d'information publics contenant des informations financières vérifiées ou non vérifiées avant leur publication, y compris tout prospectus, le rapport annuel et le rapport de gestion ;
 - (i) examiner l'évaluation des contrôles internes par l'auditeur externe, ainsi que la réponse de la direction ;
 - (j) examiner le mandat de l'auditeur interne, le cas échéant ;
 - (k) examiner les rapports émis par l'auditeur interne, le cas échéant, ainsi que la réponse de la direction et le suivi ultérieur de toute faiblesse identifiée ; et
 - (l) examiner les nominations du directeur financier et de tout autre cadre financier clé impliqué dans le processus d'information financière, le cas échéant.
3. Le Comité doit approuver au préalable tous les services non liés à la vérification qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par le vérificateur externe de l'émetteur.
4. Le Comité doit examiner les états financiers de la Société, le rapport de gestion et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intermédiaires avant que la Société ne divulgue publiquement ces informations.
5. Le Comité doit s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour l'examen de la divulgation publique par la Société d'informations financières extraites ou dérivées des états financiers de la Société, et doit évaluer périodiquement l'adéquation de ces procédures.

6. Lorsqu'un changement d'auditeur est prévu, le Comité examine toutes les questions liées à ce changement, y compris les informations à inclure dans l'avis de changement d'auditeur prévu par l'instrument national 51-102, et les étapes prévues pour une transition ordonnée.
7. Le Comité doit examiner tous les événements à signaler, y compris les désaccords, les questions non résolues et les consultations, tels que définis dans l'instrument national 51-102, sur une base régulière, qu'il y ait ou non un changement d'auditeur.
8. Le Comité doit, le cas échéant, établir des procédures pour :
 - (a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par l'émetteur concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit ; et
 - (b) l'envoi confidentiel et anonyme par les employés de l'émetteur de préoccupations concernant des questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.
9. Le cas échéant, le Comité établit, examine périodiquement et approuve les politiques d'embauche de la société concernant les associés, les salariés et les anciens associés et salariés de l'actuel et de l'ancien vérificateur externe de l'émetteur, selon le cas.
10. Les responsabilités décrites dans cette Charte ne sont pas destinées à être exhaustives. Les membres doivent tenir compte de tout autre domaine qui pourrait nécessiter une surveillance lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités.
11. Bien que le Comité ait les responsabilités et les pouvoirs énoncés dans la présente Charte, il n'est pas du ressort du Comité de planifier ou d'effectuer des vérifications ou de déterminer que les états financiers et les divulgations de la Société sont complets et exacts et conformes aux principes comptables généralement reconnus et aux règles et règlements applicables, chacune de ces responsabilités incombant à la direction et aux vérificateurs externes de la Société.

Autorité

Le comité d'audit a le pouvoir de :

1. engager des conseillers indépendants et d'autres conseillers s'il le juge nécessaire pour accomplir ses fonctions ;
2. fixer et payer la rémunération de tout conseiller employé par le comité d'audit ; et
3. communiquer directement avec les auditeurs externes.
4. recommander au Conseil la modification ou l'approbation des états financiers vérifiés et intermédiaires.

Honoraires d'audit

Au cours de la période allant de la constitution en société jusqu'au 30 juin 2021, aucun honoraire n'a été facturé à la Société par ses commissaires aux comptes.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le 30 juin 2005, l'instrument national 58-101 sur l'*Information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (« NI 58-101 ») et l'instrument national 58-201 sur la *Gouvernance* (les « **Lignes directrices** ») sont entrés en vigueur. Les Lignes Directrices traitent de questions telles que la constitution du conseil d'administration de la Société et les fonctions qu'il doit remplir. NI 58-101 exige que la Société divulgue son approche de la gouvernance d'entreprise par rapport aux Lignes Directrices. Le conseil d'administration de la Société s'est engagé à veiller à ce que la Société dispose d'un système de gouvernance d'entreprise efficace, qui ajoute de la valeur et aide la Société à atteindre ses objectifs.

Conseil d'administration

Paul Chung, Jessica Patterson, Robert Davies et Milos Masnikosa sont des administrateurs « indépendants », selon la définition du NI 52-110. Michael Hudson n'est pas indépendant.

Les administrateurs indépendants estiment que leur connaissance des activités de la Société et leur indépendance sont suffisantes pour faciliter le fonctionnement du Conseil indépendamment de la direction. Pour faciliter une discussion ouverte et franche entre les administrateurs indépendants du Conseil, les administrateurs indépendants ont le pouvoir discrétionnaire de se réunir en privé en l'absence des autres administrateurs lorsqu'ils estiment qu'il est approprié de le faire. À ce jour, les administrateurs indépendants n'ont pas tenu de réunion à laquelle les administrateurs non indépendants et les membres de la direction n'ont pas assisté.

Autres mandats d'administrateur

Les administrateurs de la société sont actuellement administrateurs d'autres émetteurs assujettis, comme suit :

Administrateur

Paul Chung

Jessica Patterson

Michael Hudson

Milos Masnikosa

Robert DaviesNon

Autres émetteurs

Patriot Battery Metals Inc. (CSE:PMET)

Aucun

Gold'n Futures Mineral Corp.

Aucun

Orientation et formation continue

La Direction veillera à ce qu'un nouvel administrateur reçoive les documents écrits appropriés pour l'informer pleinement des devoirs et responsabilités d'un administrateur conformément aux lois et politiques applicables. Chaque nouvel administrateur apporte un ensemble différent de compétences et possède un profil professionnel, et grâce à ces informations, le Conseil est en mesure de déterminer quelle orientation à la nature et aux opérations de l'entreprise de la Société sera nécessaire et pertinente pour chaque nouvel administrateur.

Conduite éthique des affaires

Le Conseil attend de la direction qu'elle gère les affaires de la Société de manière à accroître la valeur pour les actionnaires et à respecter le plus haut niveau d'intégrité. On attend de la Direction qu'elle exécute le plan d'affaires de la Société et qu'elle atteigne les objectifs et les buts en matière de rendement. En outre, le Conseil doit se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts du droit canadien des sociétés, y compris les instruments réglementaires pertinents en matière de valeurs mobilières, afin de s'assurer que les administrateurs exercent un jugement indépendant lors de l'examen des transactions et des accords à l'égard desquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.

Nomination des administrateurs

Compte tenu du stade de développement actuel de la Société et de la taille du Conseil, le Conseil est actuellement d'avis qu'il fonctionne efficacement comme un comité plénier en ce qui concerne la nomination des administrateurs. L'ensemble du Conseil évaluera les candidats potentiels et assumera la responsabilité de la sélection des nouveaux administrateurs. On s'attend à ce que les candidats soient généralement le résultat des efforts de recrutement des membres du Conseil, y compris des discussions formelles et informelles entre les membres du Conseil et le Président de la Société.

Compensation

La Société ne dispose pas d'un comité de rémunération. Les questions de rémunération des administrateurs et des dirigeants de la société sont traitées par l'ensemble du Conseil. Le Conseil se réunit pour discuter et déterminer la rémunération des administrateurs et des dirigeants sans se référer à des objectifs, critères ou analyses formels.

Autres comités du Conseil

Le seul comité du conseil d'administration de la Société est le comité d'audit.

Évaluations

Le Conseil examine chaque année sa propre performance et son efficacité. Ni la Société ni le Conseil n'ont déterminé de moyens ou de méthodes formels pour évaluer régulièrement le Conseil, ses comités ou les administrateurs individuels en ce qui concerne leur efficacité et leurs contributions. L'efficacité est mesurée subjectivement en comparant les résultats réels de la Société aux objectifs fixés. Les contributions d'un administrateur individuel sont surveillées de manière informelle par les autres membres du Conseil, en tenant compte des forces commerciales de l'individu et de l'objectif de la nomination initiale de l'individu au Conseil.

Le Conseil est d'avis que les pratiques de gouvernance d'entreprise de la Société sont appropriées et efficaces pour la Société, étant donné sa taille relativement petite et ses activités limitées. La méthode de gouvernance d'entreprise de la Société permet à la société de fonctionner efficacement, avec des contrôles et des équilibres simples qui permettent de contrôler et de surveiller les fonctions de gestion et d'entreprise sans charge administrative excessive.

COTATION EN BOURSE

La société a l'intention de demander l'inscription de ses Actions ordinaires à la Bourse canadienne des valeurs mobilières. L'inscription à la cote sera subordonnée au respect par la Société de toutes les exigences de la Bourse, qui comprennent la distribution des actions ordinaires à un nombre minimum d'actionnaires publics.

À la date du présent prospectus, la Société est un « émetteur émergent PAPE » (défini dans l'instrument national 41-101 - *Exigences générales relatives aux prospectus* comme un émetteur qui : (a) dépose un prospectus ordinaire ; b) n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire quelconque immédiatement avant la date du prospectus ordinaire définitif ; et c) à la date du prospectus ordinaire, aucun de ses titres n'est inscrit ou coté, n'a demandé l'inscription ou la cotation d'aucun de ses titres et n'a pas l'intention de demander l'inscription ou la cotation d'aucun de ses titres (i) à la Bourse de Toronto, (ii) sur un marché américain ou (iii) un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique, autre que l'Alternative Investment Market de la Bourse de Londres ou les marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc).

PLAN DE DISTRIBUTION

Ce prospectus est déposé dans les juridictions qualifiées afin de qualifier le placement de 323 500 Actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice ou de l'exercice réputé de 323 500 Bons de Souscription spéciaux.

Le 29 août 2021, la Société a réalisé le Placement conformément aux dispenses de prospectus prévues par la législation sur les valeurs mobilières applicable, composé d'un total de 323 500 Bons de Souscription spéciaux (dont 200 000 Bons de Souscription spéciaux émis à titre de rémunération dans le cadre du Placement).

Dans le cadre du Placement, la Société a émis les Bons de Souscription spéciaux dans les Territoires admissibles, dans le cadre d'un placement privé, au prix de 0,10 \$ par Bon de Souscription spécial.

Les termes des Bons de souscription spéciaux prévoient que les Bons de souscription spéciaux seront réputés être exercés à la Date d'Exercice présumée, date à laquelle chaque Bon de souscription spécial sera automatiquement exercé en une Action, sous réserve d'ajustement dans certaines circonstances, sans paiement d'une quelconque contrepartie supplémentaire et sans autre action de la part du détenteur.

Aucune fraction d'Action ne sera émise lors de l'exercice ou de l'exercice présumé des Bons de souscription spéciaux. La détention des Bons de souscription spéciaux ne fait pas de leur détenteur un actionnaire de la Société et ne lui confère aucun droit ou intérêt accordé aux actionnaires.

Aucune des Actions n'a été ou ne sera enregistrée en vertu du U.S. Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis et ne peut être offerte ou vendue aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, personnes américaines, sauf dans le cadre de transactions exemptées des exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables.

Les Bons de souscription spéciaux ne peuvent pas être exercés par ou pour le compte d'une personne américaine ou d'une personne se trouvant aux États-Unis, à moins qu'une exemption aux exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ne soit disponible. En conséquence, les Actions porteront les légendes appropriées attestant des restrictions sur l'offre, la vente et le transfert de ces titres.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les Actions ordinaires est spéculatif et comporte un degré élevé de risque en raison de la nature des activités de la Société et du stade actuel d'exploration et de développement de ses propriétés minières. Les facteurs de risque suivants, ainsi que les risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle, pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les opérations et la situation financière futures de la Société et pourraient faire en sorte qu'elles diffèrent considérablement des estimations décrites dans les énoncés prospectifs relatifs à la Société. Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les facteurs de risque suivants, ainsi que les autres questions énoncées ou intégrées par référence dans le présent prospectus.

Historique d'exploitation limité

La Société a un historique d'exploitation limité sur lequel une évaluation de la Société, de ses activités actuelles et de ses perspectives peut être basée. Vous devez considérer tout achat de titres de la Société à la lumière des risques, des dépenses et des problèmes fréquemment rencontrés par toutes les sociétés dans les premières étapes de leur développement.

Liquidité et ressources en capital incertaines

La Société peut avoir besoin de lever des capitaux supplémentaires par le biais d'une offre de titres de participation, d'une offre de titres de créance, ou en obtenant un financement par l'intermédiaire d'une banque ou d'une autre entité. En particulier, la Société pourrait ne pas disposer de fonds suffisants pour mener à bien le programme d'exploration recommandé sur la Propriété aurifère d'Up Town. La Société n'a pas établi de limite quant au montant de la dette qu'elle peut contracter et n'a pas non plus adopté de ratio de ses capitaux propres par rapport à l'allocation de la dette. Si la Société doit obtenir un financement supplémentaire, rien ne garantit que le financement sera disponible auprès de quelque source que ce soit, qu'il sera disponible à des conditions acceptables pour la Société ou que toute offre future de titres sera couronnée de succès. Si des fonds supplémentaires sont obtenus par l'émission de titres de participation, il pourrait y avoir une dilution importante de la valeur des actions ordinaires de la Société. La Société pourrait subir des conséquences négatives si elle n'est pas en mesure d'obtenir des capitaux supplémentaires, ce qui jetterait un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités et sa croissance.

Pas de gisements économiques connus

La Société est une société en phase d'exploration et ne peut pas garantir qu'un gisement commercialement viable, ou « réserve », existe sur les propriétés pour lesquelles la Société a actuellement ou pourrait avoir (par le biais d'accords de coentreprise ou d'acquisitions futures potentielles) un intérêt. Par conséquent, la détermination de l'existence d'une réserve dépend de travaux d'exploration appropriés et suffisants et de l'évaluation de facteurs juridiques, économiques et environnementaux. Si la Société ne parvient pas à trouver un gisement commercialement viable sur l'une de ses propriétés, sa situation financière et ses résultats d'exploitation en souffriront considérablement.

Fluctuations des prix des métaux

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent affecter la négociabilité des métaux découverts, le cas échéant. Les prix des métaux ont connu d'importantes fluctuations, en particulier au cours des dernières années. Il est impossible de prévoir l'effet de ces facteurs sur les activités d'exploration de la Société. Par exemple, les prix de l'or sont affectés par de nombreux facteurs, notamment les ventes des banques centrales, les activités de couverture des producteurs, le taux de change relatif du dollar américain par rapport aux autres grandes devises, la demande mondiale et régionale et les conditions politiques et économiques. Les niveaux de production d'or à l'échelle mondiale ont également une incidence sur le prix de l'or. De plus, le prix de l'or a parfois été sujet à des changements rapides à court terme en raison d'activités spéculatives.

Risque de titre

La Société ne peut pas garantir que le titre de ses propriétés minières ne sera pas contesté. L'assurance titre n'est généralement pas disponible pour les propriétés minières et la capacité de la Société à s'assurer qu'elle a obtenu un droit sécurisé sur les propriétés minières individuelles ou les concessions minières peut être fortement limitée. Les propriétés minières de la Société peuvent faire l'objet d'accords, de transferts ou de revendications antérieurs non enregistrés, et le titre de propriété peut être affecté, entre autres, par des défauts non détectés. La Société n'a pas effectué de levés de toutes les concessions dans lesquelles elle détient des intérêts directs ou indirects. Une contestation réussie de la zone et de l'emplacement précis de ces revendications pourrait empêcher la Société d'exploiter ses propriétés comme elle le souhaite ou de faire valoir ses droits à l'égard de ses propriétés.

Revendications territoriales des Premières Nations

Les droits des Premières Nations peuvent être revendiqués sur des propriétés de la Couronne ou d'autres types de tenure à l'égard desquels des droits miniers ont été conférés. La décision rendue par la Cour suprême du Canada en 2014 dans l'affaire *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* a marqué la première fois dans l'histoire du Canada qu'un tribunal a déclaré le titre des Premières Nations sur des terres situées à l'extérieur d'une réserve. La Société n'a pas connaissance que des revendications territoriales des Premières Nations aient été revendiquées ou que des actions en justice relatives aux questions autochtones aient été intentées à l'égard des terres qui sont couvertes par la Propriété minière d'Up Town Gold. Le fondement juridique d'une revendication territoriale est une question d'une complexité juridique considérable et l'impact du règlement d'une revendication territoriale et des accords d'autonomie gouvernementale ne peut être prédit avec certitude. Dans l'éventualité où le titre des Premières Nations est revendiqué et prouvé sur la Propriété aurifère d'Up Town, les lois provinciales et fédérales continueront d'être valides à condition que toute atteinte au titre des Premières Nations, y compris l'exploitation minière et l'exploration, soit consentie par les groupes des Premières Nations ou soit justifiée. Toutefois, rien ne garantit qu'une reconnaissance générale des droits des Premières Nations par le biais d'un règlement négocié ou d'une décision judiciaire n'aurait pas d'effet négatif sur les activités de la société. Un tel impact pourrait être marqué et, dans certaines circonstances, pourrait retarder ou même empêcher les activités d'exploration ou d'exploitation de la Société.

Approbations et permis d'utilisation des terres

Le programme d'exploration proposé décrit dans le Rapport technique devrait comprendre des travaux d'exploration pour lesquels des approbations ou des permis d'utilisation des terres doivent être obtenus auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir toutes ces approbations ou tous ces permis en temps opportun, voire qu'elle les obtiendra tous, et tout retard ou défaut de réception des approbations ou des permis d'utilisation des terres requis pourrait avoir un impact négatif sur l'exploration future de la propriété aurifère d'Up Town par la Société.

Risque lié à l'exploration et au développement

L'exploration et la mise en valeur des ressources sont des activités spéculatives, caractérisées par un certain nombre de risques importants, y compris, entre autres, des efforts non rentables résultant non seulement de l'échec de la découverte de gisements minéraux, mais aussi de la découverte de gisements minéraux qui, bien que présents, sont insuffisants en quantité et en qualité pour que la production soit rentable. La commercialisation des minéraux acquis ou découverts par la Société peut être affectée par de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société et qui ne peuvent être prédits avec précision, tels que les fluctuations du marché, la proximité et la capacité des installations de broyage, les marchés des minéraux et l'équipement de traitement et d'autres facteurs tels que les réglementations gouvernementales, y compris les réglementations relatives aux redevances, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement, la combinaison de ces facteurs pouvant faire en sorte que la Société ne reçoive pas un rendement adéquat du capital investi.

Des dépenses substantielles sont nécessaires pour établir les réserves de minerai par forage, pour développer les procédés métallurgiques permettant d'extraire le métal du minerai et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour développer les installations et l'infrastructure d'extraction et de traitement sur tout site choisi pour l'exploitation minière. Bien que des avantages substantiels puissent être tirés de la découverte d'un important gisement minéralisé, rien ne garantit que les minéraux seront découverts en quantités et en teneurs suffisantes pour justifier une exploitation commerciale ou que les fonds nécessaires au développement pourront être obtenus en temps voulu. Les estimations des réserves, des gisements de minéraux et des coûts de production peuvent également être affectées par des facteurs tels que les réglementations et les exigences en matière de permis environnementaux, les conditions météorologiques, les facteurs environnementaux, les difficultés techniques imprévues, les formations géologiques inhabituelles ou inattendues et les interruptions de travail. En outre, la teneur du minerai finalement exploité peut différer de celle indiquée par les résultats de forage. Les facteurs à court terme relatifs aux réserves, tels que la nécessité d'un développement ordonné des corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou différentes teneurs, peuvent également avoir un effet négatif sur les opérations minières et sur les résultats d'exploitation. Des changements importants dans les réserves de minerai, les teneurs, les ratios de décapage ou les taux de récupération peuvent affecter la viabilité économique de tout projet.

Lois et règlements en matière d'environnement

Les activités de la Société sont soumises aux réglementations environnementales des juridictions dans lesquelles elle opère. La législation environnementale évolue d'une manière qui exigera des normes et une application plus strictes, des amendes et des pénalités accrues en cas de non-conformité, des évaluations environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un degré accru de responsabilité pour les sociétés et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Il n'y a aucune garantie que les changements futurs dans la réglementation environnementale, le cas échéant, n'auront pas d'effets négatifs sur les activités de la Société.

Les opérations de la Société, y compris l'exploration et toute activité de développement ou le début de la production sur ses propriétés, nécessitent des permis de la part de diverses autorités gouvernementales fédérales, provinciales et locales et ces opérations sont et seront régies par des lois et des règlements régissant la prospection, le développement, l'exploitation minière, la production, les exportations, les taxes, les normes de travail, la santé au travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation des terres, la protection de l'environnement, la sécurité des mines et d'autres questions. Dans la mesure où de telles approbations sont requises et ne sont pas obtenues, la Société peut être retardée ou se voir interdire de procéder à l'exploration ou au développement planifié de ses propriétés minières.

Le non-respect des lois, des règlements et des exigences en matière de permis peut donner lieu à des mesures d'exécution, y compris des ordres émis par les autorités réglementaires ou judiciaires exigeant l'arrêt ou la réduction des activités, et peut comprendre des mesures correctives exigeant des dépenses en capital, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives. Les parties engagées dans des opérations minières peuvent être tenues d'indemniser ceux qui subissent des pertes ou des dommages en raison des activités minières et peuvent se voir imposer des amendes ou des pénalités civiles ou pénales pour violation des lois ou des règlements applicables.

Les opérations d'exploration et d'exploitation minière comportent un risque potentiel de rejet dans le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines de métaux, de produits chimiques, de combustibles, de liquides ayant des propriétés acides et d'autres contaminants. Ces dernières années, les exigences réglementaires et l'amélioration des technologies ont permis de réduire considérablement ces risques. Cependant, ces risques n'ont pas été éliminés, et le risque de contamination de l'environnement par des activités d'exploration ou d'exploitation actuelles et passées existe pour les sociétés minières. La Société peut être responsable de la contamination environnementale et des dommages aux ressources naturelles liés à la Propriété qui se sont produits avant que la Société ne soit propriétaire de la Propriété. Rien ne garantit qu'il n'existe pas de responsabilité potentielle pour une telle contamination ou des dommages causés par des activités passées sur ces propriétés.

Les modifications apportées aux lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés minières, ou une mise en œuvre plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir un impact négatif important sur la Société et entraîner une augmentation des dépenses en capital ou nécessiter l'abandon ou le retard de la mise en valeur de nouvelles propriétés minières.

Influence des parties prenantes tierces

La Propriété ou les routes ou autres moyens d'accès que la Société a l'intention d'utiliser pour mener à bien ses programmes de travail ou ses mandats commerciaux généraux sur la Propriété peuvent faire l'objet d'intérêts ou de

réclamations de la part de tiers, individus, groupes ou sociétés. Dans le cas où ces tiers font valoir des réclamations, les programmes de travail de la Société peuvent être retardés même si ces réclamations ne sont pas fondées. De tels retards peuvent entraîner des pertes financières importantes et une perte d'opportunité pour la Société.

Risques non assurables

L'exploration, le développement et la production de propriétés minières sont soumis à certains risques, et en particulier, des conditions d'exploitation géologiques inattendues ou inhabituelles, y compris des éclatements de roches, des effondrements, des incendies, des inondations et des tremblements de terre peuvent se produire. Il n'est pas toujours possible de s'assurer totalement contre ces risques et nous pouvons décider de ne pas souscrire d'assurance contre ces risques en raison de primes élevées ou pour d'autres raisons. Si de telles responsabilités devaient survenir, elles pourraient avoir un impact négatif sur nos opérations et pourraient réduire ou éliminer toute rentabilité future et entraîner une augmentation des coûts et une baisse de la valeur des titres de la Société.

Concurrence

Une concurrence importante et croissante existe pour le nombre limité d'opportunités d'acquisition de minéraux disponibles. En raison de cette concurrence, dont certaines sont le fait de grandes sociétés minières bien établies, dotées de capacités substantielles et de ressources financières et techniques supérieures à celles de la Société, la Société peut être incapable d'acquérir des propriétés minières intéressantes à des conditions qu'elle juge acceptables. La Société est également en concurrence avec d'autres sociétés pour le recrutement et la rétention d'employés qualifiés et d'autres personnels.

Gestion

Les perspectives de la Société dépendent en partie de la capacité de ses cadres supérieurs et de ses administrateurs à fonctionner efficacement et la perte des services de ces personnes pourrait avoir un effet négatif important sur la société. Pour gérer sa croissance, la Société pourrait devoir attirer et retenir du personnel supplémentaire hautement qualifié dans les domaines de la gestion, des finances et de la technique et continuer à mettre en œuvre et à améliorer les systèmes d'information opérationnels, financiers et de gestion. La Société n'a pas souscrit d'assurance homme clé pour l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

Obligations liées au contrat d'option

L'Accord de Cession prévoit que la Société doit effectuer une série de paiements en espèces sur certaines périodes et dépenser certains montants minimums pour l'exploration de la Propriété. Si la Société n'effectue pas ces paiements ou dépenses en temps voulu, elle peut perdre son intérêt dans la Propriété.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont, et peuvent continuer à être, impliqués dans l'industrie minière et de l'exploration minérale par le biais de leur participation directe et indirecte dans des sociétés, des partenariats ou des coentreprises qui sont des concurrents potentiels de la Société. En particulier, le PDG et le Directeur financier de la Société ne consacreront que 50 % et 25 % de leur temps, respectivement, aux activités et aux affaires de la Société. Des situations peuvent survenir dans le cadre d'acquisitions ou d'investissements potentiels où les autres intérêts de ces administrateurs et dirigeants peuvent entrer en conflit avec les intérêts de la Société. Les administrateurs et les dirigeants de la Société ayant des conflits d'intérêts seront soumis et suivront les procédures établies dans la législation, les règlements, les règles et les politiques applicables aux entreprises et aux valeurs mobilières.

Dividendes

La Société n'a pas déclaré ou payé de dividendes sur ses actions ordinaires et n'a pas actuellement de politique en matière de paiement de dividendes. Dans un avenir prévisible, la Société prévoit qu'elle conservera ses bénéfices futurs et d'autres ressources de trésorerie pour l'exploitation et le développement de ses activités. Le versement de tout dividende futur dépendra des bénéfices et de la situation financière de la Société, des besoins de trésorerie actuels et prévus et de tout autre facteur que les administrateurs de la société jugeront approprié.

Estimations et hypothèses

La préparation de ses états financiers exige que la Société utilise des estimations et des hypothèses. La

comptabilisation des estimations exige que la Société utilise son jugement pour déterminer le montant à enregistrer dans ses états financiers en rapport avec ces estimations. Si les estimations et les hypothèses sont inexactes, la Société peut être amenée à déprécier les valeurs enregistrées. La société réévalue régulièrement ses estimations et ses hypothèses. Cependant, les montants réels pourraient différer de ceux basés sur les estimations et les hypothèses.

Coûts et risques de conformité

Les frais juridiques, comptables et autres associés aux exigences de déclaration des sociétés publiques sont importants. La Société prévoit que les coûts pourraient augmenter en raison des exigences liées à la gouvernance d'entreprise, y compris, sans s'y limiter, les exigences de l'instrument national 52-109 sur *l'Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, de l'instrument national 52-110 sur le *Comité d'Audit* et de l'instrument national 58-101 sur *l'Information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

La Société s'attend également à ce que ces règles et règlements puissent rendre plus difficile et plus coûteux l'obtention d'une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, et qu'elle puisse être obligée d'accepter des limites de police et une couverture réduites ou d'encourir des coûts substantiellement plus élevés pour obtenir une couverture identique ou similaire. En conséquence, il pourrait être plus difficile pour la Société d'attirer et de retenir des personnes qualifiées pour siéger à son conseil d'administration ou en tant que dirigeants.

Épidémie de COVID-19

En décembre 2019, la COVID-19 est apparue à Wuhan, en Chine. Depuis, elle s'est propagée à plusieurs autres pays et des infections ont été signalées dans le monde entier. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie mondiale. En réponse à l'épidémie, les autorités gouvernementales au Canada et à l'étranger ont introduit diverses recommandations et mesures pour tenter de limiter la pandémie, notamment des restrictions de voyage, des fermetures de frontières, des fermetures d'entreprises non essentielles, des quarantaines, des auto-isolations, des abris sur place et une distanciation sociale. L'épidémie de COVID-19 et la réponse des autorités gouvernementales pour tenter de la limiter ont un impact significatif sur le secteur privé et les individus, y compris des perturbations sans précédent dans les affaires, l'emploi et l'économie. La propagation continue de la COVID-19 à l'échelle nationale et mondiale pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, nos opérations et nos résultats financiers. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Société a mis en place des mesures de précaution à son siège social, notamment en limitant les visites au personnel essentiel et en assurant des protocoles appropriés en matière d'assainissement et de distanciation sociale.

L'épidémie de COVID-19 peut entraîner des perturbations dans les activités et les plans opérationnels de la Société. Ces perturbations peuvent inclure des perturbations résultant (i) d'une pénurie d'employés, (ii) de l'indisponibilité des prestataires de services et des sous-traitants, (iii) de l'interruption des approvisionnements de tiers sur lesquels la Société compte, (iv) des restrictions imposées par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19, et (v) des restrictions imposées par la Société et ses prestataires de services et sous-traitants pour assurer la sécurité des employés et d'autres personnes. En outre, il n'est actuellement pas possible de prévoir l'étendue ou la durée de ces perturbations. Ces perturbations peuvent avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Ces effets négatifs pourraient être rapides et inattendus. Ces perturbations pourraient avoir un impact important sur la capacité de la Société à réaliser ses plans d'affaires pour 2021, conformément à la section sur l'utilisation des produits ci-dessus.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ACTIONS DE RÉGLEMENTATION

Ni la Société ni la Propriété aurifère d'Up Town ne font ou n'ont fait l'objet de poursuites judiciaires, de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou une autorité réglementaire, ou d'accords de règlement devant un tribunal ou une autorité réglementaire, et la Société n'a connaissance d'aucune poursuite judiciaire, pénalité ou sanction de ce type qui soit envisagée.

INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur, dirigeant de la Société ou actionnaire détenant ou contrôlant, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ni aucun de leurs associés ou affiliés respectifs, n'a eu d'intérêt direct ou indirect important dans une transaction au cours des trois années précédant la date du présent prospectus qui a affecté ou affecterait de manière importante la Société.

AUDITEURS, AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Les vérificateurs de la Société sont Baker Tilly WM LLP, comptables professionnels agréés, Suite 900, 400 Burrard Street, Vancouver, B.C. V6C 3B7.

L'agent de registre et de transfert des actions ordinaires de la Société est Endeavor Trust Corporation, 702 - 777 Hornby Street Vancouver, Colombie-Britannique, V6Z 1S4. La société et Endeavor Trust Corporation ont conclu un accord (le « **Contrat de registre et de transfert** ») régissant leurs droits et devoirs respectifs dans le cadre de cette relation.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par la Société au cours de la période allant de la constitution en société à la date du présent prospectus, autres que les contrats conclus dans le cours normal des affaires, sont les suivants :

1. L'Accord de Cession. Voir « Développement général de l'activité ».
2. L'Accord d'entiercement. Voir « Titres séquestrés ».
3. Contrat d'agent de registre et de transfert. Voir « Auditeurs, agent de transfert et registraire ».

Des copies des contrats importants susmentionnés pourront être consultées au siège social et aux archives de la Société, à l'adresse suivante : Fish LPC, 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2, pendant les heures de bureau habituelles.

EXPERTS

Les informations techniques concernant la Propriété incluses dans ce prospectus sont basées sur le Rapport technique préparé par David White, P. Geo, qui est une « Personne qualifiée » au sens de l'instrument national 43-101. M. White est indépendant de la Société au sens de l'instrument national 43-101.

Les vérificateurs de la Société, Baker Tilly WM LLP, comptables professionnels agréés, déclarent qu'ils sont indépendants de la Société conformément aux règles de conduite professionnelle de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, Canada.

Ni David White, ni Baker Tilly WM LLP, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés ou partenaires, selon le cas, n'ont reçu un intérêt direct ou indirect dans les biens de la Société ou dans les biens d'une entreprise associée ou affiliée à la Société. À la date du présent document, les personnes susmentionnées, ainsi que les administrateurs, les dirigeants, les employés et les associés, selon le cas, de chacune des sociétés et des partenariats susmentionnés, ne détiennent pas la propriété effective, directement ou indirectement, de titres de la Société.

Aucune des personnes susmentionnées, ni aucun administrateur, dirigeant, employé ou associé, selon le cas, des sociétés ou partenariats susmentionnés, n'est actuellement censé être élu, nommé ou employé en tant qu'administrateur, dirigeant ou employé de la Société ou d'une société associée ou affiliée de la Société.

AUTRES FAITS IMPORTANTS

Il n'y a pas de faits importants relatifs à la Société autres que ceux divulgués dans le présent document.

DROIT LÉGAL DE RETRAIT ET D'ANNULATION

La législation canadienne sur les valeurs mobilières exige que le langage suivant apparaisse dans ce prospectus :

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit peut être exercé dans les deux jours ouvrables suivant la réception ou la réception réputée d'un prospectus et de toute modification. Dans plusieurs provinces, la législation sur les valeurs mobilières permet également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. L'acheteur doit se reporter aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de sa province pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

Toutefois, étant donné que le présent prospectus est déposé pour permettre à la Société de devenir un émetteur assujéti en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec, et non dans le cadre d'un placement de titres, la Société estime que les recours décrits au paragraphe précédent ne sont pas applicables aux opérations décrites dans le présent prospectus.

ÉTATS FINANCIERS

L'état de la situation financière de la Société au 30 juin 2021 et l'état de la perte et de la perte globale et des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres pour la période allant de la constitution en société le 23 mars 2018 jusqu'au 30 juin 2021, ainsi que les notes y afférentes, sont joints au présent prospectus et en font partie intégrante.

MELIUS CAPITAL CORP.

États financiers

Pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020, 2019 et pour la période commençant le
23 mars 2018 au 31 décembre 2018
(exprimé en dollars canadiens)



Baker Tilly WM
LLP 900 — 400, rue
Burrard Vancouver
(Colombie-Britannique)
Canada V6C 3B7
T : +1 604.684.6212
F : +1 604.688.3497
vancouver@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Aux actionnaires de Melius Capital Corp.

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de Melius Capital Corp. (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2020, 2019 et 2018, ainsi que les états de perte et de perte globale. Nous avons aussi vérifié les états de variation des capitaux propres des actionnaires et les états des encaisses pour les exercices se terminant les 31 décembre 2020 et 2019 et la période allant du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018. De plus, nous avons aussi vérifié que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, 2019 et 2018. Ils représentent aussi sa performance financière et ses encaisses pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que pour la période commençant le 23 mars 2018 au 31 décembre 2018 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités du vérificateur en matière de vérification des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour nos vérifications des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les éléments probants de vérification que nous avons obtenus dans le cadre de nos vérifications sont suffisants et appropriés pour servir de fondement à notre opinion.

Incertitude importante liée à la poursuite de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit les événements et les conditions indiquant qu'il existe une incertitude importante. Cette incertitude qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à continuer d'être une Société en cours d'exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. L'autre information comprend l'information incluse dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

ASSURANCE • TAXE • CONSEILLER

Baker Tilly WM LLP est membre de Baker Tilly Canada Cooperative, qui est membre du réseau mondial de Baker Tilly International Limited. Tous les membres de Baker Tilly Canada Cooperative et de Baker Tilly International Limited sont des personnes morales distinctes et indépendantes.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres renseignements. Nous pouvons ainsi déterminer si les autres renseignements sont sensiblement incompatibles avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises dans le cadre de la vérification. De plus, nous pouvons demeurer vigilants quant aux indications selon lesquelles le d'autres renseignements semblent être erronés sur le plan matériel. Si, d'après le travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il y a une inexactitude importante de ces autres renseignements, nous sommes tenus de le signaler dans le rapport du vérificateur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière. Elle est aussi responsable du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de la Société à continuer comme une entreprise permanente. Elle doit divulguer, s'il y a lieu, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode de comptabilité de continuité. Elle doit le faire à moins que la direction n'ait l'intention de liquider la Société ou de cesser les opérations, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de la Société.

Responsabilités du vérificateur en ce qui concerne la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur. Ils sont aussi de publier un rapport du vérificateur qui renferme notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détectera toujours une erreur importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, elles peuvent raisonnablement influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur. Nous pouvons aussi concevoir et exécuter des procédures de vérification adaptées à ces risques, et obtenir des preuves de vérification suffisantes et appropriées pour servir de fondement à notre opinion. Le risque de ne pas déceler d'inexactitudes importantes résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou la dérogation au contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes faites par la direction.

- Concluez sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité de continuité de l'exploitation et d'après les éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à continuer d'être une entreprise en exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans le rapport de notre vérificateur, sur les informations connexes contenues dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de notre vérificateur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent faire en sorte que la Société cesse de continuer comme une entreprise en cours d'exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations communiquées, et si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification et les constatations importantes de la vérification. Elles comprennent toute lacune importante dans le contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.

Baker Tilly WM LLP

COMPTABLES AGRÉES PROFESSIONNELS

Vancouver (C.-B.)
21 mai 2021

MELIUS CAPITAL CORP.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

		Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019 \$	Au 31 décembre 2018
	Remarque			
ACTIF				
Actifs courants				
Espèce		166 200	1 200	1 200
Prépayé	4	95 000	-	-
Total des actifs		261 200	1 200	1 200
Passif				
Passifs courants				
Billet à ordre	5	21 373	-	-
PASSIF		21 373	-	-
ACTIONNAIRES				
Capital social	6	521 200	1 200	1 200
Partager des abonnements	6	20 000	-	-
Déficit		(301 373)	-	-
TOTAL DES ACTIONNAIRES		239 827	1 200	1 200
TOTAL DU PASSIF				
ACTIONNAIRES		261 200	1 200	1 200

Nature et poursuite des opérations (Note 1)

Engagements et éventualités (Note 3)

Événements subséquentes (Note 11)

Approuvé au nom du Conseil le 21 mai 2021 :

"Jessica Patterson"

Director

"Paul Chung"

Director

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

MELIUS CAPITAL CORP.
ÉTATS DE PERTE ET DE PERTE GLOBALE

(EXPRIMÉE EN DOLLAR CANADIEN)

		Exercice terminé le 31 décembre 2020 \$	Exercice terminé le 31 décembre 2019 \$	Pour la période allant du début le 23 mars 2018 au 31 décembre 2018 \$
	Remarque			
Dépenses				
Intérêt	5	1 373	-	-
Expertise-conseil	6	300 000	-	-
Perte nette et perte globale pour la période		(301 373)	-	-
Perte et perte globale par action – base et diluée		(0,02)	(0,00)	(0,00)
Nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation		14 204 110	12 000 000	12 000 000

MELIUS CAPITAL CORP.
ÉTATS DE MODIFICATIONS DES ACTIONNAIRES
(EXPRIMÉE EN DOLLAR CANADIEN)

		Capital social		Partager les abonnements \$	Déficit \$	Total \$
		Nombre d'actions #	Montant \$			
Solde au 23 mars 2018 (création)		-	-	-	-	-
Actions émises en espèces	6	12 000 000	1 200	-	-	1 200
Perte et perte globale pour la période		-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2018		12 000 000	1 200	-	-	1 200
Perte et perte globale pour l'année		-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2019		12 000 000	1 200	-	-	1 200
Actions émises pour des services de conseil	6	15 000 000	300 000	-	-	300 000
Actions émises en espèces	6	11 000 000	220 000	-	-	220 000
Action sous forme d'abonnements		-	-	20 000	-	20 000
Perte et perte globale pour l'année		-	-	-	(301 373)	(301 373)
Solde au 31 décembre 2020		38 000 000	521 200	20 000	(301 373)	239 827

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

MELIUS CAPITAL CORP.
ÉTATS DES ENCAISSES
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

	Exercice terminé le 31 décembre 2020	Exercice terminé le 31 décembre 2019 \$	Pour la période allant du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018 \$
Activités d'exploitation			
Perte nette pour la période	(301 373)	-	-
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Actions émises pour des services des	300 000	-	-
Intérêts courus	1 373	-	-
Variations du poste du fonds de roulement hors trésorerie :			
Changement de prépayé	(95 000)	-	-
Encaisse nette utilisée dans les activités	(95 000)	-	-
 Activités de financement	 20 000	 -	 -
Produit du billet à ordre			
Produit de l'émission d'actions ordinaires	220 000	-	1 200
Produit des abonnements d'actions	20 000	-	-
Encaisse nette fournie par les activités de financement	260 000	-	-
 Variation en espèces	 165 000	 -	 1 200
Encaisse, début de période	1 200	1 200	-
Encaisse, fin de période	166 200	1 200	1 200

Informations supplémentaires autres que les encaisses :

	Pour l'exercice terminé		Pour la période de pour l'exercice clos du Début du mois de mars 23 2018
	décembre 31 2020 \$	décembre 31, 2019 \$	décembre 31 2018 à \$
Années terminées,			
Impôts payés	-	-	-
Intérêts payés	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

1. Nature et poursuite des activités

Melius Capital Corp. (la « Société ») est constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario, au Canada, et son activité principale est l'acquisition et l'exploration d'actifs d'exploration et d'évaluation au Canada. La Société est en train d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété minérale Up Town située dans les Territoires du Nord-Ouest (note 3). La Société travaille également à l'obtention d'une inscription publique à la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V »).

Le siège social et le bureau principal de la Société sont situés au 409 — 22 Leader Lane, Toronto (Ontario), Canada, M5E 0B2.

Ces états financiers ont été préparés en partant de l'hypothèse que la Société continuera d'être une entreprise permanente. Ceci signifie qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et ses passifs dans le cours normal de ses activités. La société a des engagements financiers importants à l'égard de la propriété minérale Up Town décrite à la note 3. Différentes bases de mesure peuvent être appropriées si la Société n'est pas censée poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2020, la Société est en train d'effectuer des émissions d'actions pour financer ses opérations. L'incertitude importante causée par ces événements et ces conditions jette un doute important quant à la capacité de la Société à continuer d'être une entreprise en cours d'exploitation. Au 31 décembre 2020, la Société n'a pas acquis de propriétés d'exploration. La poursuite de la Société en tant qu'entreprise continue dépend de sa capacité à rechercher et à acquérir des propriétés d'exploration, de sa capacité à réaliser des opérations rentables. Elle dépend aussi de sa capacité à générer des fonds à partir de celles-ci et/ou à mobiliser des capitaux propres ou des emprunts suffisants pour satisfaire à ses obligations actuelles et futures. La direction a l'intention de financer les frais d'exploitation et de financer ses activités d'exploration au cours des douze prochains mois au moyen du produit d'un placement privé d'actions ordinaires et/ou de prêts consentis par des administrateurs et des sociétés contrôlées par des administrateurs.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le coronavirus COVID-19 était une pandémie mondiale. Cette éclosion de maladies contagieuses, qui a continué de se propager, et les développements connexes en matière de santé publique ont eu des répercussions négatives sur la main-d'œuvre, les économies et les marchés financiers à l'échelle mondiale, ce qui pourrait entraîner un ralentissement économique. À l'heure actuelle, l'incidence sur la Société n'est pas déterminable, mais la direction continue de surveiller la situation.

2. État de conformité et principales conventions comptables

La publication de ces états financiers a été autorisée le 21 mai 2021 par les administrateurs de la Société.

Déclaration de conformité aux normes internationales d'information financière

Les états financiers de la Société sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et aux Interprétations of the IFRS Interpretations Committee (« IFRIC »).

Base de présentation

Ces états financiers sont basés sur les coûts historiques, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire, qui est la devise fonctionnelle de la Société. De plus, les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des renseignements sur les encaisses.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

2. État de conformité et principales conventions comptables (suite)

Estimations et hypothèses importantes

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle fasse des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. La direction de la Société examine ces estimations et les hypothèses sous-jacentes de façon continue, en se fondant sur l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les révisions apportées aux estimations sont rajustées de façon prospective au cours de la période au cours de laquelle les estimations sont révisées.

Les estimations et hypothèses pour lesquelles il existe un risque important de rajustements importants des états financiers au cours d'exercices comptables futurs. Elles comprennent l'estimation de la juste valeur des services fournis par le personnel de gestion clé, qui sont payés par l'émission d'actions ordinaires. Elles comprennent aussi, mesurées par référence à la juste valeur des actions ordinaires émises, ainsi que la possibilité de recouvrer et d'évaluer les actifs à impôt différé.

Jugements significatifs

La préparation des états financiers conformément aux IFRS oblige la Société à prendre des jugements, en dehors de ceux qui concernent des estimations, dans l'application des conventions comptables. Les jugements les plus importants dans l'application des états financiers de la Société sont les suivants :

- L'évaluation de la capacité de la Société de continuer à être une entreprise en cours d'exploitation et la question de savoir s'il existe des événements ou des conditions susceptibles de donner lieu à une incertitude importante ;
- La possibilité de recouvrer les dépenses payées d'avance liées à la propriété minérale Up Town que la société s'attend à obtenir une option à explorer (note 3).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle est la devise du contexte économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités et a été déterminée comme étant le dollar canadien de la Société. Les opérations dans des monnaies autres que le dollar canadien sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À la fin de chaque période de clôture, les actifs et passifs monétaires de la Société qui sont libellés dans une devise autre que le dollar canadien sont convertis au taux de change à la date de déclaration, tandis que les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change approximativement ceux en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les coûts encourus avant que la Société n'ait obtenu les droits légaux d'explorer une région sont comptabilisés en profits ou pertes.

Une fois que les droits légaux d'exploration d'une zone sont obtenus, la Société comptabilise les dépenses d'exploration et d'évaluation en tant qu'immobilisations incorporelles, propriété par propriété. Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les coûts d'acquisition de permis, les coûts associés aux activités d'exploration et d'évaluation et la juste valeur (à la date d'acquisition) des actifs d'exploration et d'évaluation acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les crédits d'impôt du gouvernement reçus sont comptabilisés comme une réduction des coûts cumulatifs engagés et capitalisés sur les biens connexes.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

2. État de conformité et principales conventions comptables (suite)

Tous les coûts capitalisés des biens miniers sont examinés à chaque date de déclaration, propriété par propriété, afin de déterminer s'il existe des conditions pouvant indiquer une dépréciation. Lorsque la valeur comptable d'un bien dépasse son montant recouvrable net qui peut être estimé à l'aide de preuves quantifiables d'une ressource ou d'une réserve géologique économique, d'engagements de dépenses de coentreprise ou de l'évaluation par la Société de sa capacité de vendre le bien pour un montant supérieur à la valeur comptable, une disposition est faite pour la dépréciation de la valeur. Les montants capitalisés pour les propriétés minérales représentent les coûts engagés à ce jour moins les amortissements.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales dans une zone d'intérêt sont démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation attribuables à cette zone d'intérêt sont d'abord testés pour déterminer s'ils sont dépréciés, puis reclassés dans les biens miniers et les actifs de développement à l'intérieur des biens, des installations et des équipements.

Le recouvrement de la valeur comptable de tout actif d'exploration et d'évaluation dépend du succès de la mise en valeur et de l'exploitation commerciale, ou encore de la vente des zones d'intérêt respectives.

Capital social

Les instruments financiers émis par la Société ne sont classés en capitaux propres que dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif ou d'un actif financier. Les actions ordinaires de la Société sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés en capitaux propres comme déduction du produit. Le produit reçu lors de l'émission de parts, consistant en actions ordinaires et en bons de souscription, est attribué d'abord au capital social en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la Société. S'il y a une valeur résiduelle, après déduction de la juste valeur des actions ordinaires émises du produit reçu, cette valeur résiduelle est attribuée aux bons de souscription.

Revenu (perte) par action

La perte de base par action est calculée en divisant le revenu ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Dans le calcul du revenu dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suppose que les produits à recevoir de l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions dilutives sont utilisés pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pendant la période. La perte diluée par action équivaut à la perte de base par action, car l'effet des options d'actions dilutives et des bons de souscription ne serait pas dilutif. Pour toutes les périodes présentées, la perte attribuable aux actionnaires ordinaires est égale à la perte déclarée attribuable aux propriétaires de la Société.

Instruments financiers

Classification

La Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net (« FVTPL »), à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (perte) (« FVTOCI ») ou au coût amorti. La Société détermine la classification des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. La classification des titres de créance est dictée par le modèle d'affaires de la Société pour la gestion des actifs financiers et leurs caractéristiques contractuelles d'encaisse. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de négociation sont classés comme FVTPL. Pour les autres instruments de capitaux propres, le jour de l'acquisition, la Société peut faire un choix irrévocable (instrument par instrument) pour les désigner comme chez FVTOCI. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils ne soient tenus d'être évalués à la FVTPL (tels que les instruments détenus à des fins de négociation ou les dérivés) ou si la Société a choisi de les mesurer à la FVTPL.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

2. État de conformité et principales conventions comptables (suite)

Mesure

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, puis reportés au coût amorti moins toute dépréciation selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaisses futures estimées sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Actifs et passifs financiers chez FVTPL

Les actifs et passifs financiers portés à la FVTPL sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges en profits ou pertes. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant de variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus par FVTPL sont inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils découlent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la FVTPL, tout changement associé au risque de crédit propre de la Société sera comptabilisé dans d'autres pertes globales.

Actifs financiers à la FVTOCI

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont mesurés à la FVTOCI :

- L'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des encaisses qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant du principal impayé.

La Société ne détient actuellement aucun instrument financier désigné comme FVTOCI.

Instruments de capitaux propres désignés comme FVTOCI

Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut faire un choix irrévocable (instrument par instrument) pour désigner des placements dans des instruments de capitaux propres qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net afin de présenter des variations subséquentes de la juste valeur dans d'autres éléments du résultat global. La désignation à la FVTOCI n'est pas autorisée si le placement en actions est détenu à des fins de négociation ou s'il s'agit d'une contrepartie conditionnelle reconnue par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les investissements dans des instruments de capitaux propres à la FVTOCI sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (« OCI »). Le gain ou la perte cumulée n'est pas reclassé dans le résultat à la disposition de l'instrument de capitaux propres, mais il est transféré au déficit. La Société ne détient actuellement aucun instrument de capitaux propres désigné comme FVTOCI.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

La Société comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, la Société mesure la provision pour pertes pour l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit sur l'actif financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société mesure la provision pour pertes pour l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Société doit comptabiliser dans les états de perte et de perte globale, à titre de gain ou de perte de valeur, le montant des pertes de crédit attendues (ou inversion) qui est nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de déclaration au montant qui doit être comptabilisé.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

2. État de conformité et principales conventions comptables (suite)

Sorti du bilan

Actifs financiers

La Société ne sort pas du bilan ses actifs financiers que lorsque les droits contractuels sur les encaisses des actifs financiers expirent, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété à une autre entité. Les gains et les pertes résultant de la sortie du bilan sont comptabilisés dans les états de la perte et de la perte globale.

Passifs financiers

La Société ne sort du bilan ses passifs financiers que lorsque ses obligations au titre des passifs financiers sont acquittées, annulées ou expirées. La différence entre la valeur comptable du passif financier sorti du bilan et la contrepartie payée et payable, y compris les actifs autres que les liquidités transférées ou les passifs assumés, est comptabilisée dans les états de la perte et de la perte globale.

Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs à longue durée de vie de la Société est examinée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a un indice de dépréciation. Si une telle indication existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésoreries dépasse son montant recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en profits ou pertes.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur d'un actif, moins coût de vente et de la valeur d'utilisation. Pour évaluer la valeur utilisée, les encaisses futures estimées sont actualisées à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées d'encaisse, largement indépendant de celles provenant d'autres actifs, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésoreries à laquelle l'actif appartient.

Une perte de valeur n'est annulée que s'il y a une indication que la perte de valeur pourrait ne plus exister et qu'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable. Cette perte ne sera pas égale à un montant supérieur à la valeur comptable qui aurait été déterminée s'il n'y avait pas eu de perte de dépréciation constatée au cours des périodes précédentes.

Les actifs dont la durée de vie utile est indéterminée ne sont pas assujettis à l'amortissement et sont évalués annuellement en fonction de leur dépréciation.

Paiements basés sur des actions

De temps à autre, la Société accorde des options d'achat d'actions ordinaires aux administrateurs, dirigeants, employés et non-employés. La Société comptabilise les paiements fondés sur des actions, y compris les actions et les options d'achat d'actions, à leur juste valeur à la date d'octroi. Elle comptabilise le coût à titre de dépense de rémunération pendant la période pendant laquelle les employés ont droit à l'attribution. Les paiements fondés sur des actions accordées à des non-employés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus, à moins que cela ne puisse être raisonnablement estimé, auquel cas la juste valeur de l'instrument de capitaux propres est utilisée. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'octroi est déterminée à l'aide du modèle de tarification des options Black-Scholes pour les options d'achat d'actions. Le montant comptabilisé à titre de dépense est rajusté pour tenir compte du nombre d'indemnités pour lesquelles les conditions de service connexes sont censées être satisfaites. Ce montant comptabilisé doit être en sorte que le montant comptabilisé en fin de compte à titre de dépense soit fondé sur le nombre d'indemnités qui satisfont aux conditions de service connexe à la date d'acquisition. Une augmentation correspondante est constatée dans les capitaux propres des actionnaires pour ces coûts.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

2. État de conformité et principales conventions comptables (suite)

Impôts

Impôt sur le revenu courant

L'actif et le passif courant de l'impôt sur le revenu pour la période sont mesurés au montant que l'on prévoit recouvrer auprès des autorités fiscales ou verser à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui sont promulgués ou promulgués de façon substantielle, à la date de déclaration, dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un revenu imposable.

L'impôt sur le revenu courant relatif aux éléments comptabilisés directement dans l'OCI ou les capitaux propres est comptabilisé en profit ou perte, ou en capitaux propres et non en résultat. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus en ce qui concerne les situations dans lesquelles les règlements fiscaux applicables sont assujettis à une interprétation et établit des dispositions s'il y a lieu.

Impôt différé

L'impôt différé est fourni selon la méthode du passif sur les différences temporaires à la date de clôture entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée à la fin de chaque période de déclaration et comptabilisée uniquement dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'année au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été édictés ou édictés de façon substantielle à la fin de la période de clôture.

Les actifs et passifs fiscaux sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de déduire des actifs fiscaux courants contre des passifs fiscaux courants, que les impôts sur le revenu concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale, et que la Société a l'intention de régler ses actifs et passifs fiscaux courants sur une base nette.

Obligations de restauration et environnementales

La Société comptabilise des obligations légales, contractuelles, constructives ou juridiques liées à la mise hors service des actifs d'exploration et d'évaluation, lorsque ces obligations résultent de l'acquisition, du développement ou de l'exploitation normale des actifs. La valeur actualisée des estimations futures des coûts de remise en état découlant du déclassement des installations et autres travaux de préparation du site est capitalisée sur les actifs d'exploration et d'évaluation, ainsi qu'une augmentation correspondante de la provision pour la remise en état au cours de la période considérée. Les taux d'actualisation utilisant un taux avant impôt qui reflète la valeur temporelle de l'argent sont utilisés pour calculer la valeur actualisée. L'actif de restauration sera amorti sur la même base que les autres actifs miniers.

Les estimations des coûts de restauration de la Société pourraient changer en raison des changements apportés aux exigences réglementaires, aux taux d'actualisation et aux hypothèses concernant le montant et le calendrier des dépenses futures. Ces changements sont enregistrés directement dans les actifs miniers avec une entrée correspondante à la disposition de restauration. Les estimations de la Société sont examinées annuellement afin de déterminer les changements dans les exigences réglementaires, les taux d'actualisation, les effets de l'inflation et les changements dans les estimations.

Les variations de la valeur actualisée, excluant les variations des estimations des coûts de remise en état de la Société, sont imputées au résultat.

La valeur actualisée des coûts de remise en état résultant des dommages subis sur le site de façon continue pendant la production est imputée aux profits ou pertes au cours de la période encourue.

Les coûts des projets de restauration qui ont été inclus dans la provision sont comptabilisés comme engagés dans la provision encourue. Les coûts de prévention et de contrôle des impacts environnementaux sur des propriétés spécifiques sont capitalisés conformément à la politique comptable de la Société pour les actifs d'exploration et

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

d'évaluation.

2. État de conformité et principales conventions comptables (suite)

Nouvelles normes comptables publiées

Les normes comptables ou les modifications apportées aux normes comptables existantes qui ont été émises et qui sont en vigueur, ne s'appliquent pas ou n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Normes comptables publiées, mais pas encore effectives

Il n'existe pas de nouvelles IFRS ou interprétations qui ne sont pas encore en vigueur et qui devraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

3. Biens miniers d'Up Town

Le 4 décembre 2020, la Société a conclu une convention de cession et de prise en charge (la « Convention de cession ») avec Rover Metals Corp. (le « Cédant ») et Silver Range Resources Ltd. (« SRR »).

Le Cédant, SRR et Panarc Resources Ltd. (« Panarc ») sont parties à un contrat d'option immobilière daté du 9 septembre 2016, modifié le 15 août 2017, le 6 avril 2018, le 5 septembre 2018, le 18 février 2020 et le 4 décembre 2020 (collectivement le « Contrat d'option ») en vertu duquel SRR a accordé au Cédant est une option (la « première option ») pour acquérir une participation de 75 % dans certains claims miniers situés dans les Territoires du Nord-Ouest (les « actifs miniers d'Up Town »).

En vertu de la convention de cession, le cédant s'est également vu accorder une deuxième option (la « deuxième option ») pour acquérir de SRR les 25 % restants des actifs miniers d'Up Town lors de l'exercice de la première option.

En vertu de l'accord d'option, lors de l'exercice de la première option, les actifs miniers d'Up Town deviennent assujettis à un intérêt net sur le rendement des redevances de fonderie de 2 % en faveur de SRR (le « RSR »), qui peut être réduit à 1 % pour un paiement en espèces à SRR de 1 000 000 \$.

Le cédant et la société sont partis à une lettre d'intention non contraignante (la « LI ») datée du 26 octobre 2020, dans laquelle le cédant a accepté de transférer et de céder à la société tous ses droits, obligations, intérêts et actifs à l'égard de la première option.

La clôture des opérations envisagées dans la présente convention de cession aura lieu à la date qui est de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'approbation de la Bourse de croissance TSX à la présente convention de cession et des opérations envisagées dans la présente (la « date de clôture »).

En vertu de la lettre d'intention, la Société est tenue de :

- i) Effectuer un paiement en espèces de 50 000 \$ (payé), remboursable seulement si la Bourse de croissance TSX n'approuve pas la transaction;
- ii) Émettre au Cédant, dans les 25 jours ouvrables suivant la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société (les « actions Melius ») égal à 300 000 \$ divisé par le prix par action auquel les actions Melius sont offertes avant la date de clôture;

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

3. Biens miniers d'Up Town (suite)

iii) Effectuer un total de 1 250 000 \$ en dépenses (telles que définies dans l'entente d'options) comme suit :

(1) 500 000 \$ d'ici le 30 juin 2021 (prorogé, voir la note 11);

(2) Une somme additionnelle de 725 000 \$ d'ici le 30 juin 2022 (modifiée, voir la note 11).

iv) Verser un montant de 120 00 \$ à SRR au plus tard le 16 mars 2021 (modifié, voir la note 11);

v) Veiller à ce que tous les réclamations minières, baux miniers et autres intérêts miniers dans lesquels des réclamations minières pourraient avoir été converties soient et demeurent en règle jusqu'à la dernière des dates suivantes : (A) un (1) an à compter de la date de fin de la première option ; (B) le 16 décembre 2022.

Au 31 décembre 2020, la compagnie a versé 50 000 \$ au cédant et a inscrit le montant comme étant payée d'avance (note 4). En date du 31 décembre 2020, la compagnie n'avait pas rempli les conditions de l'entente de cession.

4. Prépayé

	31 décembre, 2020	31 décembre, 2019	Comme à au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Solde au début de la période	95 000	-	-
Solde, fin de période	95 000	-	-

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Société a payé d'avance un vendeur indépendant de 45 000 \$ pour des services d'exploration et payé d'avance au cédant (note 3) 50 000 \$.

5. Billet à ordre

	31 décembre, 2020	31 décembre 2019	Comme au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Solde, début de période	--		
Émission	20 000	-	-
Intérêt	1 373	-	-
Solde, fin de période	21 373	-	-

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Société a conclu un billet à ordre pour apparentés (« billet à ordre ») (note 7). Le principal du billet à ordre est de 20 000 \$. Le billet à ordre porte un intérêt de 5 % par mois composé mensuellement et est payable sur demande.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

6. Capital social

Capital social autorisé

Le capital social autorisé de la Société est un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. Toutes les actions émises se composent uniquement d'actions ordinaires et sont entièrement payées.

Capital d'actions émis

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 38 000 000 d'actions en circulation (2019 — 12 000 000 ; 2018 — 12 000 000).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Le 1er décembre 2020, la Compagnie a émis 15 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur de 0,02 \$ par action en paiement de 300 000 \$ de services de consultation rendus (note 7).

Le 2 novembre 2020, la Société a terminé la première des trois tranches d'émission d'actions en émettant 1 500 000 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 30 000 \$.

Le 3 décembre 2020, la Société a terminé la deuxième des trois tranches d'émission d'actions en émettant 9 500 000 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 190 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, aucune action n'a été émise.

Au cours de la période allant du début le 23 mars 2018 au 31 décembre 2018

Le 23 mars 2018, la Société a émis 12 000 000 d'actions ordinaires à 0,0001 \$ par action pour un produit de 1 200 \$.

Partager des abonnements

Au 31 décembre 2020, la Société avait reçu 20 000 \$ en souscription d'actions ordinaires. Les actions ont été émises le 25 février 2021 (note 11).

7. Opérations apparentées

Le personnel de gestion clé comprend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société dans son ensemble. La Société a déterminé que le personnel de direction clé est composé de membres du conseil d'administration de la Société et de dirigeants de la Société.

Le billet à ordre au 31 décembre 2020 comprend 21 373 \$ (2019 – néant ; 2018 – néant) dû à un actionnaire et administrateur de la Société (note 5).

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2020 et 2019, et pour la période allant de la création du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018, la Société a conclu les transactions suivantes avec le personnel de gestion clé, y compris les dirigeants et les administrateurs, de la Société.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

7. Opérations apparentées (suite)

	Pour l'exercice clos 31 décembre 2020 \$	Pour l'exercice clos 31 décembre 2019 \$	Pour la période allant du début le 23 mars 2018 au 31 décembre 2018 \$
Services de conseil	300 000	-	-

8. Juste valeur de l'instrument financier et facteurs de risque

Juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des intrants utilisés pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 – Intrants autres que les prix indiqués qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 – Intrants qui ne sont pas fondés sur des données observables du marché.

Les instruments financiers de la Société comprennent les espèces, les dépôts remboursables (inclus dans les prépayés) et les billets à ordre. La valeur comptable du dépôt remboursable et du billet à ordre se rapproche de leur juste valeur respective en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers. L'encaisse est mesurée en fonction du niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Voici une analyse des actifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

		Au 31 décembre 2020		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Espèce</u>	\$	166 200	\$ -	\$ -

		Au 31 décembre, 2019		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Espèce</u>	\$	1,200	\$ -	\$ -

		Au 31 décembre, 2018		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Espèce</u>	\$	1,200	\$ -	\$ -

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

8. Valeur juste de l'instrument financier et facteurs de risque (suite)

Facteurs de risque

La Société est exposée, à des degrés divers, à divers risques liés aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquittant pas d'une obligation et entraîne une perte financière à l'autre partie. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est la valeur comptable de l'argent comptant et des dépôts remboursables. Les liquidités de la Société sont détenues en fiducie par le cabinet juridique de la Société. Étant donné que la totalité des liquidités de la Société est détenue dans un compte bancaire en fiducie auprès du cabinet juridique de la Société, la direction estime que le risque de crédit est minime. De plus, la Société est exposée à un risque de crédit en ce qui concerne le dépôt remboursable de 50 000 \$ auprès de Rover Metals Corp. Si l'entente de cession n'est pas conclue et que la Société ne réussit pas à obtenir le dépôt remboursable, l'exposition de la Société à la perte sur le dépôt remboursable est le montant total du dépôt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des encaisses futures d'un instrument financier fluctue parce qu'ils sont libellés dans des monnaies qui diffèrent de la monnaie fonctionnelle respective. La devise fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. La Société n'a pas de transactions libellées en devises étrangères, donc elle n'est pas exposée au risque de change. L'argent comptant de la Société est détenu en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié à la juste valeur ou aux futurs paiements en espèces d'instruments financiers portant intérêt en raison de variations des taux d'intérêt. La Société a une dette portant intérêt à taux fixe; par conséquent, la direction estime que l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'excédent des obligations financières sur les actifs financiers disponibles exigibles à tout moment. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de liquidité est de maintenir suffisamment de réserves facilement disponibles pour répondre à ses besoins de liquidité à tout moment. La Société y parvient en maintenant des soldes de trésorerie suffisants.

9. Gestion du capital

Les objectifs de la Société lors de la gestion du capital sont de préserver la capacité de la Société à continuer comme une entreprise continue afin de poursuivre l'exploration et le développement de ses actifs d'exploration et d'évaluation. De plus, ces objectifs sont d'acquérir des intérêts supplémentaires en matière d'exploration et d'évaluation et de maintenir un capital flexible qui optimise les coûts du capital à un risque acceptable. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres des actionnaires.

La Société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions, d'émettre des dettes, d'acquérir ou d'aliéner des actifs ou de rajuster le montant de l'argent comptant.

MELIUS CAPITAL CORP.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET POUR LA PÉRIODE
DE DÉBUT LE 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIEN)

9. Gestion du capital (suite)

À l'heure actuelle, la Société n'est pas assujettie à des exigences de capital imposées à l'extérieur. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société à l'égard de la gestion du capital depuis sa création.

10. Impôts

Voici un rapprochement entre le recouvrement d'impôt prévu et le recouvrement d'impôt réel :

	Exercice terminé le 31 décembre 2020	Exercice terminé le 31 décembre 2019	Pour la période allant de la création du 23 mars 2018 à 31 décembre 2018 \$
Perte nette pour la période	\$ (301 373)	\$ –	\$ –
Taux d'imposition légal	27 %	27 %	27 %
Recouvrement prévu de l'impôt	(81 371)	-	-
Variation de l'impôt différé non actifs	81 371	-	-
Recouvrement de l'impôt	\$ –	\$ –	\$ –

Les actifs d'impôt différé sont des reports de pertes autres que des pertes en capital de 301 373 \$, qui expireront en 2040.

11. Événements ultérieurs

Le 25 février 2021, la Compagnie a terminé la troisième des trois tranches d'émission d'actions ordinaires en émettant 15 336 840 actions à 0,02 \$ l'action pour un produit de 306 737 \$.

Le 18 mars 2021, le cessionnaire, le cédant et SRR (collectivement, les « parties ») ont convenu de modifier certaines conditions de la convention de cession (« convention modificative ») comme suit:

1. La Société émettra au Cédant, dans les cinq jours suivant la signature de l'accord modificatif, trois millions d'actions Melius;
2. La Société effectuera un total de 1 250 000 \$ en dépenses, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 31 décembre 2021 ;
 - (2) une somme additionnelle de 750 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022.
3. La Société versera la somme de 120 00 \$ à SRR en deux versements, comme suit :
 - (1) 75 000 \$ lors de l'exécution de l'Accord modificatif (payé en mars 2021) ;
 - (2) 45 00 \$ sur la première des dates suivantes :
 - (I) dans les 5 jours suivant la cotation des actions Melius aux fins de négociation sur une bourse de valeurs canadiennes;
 - (II) 30 juin 2021.
4. La Société lancera un nouveau deuxième placement privé d'actions ordinaires Melius dans les deux jours suivant la signature de l'accord modificatif.

Au cours de la période suivante, la Société a lancé un deuxième placement privé. En date du 21 mai 2021, la Compagnie avait reçu 263 559 \$ à l'avance pour l'émission d'actions.

Le 23 mars 2021, la Compagnie a émis 3 000 000 d'actions ordinaires à Rover Metals Corp., conformément à l'entente modificative.

ARCTIC FOX MINERALS CORP.

(anciennement Melius Capital Corp.)

États financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et six mois closes les 30 juin 2021 et 2020

(Exprimé en dollars canadiens)

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
ÉTATS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

		En date du 30 juin, 2021 \$	En date du 31 décembre 2020 \$
	Note		
ACTIFS			
Actifs circulants			
Espèces		876 595	166 200
Souscriptions à recevoir	8	48 941	-
Frais payés d'avance	4,5	435 422	95 000
TOTAL DES ACTIFS		1 360 958	261 200
PASSIFS			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer		9 437	-
Billet à ordre	6	2 050	21 373
		11 487	21 373
Passif à long terme			
Passifs liés aux bons de souscription	7	86 903	-
TOTAL DU PASSIF		98 390	21 373
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	1 817 037	521 200
Souscriptions d'actions	8	-	20 000
Déficit		(554 469)	(301 373)
TOTAL DES FONDS PROPRES		1 262 568	239 827
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES		1 360 958	261 200

Nature et poursuite des activités (Note 1)
Engagements (Note 4)
Événements ultérieurs (note 12)

Approuvé au nom du Conseil le 17 septembre 2021 :

« Milos Masnikosa »

Directeur

« Paul Chung »

Directeur

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
ÉTATS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES PERTES ET DES PERTES GLOBALES
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

	Pour le trimestre clos le		Pour le semestre clos le	
	30 juin 2021	30 juin, 2020	30 juin, 2021	30 juin, 2020
Note	\$	\$	\$	\$
Dépenses				
Charges d'intérêts	-	-	677	-
Dépenses de consultation	20 985	75 000	25 912	150 000
Frais d'exploration	-	-	81 498	-
Frais de dossier	2 915	-	2 915	-
Communication avec les investisseurs	28 902	-	28 902	-
Honoraires professionnels	19 980	-	25 980	-
Dépenses de bureau	309	-	309	-
Rémunération en actions	-	-	86 903	-
Perte nette et perte globale pour la période	(73 091)	(75 000)	(253,096)	(150 000)
Perte et perte globale par action - de base et diluée	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	56 866 917	12 000 000	43 252 342	12 041 667

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
ÉTATS RÉSUMÉS DE L'ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

	Capital social		Souscriptions d'actions \$	Déficit \$	Total \$
	Nombre d'actions De l'écran	Montant \$			
Solde au 31 décembre 2019	12 000 000	1 200	-	-	1 200
Perte et perte globale pour la période	-	-	-	(150 000)	(150 000)
Solde au 30 juin 2020	12 000 000	1 200	-	(150 000)	(148 800)
Solde au 31 décembre 2020	38 000 000	521 200	20 000	(301 373)	239 827
Actions émises pour des services de consultation	8	246 340	4 927	-	4 927
Actions émises contre espèces	8	21 981 500	990 910	(20 000)	970 910
Émission pour un actif minéral	4,8	3 000 000	300 000	-	300 000
Perte et perte globale pour la période		-	-	(253 096)	(253 096)
Solde au 30 juin 2021	63 227 840	1 817 037	-	(554 469)	1 262 568

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
ÉTATS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

	Pour le semestre clos le 30 juin, 2021 \$	Pour le semestre clos le 30 juin, 2020 \$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour la période	(253 096)	(150 000)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Rémunération en actions	86 903	-
Actions émises pour des services de consultation	4 927	-
Intérêts courus	677	-
Variations de l'élément hors caisse du fonds de roulement :		
Variation des charges payées d'avance	(40 422)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	9 437	150 000
Encaisse nette utilisée dans les activités opérationnelles	(191 574)	-
Activités de financement		
Remboursement d'un prêt à une partie liée	(20 000)	-
Produit de l'émission d'actions ordinaires	921 969	-
Encaisse nette fournie par les activités de financement	901 969	-
Variation de l'encaisse	710 395	-
Liquidités, début de la période	166 200	1 200
Liquidités, fin de la période	876 595	1 200

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

1. Nature et poursuite des opérations

Arctic Fox Minerals Corp. (anciennement Melius Capital Corp.) (« Arctic » ou la « Société ») est constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, et sa principale activité est l'acquisition et l'exploration d'actifs d'exploration et d'évaluation au Canada. La société est en voie d'acquies une participation de 100 % dans la propriété minière d'Up Town située dans les Territoires du Nord-Ouest (Note 4). La société travaille également à l'obtention d'une inscription publique à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « CSE »).

L'administration centrale et le siège social de la Société sont situés au 409 - 22 Leader Lane, Toronto, Ontario, Canada, M5E 0B2.

Ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société, ce qui signifie qu'elle poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquies de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La Société a des engagements financiers importants en ce qui concerne la propriété minière d'Up Town décrite dans la Note 4. Des bases d'évaluation différentes peuvent être appropriées si la Société n'est pas censée poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Au 30 juin 2021, la Société est en train de réaliser des émissions d'actions pour financer ses opérations. L'incertitude significative causée par ces conditions jette un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Au 30 juin 2021, la Société n'a acquis aucune propriété d'exploration. La continuité de l'exploitation de la Société dépend de sa capacité à rechercher et à acquies des propriétés d'exploration, et de sa capacité à atteindre une exploitation rentable et à générer des fonds à partir de celle-ci et/ou à lever des capitaux propres ou des emprunts suffisants pour faire face aux obligations actuelles et futures. La direction a l'intention de financer les coûts d'exploitation et de financer ses activités d'exploration au cours des douze prochains mois à l'aide du produit d'un placement privé d'actions ordinaires et/ou de prêts d'administrateurs et de sociétés contrôlées par des administrateurs.

En mars 2020, il l'épidémie mondiale de COVID-19 (coronavirus) a eu un impact important sur les entreprises en raison des restrictions mises en place par les gouvernements canadien, provinciaux et municipaux concernant les voyages, les activités commerciales et les ordres d'isolement/quarantaine. À l'heure actuelle, on ne connaît pas l'ampleur de l'impact que l'épidémie de COVID-19 pourrait avoir sur la société, car cela dépendra des développements futurs qui sont très incertains et qui ne peuvent être prédits en toute confiance. Ces incertitudes découlent de l'incapacité à prédire la propagation géographique finale de la maladie et la durée de l'épidémie, y compris la durée des restrictions de voyage, des fermetures ou des interruptions d'activité, et des mesures de quarantaine/isolement qui sont actuellement, ou pourraient être, mises en place par le Canada et d'autres pays pour combattre le virus. Bien que l'étendue de l'impact soit inconnue, nous prévoyons que cette épidémie pourrait accroître la difficulté de lever des capitaux, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et la situation financière de la société.

Ces événements et circonstances donnent lieu à une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Les présents états financiers intermédiaires résumés n'incluent pas les ajustements des montants et de la classification des actifs et des passifs qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités. De tels ajustements pourraient être importants.

2. Base de la préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires résumés sont préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire (« IAS 34 ») en utilisant des méthodes comptables conformes aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil international des normes comptables (« IASB ») et aux interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC »). Ils ne comprennent pas toutes les informations financières requises

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. Base de la préparation (suite)

Les états financiers intermédiaires résumés ont été autorisés à être publiés par le Conseil d'administration le 17 septembre 2021.

b) Devise fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la société est le dollar canadien.

c) Base de mesure

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur. En outre, ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie.

3. Déclaration de conformité et principales méthodes comptables

Estimations et jugements comptables significatifs

Lors de la préparation de ces états financiers intermédiaires résumés, les principales méthodes comptables et les jugements importants portés par la direction pour appliquer les principales méthodes comptables de la Société et les principales sources d'incertitude liées aux estimations ont été les mêmes que ceux qui ont été appliqués aux états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La préparation des états financiers intermédiaires résumés exige que la direction de la société émette des jugements et des estimations sur les effets d'événements futurs incertains sur la valeur comptable des actifs et des passifs de la société à la fin de la période de référence. Les résultats réels futurs pourraient différer des estimations et des jugements actuels, ce qui pourrait avoir des effets ultérieurs importants sur les états financiers intermédiaires résumés de la société. Les estimations sont revues en permanence et sont basées sur l'expérience historique et d'autres faits et circonstances. Les révisions des estimations et les effets qui en résultent sur la valeur comptable des actifs et des passifs de la société sont comptabilisés de manière prospective.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence et peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les périodes ultérieures si la révision affecte à la fois la période actuelle et les périodes futures.

Les hypothèses importantes concernant l'avenir et les autres sources d'incertitude liées aux estimations que la direction a faites à la date de présentation de la situation financière, et qui pourraient entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs, au cas où les résultats réels différeraient des hypothèses formulées, concernent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

Estimations comptables critiques

- i. les données utilisées pour comptabiliser les paiements fondés sur des actions ; et
- ii. les données utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs considérés comme dépréciés.

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

3. Déclaration de conformité et principales politiques comptables (suite)

Jugements critiques en matière de comptabilité

- i. l'évaluation de la capacité de la société à poursuivre son activité ;
- ii. la détermination des catégories d'actifs et de passifs financiers ;
- iii. l'évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation et la détermination et la dépréciation des actifs qui en découlent, le cas échéant ;
- iv. la détermination de la probabilité que des bénéfices imposables futurs soient disponibles pour être utilisés contre tout actif d'impôt différé ; et v. la comptabilisation des dispositions relatives au déclassement, à la restauration, la réhabilitation et aux obligations environnementales.

4. Actifs de la propriété minérale de Up Town

Le 4 décembre 2020, la société a conclu une Convention de cession et de prise en charge (la Convention de cession) avec Rover Metals Corp. (le « Cédant ») et Silver Range Resources Ltd (« SRR »).

Le Cédant, SRR et Panarc Resources Ltd. (« Panarc ») sont parties à une convention d'option sur des propriétés datée du 9 septembre 2016, modifiée le 15 août 2017, le 6 avril 2018, le 5 septembre 2018 et le 18 février 2020 (collectivement, la « Convention d'option ») en vertu de laquelle SRR a accordé au Cédant une option (la « Première option ») pour acquérir une participation de 75 % dans certains claims miniers situés dans les Territoires du Nord-Ouest (les « Actifs de propriété minière d'Up Town »).

En vertu de la Convention d'option, le Cédant s'est également vu accorder une deuxième option (la « Deuxième option ») pour acquérir de SRR les 25 % d'intérêts restants dans les actifs de la propriété minière d'Up Town lors de l'exercice de la Première option.

En vertu de la Convention d'option, lors de l'exercice de la Première option, les actifs de la propriété minière d'Up Town seront désormais assujettis à un intérêt des revenus nets de fonderie de 2% en faveur de SRR (« NSR »), qui peut être réduit à 1% pour un paiement en espèces à SRR de 1 000 000 \$.

En vertu de la Convention de cession, la société est tenue de :

- i) effectuer un versement en espèces de 50 000 \$ (payés).
- ii) émettre au Cédant, dans les 25 jours ouvrables suivant la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la société (« les actions d'Arctic ») correspondant à 300 000 \$ divisé par le prix par action auquel les actions d'Arctic sont offertes à la date de clôture ;
- iii) effectuer un total de 1 250 000 \$ de dépenses (telles que définies dans la Convention d'option) comme suit :

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

(1) 500 000 \$ d'ici le 30 juin 2021 (prolongé, comme indiqué ci-dessous) ; et

(2) un montant supplémentaire de 725 000 \$ d'ici le 30 juin 2022 (modifié, comme indiqué ci-dessous).

iv) payer un montant de 120 000 \$ à SRR au plus tard le 16 mars 2021 (modifié, comme indiqué ci-dessous)

;

4. Actifs de la propriété minérale d'Up Town (suite)

v) s'assurer que tous les claims miniers, baux miniers et autres intérêts miniers en lesquels les claims miniers peuvent avoir été convertis sont et demeurent en règle jusqu'à la plus tardive des dates suivantes : (A) un (1) an à compter de la date de résiliation de la Première option ; ou (B) le 16 décembre 2022.

Conditions modifiées

Le 18 mars 2021, le Cessionnaire, le Cédant et SRR (collectivement, les « Parties ») ont convenu de modifier certains termes de la Convention de cession (« Accord modificatif. ») comme suit :

1. La société émettra au Cédant, dans les cinq jours suivant la signature de l'Accord modificatif, trois millions d'actions Arctic ;
2. La société effectuera des dépenses d'un montant total de 1 250 000 \$, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 31 décembre 2021 ; et
 - (2) 750 000 \$ supplémentaires d'ici le 31 décembre 2022.
3. La Société paiera le montant de 120 000 \$ à SRR en deux versements comme suit :
 - (1) 75 000 \$ à la signature de l'Accord modificatif (payé en mars 2021) ; et
 - (2) 45 000 \$ payés à compter du 13 août 2021.

La société lancera un nouveau deuxième placement privé d'actions arctiques dans les deux jours suivant la signature de l'Accord modificatif.

Le 23 mars 2021, la société a émis 3 000 000 d'actions à la juste valeur de 300 000 \$ au Cédant, afin de satisfaire aux conditions de la Convention de cession. Le montant a été comptabilisé en tant que frais payés d'avance, car l'acquisition n'a pas encore été conclue.

Au 30 juin 2021, la Société a versé 50 000 \$ au Cédant et 75 000 \$ à SRR et a comptabilisé le montant en tant que frais payés d'avance (note 5). Au 30 juin 2021, la Société n'avait pas rempli les conditions de la Convention de cession. Comme il est décrit à la note 12, la Société a effectué le paiement final de 45 000 \$ le 13 août 2021, ce qui a mis le contrat de cession en règle.

5. Frais payés d'avance

	En date du 30 juin, 2021 \$	En date du 31 décembre 2020 \$
Solde au début de la période	95 000	-
Additions	385 915	95 000
Amorti	(45 493)	-
Solde à la fin de la période	435 422	95 000

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

Au cours de la période close le 30 juin 2021, la Société a payé d'avance 10 915 \$ à des fournisseurs indépendants pour des services à rendre et a payé d'avance 375 000 \$ à SRR (note 4).

6. Billet à ordre

	En date du 30 juin, 2021 \$	En date du 31 décembre 2020 \$
Solde au début de la période	21 373	-
Émission	-	20 000
Intérêt	677	1 373
Remboursement	(20 000)	-
Solde à la fin de la période	2 050	21 373

Au cours de la période close le 30 juin 2021, la Société a remboursé un billet à ordre avec une ancienne partie liée (le « Billet à ordre »). Le Billet à ordre porte intérêt au taux de 5 % par mois composé mensuellement et est exigible sur demande. Le montant principal du Billet à ordre, soit 20 000 \$, a été remboursé. Au 30 juin 2021, 2 050 \$ (1 373 \$ au 31 décembre 2020) d'intérêts courus dus restent impayés.

7. Passifs liés aux bons de souscription

Le 11 janvier 2021, la Société a émis 5 875 000 bons de souscription au rendement à la juste valeur de 86 903 \$ (31 décembre 2020 - néant). Chaque bon de souscription au rendement permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la Société au prix de 0,02 \$ pendant une période de cinq ans à compter de la date d'émission si les actions ordinaires de la Société ne sont pas inscrites à la cote de la CSE, ou de toute autre bourse ou de tout autre marché organisé où les actions ordinaires sont inscrites ou affichées à des fins de négociation. Si les bons de souscription liés au rendement sont cotés à la CSE ou à une autre bourse ou à d'autres marchés organisés où les actions ordinaires sont cotées ou affichées à des fins de négociation, chaque bon de souscription lié au rendement permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la société à un prix inférieur de 20 % au cours du marché à la date d'exercice pendant une période de cinq ans à compter de la date d'émission. La juste valeur des bons de souscription octroyés a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'octroi de 0,02 \$, taux sans risque de 0,46 %, durée de 5 ans, volatilité prévue de 224 % et aucun dividende prévu. La juste valeur de 86 903 \$ a été comptabilisée dans le passif des bons de souscription.

8. Capital social

Capital social autorisé

Le capital social autorisé de la société est un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. Toutes les actions émises sont constituées uniquement d'actions ordinaires et sont entièrement payées.

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

a. Capital social émis

Au 30 juin 2021, la société avait 63 227 840 (2020 - 12 000 000) actions en circulation.

Au cours de la période close le 30 juin 2021

8. Capital social (suite)

Le 25 février 2021, la société a complété la troisième et dernière tranche d'une émission d'actions ordinaires en émettant 15 090 500 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 301 810 \$. Un montant de 20 000 \$ a été reclassé des souscriptions d'actions.

Le 25 février 2021, la Société a émis 246 340 à la juste valeur de 4 927 \$ pour des services rendus par un consultant de la Société.

Le 23 mars 2021, la société a émis 3 000 000 d'actions ordinaires à la juste valeur de 300 000 \$ à Rover Metals Corp. conformément à l'Accord modificatif.

Le 23 juin 2021, la société a conclu un placement privé et a reçu 689 100 \$ pour 6 891 000 actions émises.

Au cours de la période close le 30 juin 2020

Au cours de la période close le 30 juin 2020, aucune action n'a été émise.

b. Bons de souscription

	En date du 30 Juin, 2021 \$	En date du 31 décembre 2020 \$
Solde au début de la période	-	-
Additions	5 875 000	-
Solde à la fin de la période	5 875 000	-

Les bons de souscription en circulation ont un prix d'exercice de 0,02 \$ et une durée de vie restante de 4,54 ans.

9. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société dans son ensemble. La société a déterminé que les principaux dirigeants se composent des membres du conseil d'administration et des dirigeants de la société.

Le billet à ordre au 30 juin 2021 comprend un solde impayé de 2 050 \$ (21 373 \$ au 31 décembre 2020) dû à un actionnaire et administrateur de la Société (note 6).

Au cours des périodes closes les 30 juin 2021 et 2020, la Société a conclu les transactions suivantes avec le personnel de direction clé, qui comprend les dirigeants et les administrateurs de la Société.

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin, 2021 \$	Pour la période de six mois terminée le 30 juin, 2020 \$
Services de conseil	13 985	150 000

10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risque

Juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 - Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 - Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les instruments financiers de la société comprennent l'espèce, les dépôts remboursables (inclus dans les frais payés d'avance) et le billet à ordre. La valeur comptable du dépôt remboursable et du billet à ordre se rapproche de leur juste valeur respective en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers. L'encaisse est évaluée selon le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Le tableau suivant présente une analyse des actifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

	Au 30 Juin 2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Espèces	\$ 876 595	\$ -	\$ -
Passif lié aux bons de souscription (note 7)	-	-	86 903
	\$ 876 595	\$ -	\$ 86 903

	Au 31 décembre 2020		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Espèces	\$ 166 200	\$ -	\$ -

Facteurs de risque

La société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et que l'autre partie subisse une perte financière. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est la valeur comptable de l'espèce et des dépôts remboursables qui s'élevait à 876 595 \$ au 30 juin 2021. La

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

trésorerie de la Société est détenue à la fois en fiducie par le cabinet d'avocats de la Société et dans une institution financière canadienne de haute qualité. Comme la totalité de la trésorerie de la Société est détenue soit dans un compte bancaire en fiducie auprès du cabinet juridique de la Société, soit auprès d'une institution financière canadienne de haute qualité, la direction estime que le risque de crédit est minime. En outre, la Société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne le dépôt remboursable de 50 000 \$ auprès de Rover Metals Corp. Si la Convention de cession n'est pas conclue et la société ne parvient pas à récupérer le dépôt remboursable, le risque de perte de la société sur le dépôt remboursable correspond à la totalité du montant du dépôt.

10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risque (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue parce qu'ils sont libellés dans des devises différentes de la devise fonctionnelle respective. La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. La Société n'a pas de transactions libellées en devises étrangères, elle n'est donc pas exposée au risque de change. La trésorerie de la société est détenue en dollars canadiens.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque lié à la juste valeur ou aux paiements futurs en espèces des instruments financiers portant intérêt en raison des variations des taux d'intérêt. La société a une dette portant intérêt à taux fixe ; par conséquent, la direction estime que l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'excédent des obligations financières sur les actifs financiers disponibles dus à un moment donné. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de liquidité est de maintenir des réserves suffisantes et facilement disponibles afin de répondre à ses besoins de liquidité à tout moment. La Société atteint cet objectif en maintenant des soldes de trésorerie suffisants. Au 30 juin 2021, la Société disposait d'une trésorerie de 876 595 dollars pour couvrir le passif à court terme de 11 487 dollars et le passif total de 98 390 dollars.

11. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de préserver la capacité de la Société à poursuivre son activité afin de continuer l'exploration et le développement de ses actifs en la matière, d'acquérir des intérêts supplémentaires en matière d'exploration et d'évaluation et de maintenir une structure de capital flexible qui optimise les coûts du capital à un risque acceptable. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres.

La Société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions, de contracter des dettes, d'acquérir ou de céder des actifs ou d'ajuster le montant des liquidités.

La Société n'est actuellement pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur. Il n'y a pas eu de changement dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital depuis le début.

ARCTIC FOX MINERALS CORP. (ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EXPRIMÉ EN DOLLARS CANADIENS)

12. Événements ultérieurs

Le 22 juillet 2021, la société a émis 2 250 000 actions ordinaires lors de l'exercice de 2 250 000 bons de souscription à 0,02 \$ par action.

La Société dépose un prospectus sans placement le 24 septembre 2021 pour qualifier la distribution de 323 500 actions ordinaires de la Société, pouvant être émises sans contrepartie supplémentaire lors de l'exercice ou de l'exercice réputé de 323 500 bons de souscription spéciaux (« Bons de souscription spéciaux ») de la Société. Les Bons de souscription spéciaux ont été émis par la Société le 29 août 2021 à un prix d'émission de 0,10 \$ par Bon de souscription spécial à des acheteurs dans certaines provinces du Canada sur une base de placement privé conformément aux dispenses de prospectus en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable (« Placement ») et comprend 200 000 Bons de souscription spéciaux émis à titre de rémunération dans le cadre du Placement.

12. Événements ultérieurs (suite)

Le 13 août 2021, la Société a effectué le dernier paiement de 45 000 \$ requis en vertu de la Convention de cession décrite à la note 4, mettant ainsi la Convention de cession en règle.

MELIUS CAPITAL CORP.

Discussion et analyse de la direction

Pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020 et 2019 et pour la période du début du
23 mars 2018 au 31 décembre 2018
(Exprimé en dollars canadiens)

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

Cette discussion et analyse de la direction (« Rapport de gestion ») offre une analyse de notre situation financière qui permettra au lecteur d'évaluer d'importantes variations de notre situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'analyse se compare à l'exercice terminé le 31 décembre et à la période de début du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018. Le présent rapport, préparé en date du 21 mai 2021, vise à compléter et compléter nos états financiers (les « états financiers ») pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020 et 2019. Il complète aussi la période de début du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018 et doit être lu conjointement avec les états financiers et les notes qui l'accompagnent.

Nos états financiers ainsi que la discussion et l'analyse de la direction visent à fournir à l'investisseur une base raisonnable pour évaluer sa situation financière.

Nos états financiers ont été préparés selon des conventions comptables conformes aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Tous les montants en dollars contenus dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Lorsque nous disons « nous », « notre », « notre », « Société » ou « Melius », nous voulons dire Melius Capital Corp., selon le cas.

Le présent rapport de gestion peut contenir des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes actuelles de la Société en ce qui concerne les résultats futurs d'exploitation, de performance et de réalisations de l'Émetteur. L'émetteur a essayé, dans la mesure du possible, d'identifier ces énoncés prospectifs en utilisant, entre autres, des mots tels qu'« anticiper », « croire », « estimer », « s'attendre » et des expressions similaires. Les déclarations reflètent les croyances actuelles de la direction de la Société et sont basées sur les informations actuellement disponibles. Par conséquent, ces énoncés sont soumis à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus. Ces risques pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de l'émetteur diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés.

La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à examiner publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Les résultats historiques des opérations et les tendances qui peuvent être déduites des discussions et analyses suivantes peuvent ne pas nécessairement indiquer les résultats futurs des opérations.

Performance globale

La Société est une société de ressources naturelles engagée dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales. La Société est en train de satisfaire aux conditions d'une convention de Cession pour l'option d'acquérir une participation de 100 % dans les actifs miniers d'Up Town (les « actifs miniers d'Up Town ») situés dans les Territoires du Nord-Ouest. La Société est un émetteur assujetti et est en train d'obtenir une cotation pour ses actions ordinaires à la Bourse TSX-Ventures (la « TSX-V »). Les marchés financiers ont connu une augmentation de l'activité au cours de la COVID-19 en raison de l'augmentation des prix des matières premières. La Société entend ainsi profiter de cette occasion pour avoir accès à suffisamment de capitaux répondant ainsi aux budgets d'exploration selon l'émission de capitaux propres.

Biens miniers d'Up Town

Le 4 décembre 2020, la Société a conclu une convention de Cession et de prise en charge (la « convention de Cession ») avec Rover Metals Corp. (le « cédant ») et Silver Range Resources Ltd. (« SRR »).

Le cédant, SRR et Panarc Resources Ltd. (« Panarc ») sont parties à un contrat d'option immobilière daté du 9 septembre 2016. Ce contrat a été modifié le 15 août 2017, le 6 avril 2018, le 5 septembre 2018, le 18 février 2020 et le 4 décembre 2020 (collectivement le « Contrat d'option ») en vertu duquel SRR accordé au Cédant une option (la « première option »). Ce contrat a eu pour but d'acquérir une participation de 75 % dans certaines réclamations minières situées dans les Territoires du Nord-Ouest (les « actifs miniers d'Up Town »).

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

En vertu de l'accord d'option, le Cédant s'est également vu accorder une deuxième option (la « deuxième option ») pour acquérir de SRR les 25 % restants des actifs miniers d'Up Town lors de l'exercice de la première option.

Biens miniers d'Up Town (suite)

En vertu de la convention d'option, lors de l'exercice de la première option, les actifs miniers d'Up Town deviendront assujettis à un intérêt net sur le rendement des redevances de fonderie de 2 % en faveur de SRR (le « RSR »). L'intérêt peut être réduit à 1 % pour un paiement en espèces à SRR de 1 000 000 \$.

Le Cédant et la Société sont partis à une lettre d'intention non contraignante (la « LI ») datée du 26 octobre 2020. Lettre dans laquelle le Cédant et la Société énoncent les conditions dans lesquelles le Cédant a accepté de transférer et de céder à la Société tous ses droits, obligations, intérêts et actifs à l'égard de la première option. Le Cédant et la Société ont accepté d'accepter le transfert et la cession et d'assumer et d'exécuter toutes les obligations du cédant en vertu de l'accord d'option à l'égard de la première option. Le tout conformément aux modalités et conditions énoncées dans les présentes (collectivement la « Cession »).

La clôture des opérations envisagées dans la présente Cession aura lieu à la date qui est de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'approbation de la TSX-V à la présente Cession. Les opérations qui sont envisagées par ces derniers dans la présente (la « Date de clôture »).

En vertu de l'Accord de Cession, SRR accepte et consent à la Cession par le Cédant à la Société de tous ses droits, devoirs, avantages et obligations liés à la première option. Le tout sous réserve des modalités et conditions du contrat d'option ci-dessous :

En contrepartie de la Cession, la Société s'engage par les présentes à :

- i) effectuer un paiement en espèces de 50 000 \$ (payé) au Cédant en même temps que la présente convention de cession. Le paiement sera remboursable seulement si la TSX-V n'approuve pas la transaction telle que décrite dans la présente convention de cession;
- ii) émettre au cédant, dans les 25 jours ouvrables suivant la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires du cessionnaire. Ces actions, (les « Actions Melius ») équivaldront à 300 000 \$ divisé par le prix par action auquel les Actions Melius sont offertes dans le cadre d'un nouveau placement privé d'actions Melius avant la date de clôture ;
- iii) effectuer un total de 1 250 000 \$ en dépenses (telles que définies dans l'entente d'options) comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 30 juin 2021 (prolongé après le 31 décembre 2020);
 - (2) Une somme additionnelle de 725 000 \$ est offerte d'ici le 30 juin 2022.
- iv) Verser le montant de 120 000 \$ à SRR conformément au ou au plus tard le 16 mars 2021 (prorogé après le 31 décembre 2020);
- v) S'assurer que tous les réclamations minières, baux miniers et autres intérêts miniers dans lesquels des réclamations minières qui peuvent avoir été converties sont et demeurent en règle. Le tout jusqu'à la dernière des dates suivantes :
 - (A) un (1) an à compter de la date de fin de la première option ;
 - (B) le 16 décembre 2022 ;
- vi) Autrement, prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour exercer la Première Option conformément aux modalités de l'Accord d'option.

Au 31 décembre 2020, la Société avait versé 50 000 \$ au cédant. En date du 31 décembre 2020, la compagnie n'avait pas rempli les conditions de l'accord de cession.

Le 18 mars 2021, le Cessionnaire, le Cédant et SRR (collectivement, les « parties ») ont convenu d'un commun accord de modifier certaines conditions de la convention de Cession qui régissent :

- i. La date à laquelle le Cessionnaire émettra certaines actions de Melius au Cédant;
- ii. Les dates auxquelles le Cessionnaire effectuera certains paiements à SRR;

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

iii. Date à laquelle le Cessionnaire effectuera certaines dépenses.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Biens miniers d'Up Town (suite)

1. La Société émettra au Cédant, dans les cinq jours suivant la signature de l'entente modificative, trois millions d'actions Melius au prix réputé de 0,10 \$ par action Melius;
2. La Société effectuera un total de 1 250 000 \$ en dépenses, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 31 décembre 2021 ;
 - (2) une somme additionnelle de 750 000 \$ sera émise d'ici le 31 décembre 2022.
3. La Société versera la somme de 120 000 \$ à SRR en deux versements, comme suit :
 - (1) 75 000 \$ lors de l'exécution de l'entente modificative ;
 - (2) 45 000 \$ sur la première des dates suivantes :
 - (1) Dans les 5 jours suivant la cotation des actions Melius aux fins de négociation sur une bourse de valeurs canadiennes; ou (II) le 30 juin 2021.
4. La Société lancera un nouveau deuxième placement privé d'actions Melius dans les deux jours suivant la signature de l'entente modificative.

Au cours de la période suivante, la Société a lancé un deuxième placement privé. En date du 28 mai 2021, la Compagnie avait reçu 283 559 \$ à l'avance pour l'émission d'actions.

Le 23 mars 2021, la Société a émis 3 000 000 d'actions ordinaires à la juste valeur de 300 000 \$ à Rover Metals Corp. Cette émission survient conformément à la convention de Cession et de prise en charge initiale conclue le 13 novembre 2020 et à l'entente modificative de la convention de cession et de prise en charge conclue le 18 mars 2021.

Résultats des opérations

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Société a enregistré une perte de 301 373 \$ comparativement à une perte de 0 \$ et de 0 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Elle a enregistré une perte pour la période allant de la création du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018, respectivement (les « périodes comparatives »). Voici quelques-uns des changements importants apportés aux opérations :

- des frais d'intérêt de 1 373 \$ (2019 – néant \$, 2018 – néant \$) sont courus pour un billet payable d'un actionnaire et d'un consultant de la Société.
- Les frais de consultation de 300 000 \$ (2019 – néant \$, 2018 – néant \$) sont des honoraires non monétaires payés en actions à des consultants de la Société pour des services rendus dans le cadre de la structuration d'acquisitions et d'émissions d'actions.

Pour la période de trois mois terminés le 31 décembre 2020, la Société a enregistré une perte de 76 373 \$ (2019 – néant \$, 2018 – néant \$). La discussion sur les écarts pour la période de trois mois terminés le 31 décembre 2020 est semblable à celle qui précède. La Société a engagé des frais de consultation de 75 000 \$ (2019 – néant \$, 2018 – néant \$) et des frais d'intérêt de 1 373 \$ (2019 – néant \$, 2018 – néant \$) au cours de la période de trois mois terminés le 31 décembre 2020.

La Société n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires et n'a actuellement aucune intention de verser des dividendes, car elle prévoit que tous les fonds disponibles dans un avenir prévisible seront utilisés pour financer ses activités commerciales.

Activité de capital social

Le 23 mars 2018, la Société a émis 12 000 000 d'actions ordinaires à 0,0001 \$ par action pour un produit de 1 200 \$.

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le 2 novembre 2020, la Société a terminé la première des trois tranches d’actions en émettant 1 500 000 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 30 000 \$.

Le 1er décembre 2020, la Société a émis 15 000 000 d’actions ordinaires à la juste valeur de 300 000 \$ pour des services rendus par des consultants à la juste valeur de 300 000 \$.

Le 3 décembre 2020, la Société a terminé la deuxième des trois tranches d’actions en émettant 9 500 000 actions à 0,02 \$ pour un produit de 190 000 \$.

Activité de capital social (suite)

Le 25 février 2020, la Société a terminé la troisième des trois tranches d’actions en émettant 15 336 840 actions à 0,02 \$ pour un produit de 306 737 \$.

Analyse des flux de trésorerie

Activités opérationnelles

Au cours des exercices se terminant le 31 décembre 2020 et 2019 et pour la période allant du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018, l’encaisse utilisée dans le cadre des activités d’exploitation s’est élevée à 95 000 \$, 0 \$ et 0 \$, respectivement. L’augmentation enregistrée au cours de l’exercice est attribuable aux paiements anticipés pour les activités d’exploration et pour satisfaire aux conditions de l’accord de cession.

Activités de financement

Au cours des exercices se terminant le 31 décembre 2020 et 2019 et pour la période allant du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018, l’encaisse fournie par les activités de financement s’est élevée à 260 000 \$, à néant \$ et à 1 200 \$, respectivement. L’augmentation enregistrée au cours de l’exercice est attribuable à un billet à ordre de parties apparentées et au produit des actions émises (ou devant être émises) dans des placements privés. La Société a recueilli 1 200 \$ dans le cadre d’un placement privé au cours de la période allant du début le 23 mars 2018 au 31 décembre 2018

Résumé des résultats trimestriels.

	Trois Mois Terminé 31 décembre, 2020	Trois Mois Terminé 30 septembre, 2020	Trois Mois Terminé 30 juin, 2020	Trois Mois Terminé 31 mars, 2020
Total des actifs	261 200 \$	1 200	1 200 \$	1 200 \$
Fonds de roulement	239 827	1 200	1 200	1 200
Perte pour la période	(76 373)	(75 000)	(75 000)	(75 000)
Perte par action	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,01)

	Trois Mois Terminé 31 décembre, 2019	Trois Mois Terminé 30 septembre, 2019	Trois Mois Terminé 30 juin, 2019	Trois Mois Terminé 31 mars, 2019
Total des actifs	1 200 \$	1 200	1 200 \$	1 200 \$
Fonds de roulement	1 200	1 200	1 200	1 200
Perte pour la période	-	-	-	-
Perte par action	-	-	-	-

Au cours de la période allant du début le 23 mars 2018 au quatrième trimestre de l’exercice 2019, la Société était

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

inactive et n'a pas engagé de dépenses. Le total de l'actif au cours de cette période comprenait 1 200 \$ de trésorerie provenant d'émissions d'actions en 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Société a connu une augmentation de ses activités et a engagé des dépenses de consultation de façon uniforme tout au long de l'année. Voir également la discussion sur les résultats des opérations ci-dessus.

Liquidité et ressources en capital

La Société en est à l'étape de l'acquisition et de l'exploration et n'a donc pas d'encaisse régulière. Les états financiers pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020 et 2019 et pour la période comprise entre la création du 23 mars 2018 et le 31 décembre 2018 ont été préparés selon une base de continuité. Cette base de continuité qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités pour un avenir prévisible. Par conséquent, les états financiers ne comprennent pas d'ajustements relatifs à la recouvrabilité et au classement des actifs comptabilisés et au classement des passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son activité.

Le fonds de roulement de la Société est le suivant :

	Au 31 décembre 2020 \$	Au 31 décembre 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Argent comptant	166 200	1 200	1 200
Prépayé	95 000	-	-
Billet à ordre	(21 373)	-	-
	239 827	1 200	1 200

La poursuite des activités de la Société dépend de sa capacité à obtenir le soutien de ses créanciers, à mobiliser un financement adéquat et à commencer ultérieurement des opérations rentables. La direction a l'intention de financer les frais d'exploitation et de financer ses activités d'exploration au cours des douze prochains mois par un placement privé d'actions ordinaires et/ou de prêts d'administrateurs et de sociétés contrôlées par des administrateurs.

À ce jour, la Société n'a pas réalisé de revenus importants et elle est considérée comme étant à l'étape de l'exploration. Au 31 décembre 2020, la Société disposait d'un fonds de roulement de 239 827 \$, composé principalement d'un fonds de roulement de 166 200 \$, comparativement à un fonds de roulement de 1 200 \$ composé d'une trésorerie de 1 200 \$ au 31 décembre 2019 et 2018.

Risques, incertitudes et perspectives

Le secteur de l'exploration et de l'extraction de gisements minéraux comporte un risque élevé. Peu de propriétés explorées finissent par produire des mines. À l'heure actuelle, aucune des propriétés de la Société ne possède un gisement commercial connu de minerai. Parmi les autres risques auxquels la Société est confrontée, mentionnons la pandémie mondiale COVID-19 et le risque d'autres épidémies et pandémies similaires. Aussi, les risques de la concurrence pour les propriétés minérales, les risques environnementaux et d'assurance, les fluctuations des prix des métaux, les fluctuations des taux de change, la volatilité des cours des actions, l'incertitude sur le financement additionnel, les risques associés aux revendications des Premières nations et d'autres groupes autochtones ou communautaires.

Éventualités

La Société n'a aucune éventualité à la date du présent rapport de gestion.

Arrangements hors bilan

La Compagnie n'a pas d'arrangements hors bilan à la date du présent rapport de gestion.

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

Transactions entre apparentés

Les dirigeants et les administrateurs de la Société sont les suivants :

Robert Davies Mike	PDG, président, secrétaire général, directeur financier et directeur
Hudson Milos	Directeur
Masnikosa Paul	Directeur
Chung Jessica	Directeur
Patterson	

Inclus dans le billet à ordre au 31 décembre 2020, 21 373 \$ (2019 – néant \$; 2018 – néant \$) dus à un actionnaire et consultant de la Société.

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, et pour la période allant du début le 23 mars 2018 au 31 décembre 2018, la Société a effectué les opérations suivantes. Elle a aussi effectué des paiements aux dirigeants et administrateurs de la Société, qui se trouvaient dans le cours normal de ses activités.

	Pour l'exercice clos 31 décembre 2020 \$	Exercice terminé le 31 décembre 2019	Pour la période allant de la création du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018 \$
Services de conseil	300 000	-	-

Transactions proposées

Il n'y a pas de transaction proposée.

Estimations comptables critiques

Les estimations et hypothèses pour lesquelles il existe un risque important de rajustements importants de l'actif et du passif au cours d'exercices comptables futurs comprennent la possibilité de recouvrer la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ainsi que la possibilité de recouvrer et d'évaluer les actifs d'impôt différé.

Changements dans les conventions comptables, y compris l'adoption initiale

Les normes comptables ou les modifications apportées aux normes comptables existantes qui ont été publiées, mais qui ont des dates d'entrée en vigueur futures ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Instruments financiers et autres instruments

Les instruments financiers de la Société sont les espèces, les billets prépayés et les billets à ordre. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne soit pas exposée à des risques importants de crédit, de liquidité ou de marché découlant de ces instruments financiers.

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers et l'exposition au risque est résumée comme suit :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et entraîne une perte financière à l'autre partie. Les liquidités de la Société sont détenues en fiducie par le cabinet juridique de la Société. Étant donné que la totalité des liquidités de la Société est détenue par le cabinet d'avocats, la direction estime que le risque de crédit est minime.

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

Instruments financiers et autres instruments (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue parce qu'ils sont libellés dans des monnaies qui diffèrent de la monnaie fonctionnelle respective. La devise fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. La Société n'a pas de transactions libellées en devises étrangères, donc elle n'est pas exposée au risque de change. L'argent comptant de la Société est détenu en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié à la juste valeur ou aux paiements futurs en espèces d'instruments financiers portant intérêt en raison de la variabilité des taux d'intérêt. La Société a des soldes de trésorerie et une dette portant intérêt à taux fixe; par conséquent, la direction estime que l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est minime.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité découle de l'excédent des obligations financières par rapport aux actifs financiers disponibles exigibles à tout moment. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de liquidité est de maintenir suffisamment de réserves facilement disponibles pour répondre à ses besoins de liquidité à tout moment. La Société y parvient en maintenant des soldes de trésorerie suffisants.

Le risque de financement est le risque que les conditions du marché influent sur la capacité de la Société de lever des capitaux sur les marchés boursiers selon des modalités acceptables. Dans les conditions actuelles du marché, tant le risque de liquidité que le risque de financement ont été évalués comme élevés.

Gestion des risques de l'industrie

La Société s'occupe principalement de l'exploration de propriétés minières et gère directement les risques connexes de l'industrie. La Société peut être à risque pour des problèmes environnementaux et des fluctuations des prix des produits de base. La direction n'est pas au courant et ne prévoit pas de coûts ou de passifs importants en matière d'assainissement de l'environnement à l'égard de ses activités courantes.

Autres exigences

Données partagées en suspens

En date du 21 mai 2020, la Société a :

- a) 53 336 840 actions ordinaires en circulation ;
- b) Aucune option d'achat d'actions en circulation ;
- c) Bons de garantie d'achat d'actions nulles en cours.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans le présent document ne sont pas censés être un examen exhaustif de toutes les questions concernant la Société. Il doit être lu conjointement avec tous les autres documents de divulgation fournis par la Société, qui peuvent être consultés à l'adresse www.SEDAR.com. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de réglementation n'a examiné l'exactitude ou la pertinence des renseignements présentés dans le présent document.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient certains énoncés prospectifs concernant, mais sans s'y limiter, les activités, le rendement financier prévu, les perspectives commerciales et les stratégies de la Société. Les renseignements prospectifs

MELIUS CAPITAL CORP.
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020, 2019 ET POUR LA
PÉRIODE DU DÉBUT DU 23 MARS 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

contiennent généralement des énoncés comportant des mots tels que « peut », « va », « devrait », « s'attendre », « projets », « plans », « anticipe » ou des expressions similaires suggérant des résultats futurs.

La Société n'a pas d'antécédents de gains. Ces énoncés représentent les attentes ou les croyances de la direction en ce qui concerne, entre autres, le rendement futur et les résultats financiers et divers éléments de ceux-ci. Les lecteurs sont avertis de ne pas se fier indûment à l'information prospective, car il est possible que la Société ne réalise pas les prévisions, les prévisions, les projections et d'autres formes d'hypothèses prospectives. De sa nature, l'information prospective comporte de nombreuses hypothèses, risques inhérents et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, les changements dans les stratégies commerciales ; les conditions économiques et commerciales générales; les effets de la concurrence; les changements dans les lois et règlements, y compris en matière d'environnement et de réglementation lois et divers événements susceptibles de perturber les opérations. Le rendement réel et les résultats financiers des exercices futurs peuvent différer sensiblement des projections de performance ou de résultats futurs exprimés ou implicites par des énoncés prospectifs.

La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser d'une autre manière toute information prospective. Elles peuvent être à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, ou de la liste précédente de facteurs qui peuvent affecter ces informations.

ARCTIC FOX MINERALS CORP.

(anciennement Melius Capital Corp.)

Discussion et analyse par la direction

Pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(Exprimé en dollars canadiens)

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Introduction

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») a été préparé par la direction, conformément aux exigences du Règlement 51-102 (le « Règlement 51-102 ») en date du 24 septembre 2021, et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020 et les notes y afférentes, qui ont été préparés selon les normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les informations contenues dans ce document ne remplacent pas une enquête ou une analyse détaillée sur une question particulière. Les informations fournies dans ce document ne constituent pas un examen complet de toutes les questions et de tous les développements concernant la Société. Des informations supplémentaires relatives aux activités de la Société sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux IFRS et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, la monnaie de présentation et de fonctionnement de la société, sauf indication contraire.

Aperçu

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) le 23 mars 2018 sous le nom de « Fish Purdy Holdings Corp. » afin de fonctionner comme une société d'exploration de ressources axée sur l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. La société a changé de nom le 24 août 2020 pour devenir « Melius Capital Corp. ». La société a changé son nom le 8 juin 2021 pour devenir « Arctic Fox Minerals Corp. ». Le siège social de la société est situé au 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2, et son siège social est situé au 22 Leader Lane, Suite 409, Toronto, Ontario, M5E 0B2. La Société n'a pas de filiales et ne détient pas de titres dans une société, un partenariat, une fiducie ou une autre entité juridique. La Société est actuellement engagée dans l'exploration minière de la propriété aurifère d'Up Town dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada (la « **propriété aurifère d'Up Town** » ou la « **propriété** »).

Événements significatifs et performance globale

La société est une société de ressources naturelles engagée dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales. La Société s'efforce actuellement à satisfaire aux conditions d'une Convention de cession visant à acquérir une participation de 100 % dans les actifs de la propriété minérale d'Up Town (les « actifs de la propriété minérale d'Up Town »), située dans les Territoires du Nord-Ouest. La société est un émetteur assujéti et a l'intention de présenter une demande à la Bourse canadienne (la « CSE »). Les marchés financiers ont connu une augmentation de l'activité pendant la période COVID-19 en raison de l'augmentation des prix des produits de base et la Société a l'intention de profiter de cette occasion pour avoir accès à des capitaux suffisants pour s'aligner aux budgets d'exploration par l'émission d'actions.

Le 25 février 2021, la société a complété la troisième et dernière tranche d'une émission d'actions ordinaires en émettant 15 090 500 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 301 810 \$.

Le 25 février 2021, la Société a émis 246 340 à la juste valeur de 4 927 \$ pour des services rendus par un consultant de la Société.

Le 23 mars 2021, la société a émis 3 000 000 d'actions ordinaires à la juste valeur de 300 000 \$ à Rover Metals Corp. conformément à l'Accord modificatif.

Le 23 juin 2021, la société a conclu un placement privé et a reçu 689 100 \$ pour 6 891 000 actions émises.

Actifs de la propriété minérale de Up Town

Le 4 décembre 2020, l'entreprise a conclu une Convention de cession et de prise en charge (la « **Convention de cession** ») avec Rover Metals Corp. (« **Rover** ») et Silver Range Resources Ltd. (« **SRR** »).

ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020

Événements importants et performance globale (suite)

Actifs de la propriété minérale de Up Town (suite) Rover, SRR et Panarc Resources Ltd.

(« Panarc ») sont parties à une convention d'option sur la propriété datée du 9 septembre 2016, modifiée le 15 août 2017, le 6 avril 2018, le 5 septembre 2018 et le 18 février 2020 (collectivement, la « **Convention d'option** ») en vertu de laquelle SRR a accordé à Rover une option (la « **Première option** ») pour acquérir une participation de 75 % dans certains claims miniers situés dans les Territoires du Nord-Ouest (la « **Propriété minière Up Town** » ou la « **propriété** »).

En vertu de l'accord d'option, Rover s'est également vu accorder une deuxième option (la « **Deuxième option** ») pour acquérir de SRR les 25 % d'intérêts restants dans la propriété minière de Up Town lors de l'exercice de la première option.

En vertu de la Convention d'option, lors de l'exercice de la Première option, la propriété minérale de Up Town sera soumise à un intérêt de redevance de rendement net de fonderie de 2 % en faveur de SRR (le « **NSR** »), qui peut être réduit à 1 % pour un paiement en espèces à SRR de 1 000 000 \$.

En vertu de la Convention de cession, la société est tenue de :

- (i) faire un paiement comptant de 50 000 \$;
- (ii) émettre à Rover, dans les 25 jours ouvrables suivant la date de clôture, un nombre d'actions ordinaires de la société égal à 300 000 \$ divisé par le prix par action auquel les actions ordinaires sont offertes à la date de clôture ;
- (iii) effectuer des dépenses d'exploration (telles que définies dans la Convention d'option) pour un montant total de 1 250 000 \$, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 30 juin 2021 (prolongé, comme indiqué ci-dessous) ; et
 - (2) un montant supplémentaire de 725 000 \$ d'ici le 30 juin 2022 (modifié, comme indiqué ci-dessous).
- (iv) payer un montant de 120 000 \$ à SRR au plus tard le 16 mars 2021 (modifié, comme indiqué ci-dessous) ;
- (v) s'assurer que tous les claims miniers, baux miniers et autres intérêts miniers en lesquels les claims miniers peuvent avoir été convertis sont et demeurent en règle jusqu'à la plus tardive des dates suivantes : (A) un (1) an à compter de la date de résiliation de la Première option ; ou (B) le 16 décembre 2022.

Le 18 mars 2021, la Société, Rover et SRR (collectivement, les « **Parties** ») ont convenu de modifier certains termes de la Convention de cession (« **Accord modificatif** ») comme suit :

- (i) La société émettra à Rover, dans les cinq jours suivant la signature de l'Accord modificatif, trois millions d'actions ordinaires ;
- (ii) La société effectuera des dépenses d'exploration pour un montant total de 1 250 000 \$, comme suit :
 - (1) 500 000 \$ d'ici le 31 décembre 2021 ; et
 - (2) 750 000 \$ supplémentaires d'ici le 31 décembre 2022.
- (iii) La Société paiera le montant de 120 000 \$ à SRR en deux versements comme suit :
 - (1) 75 000 \$ à la signature de l'accord modificatif ; et
 - (2) 45 000 \$ à la première des deux dates suivantes :
 - (A) dans les 5 jours suivant l'inscription des actions de l'Arctique à la cote d'une Bourse canadienne des valeurs mobilières ; ou
 - (B) le 30 juin 2021.
- (iv) La société lancera un nouveau deuxième placement privé d'actions arctiques dans les deux jours suivant la signature de l'Accord modificatif.

Le 23 mars 2021, la société a émis 3 000 000 d'actions à la juste valeur de 300 000 \$ à Rover, pour satisfaire aux conditions de la Convention de cession.

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Événements importants et performance globale (suite)

Actifs de la propriété minérale de Up Town (suite) Rover, SRR et Panarc Resources Ltd.

Au 30 juin 2021, la Société a versé 50 000 \$ à Rover et 75 000 \$ à SRR. À la date de dépôt du présent rapport de gestion, SRR a reçu les 45 000 \$ restants.

Un rapport géologique (le « **Rapport technique** ») préparé par David White, géologue, qui est une « personne qualifiée » au sens de l'instrument national 43-101 - *Normes de divulgation pour les projets miniers* (« **NI 43-101** »), a été complété relativement à la propriété le 27 janvier 2021. Le rapport technique recommande à la société de mener un programme composé de travaux géophysiques (levé de polarisation induite) et de forage au diamant, afin de tester à nouveau les résultats de forage historiques et de vérifier toute anomalie géophysique identifiée. Le budget estimé est de 650 000 \$.

En ce qui concerne la propriété, la société prévoit actuellement de suivre les recommandations formulées dans le Rapport technique. Le rapport technique recommande à la société de mener un programme composé de travaux géophysiques (levé de polarisation induite) et de forage au diamant, afin de tester à nouveau les résultats de forage historiques et de vérifier toute anomalie géophysique identifiée. Le budget estimé est de 650 000 \$.

Sauf indication contraire, les informations contenues dans cette section sont résumées, compilées ou extraites du Rapport technique. Le Rapport technique a été préparé conformément au Règlement 43-101 et a été déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de l'Ontario.

Certaines parties des informations suivantes sont basées sur des hypothèses, des qualifications et des procédures qui ne sont pas entièrement décrites dans le présent document. Le Rapport technique peut être consulté sous le profil de la société sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Résultats des opérations

Pour le semestre clos le 30 juin 2021

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021 (« 2021 »), la société a déclaré une perte nette et une perte globale de 253 096 \$, contre 150 000 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2020 (« 2020 »), soit une augmentation de la perte de 103 096 \$. La perte est principalement composée des éléments suivants :

- (a) Les charges d'intérêts en 2021 de 677 \$ (2020 - néant) ont augmenté, car la Société a encouru des intérêts sur un billet à ordre au cours de la période 2021. La Société n'avait aucun billet en circulation et n'a pas encouru d'intérêts au cours de la période 2020.
- (b) Les frais de consultation de 25 912 \$ en 2021 (150 000 \$ en 2020) ont diminué en 2021 par rapport à 2020, car la Société a encouru des frais pour des services rendus pour la structuration d'acquisitions et d'émissions d'actions en 2020.
- (c) Les dépenses d'exploration en 2021 de 81 498 \$ (2020 - néant) ont augmenté en raison d'une augmentation des activités, car la Société a augmenté ses opérations.
- (d) Les frais de dépôt en 2021 de 2 915 \$ (2020 - néant) ont augmenté par rapport à 2020 en raison de l'augmentation des émissions d'actions et des frais de dépôt associés en 2021.
- (e) Les communications avec les investisseurs en 2021 de 28 902 \$ (2020 - néant) ont augmenté en raison de l'augmentation de l'activité et des efforts de sensibilisation à la société.
- (f) Les honoraires professionnels en 2021 de 25 980 \$ (2020 - néant) ont augmenté par rapport à 2020 en raison de l'augmentation des frais comptables et juridiques associés à l'augmentation de l'activité.
- (g) La rémunération fondée sur des actions a augmenté pour atteindre 86 903 \$ (2020 - néant), car la Société a émis des actions pour des services en 2021.

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Résultats des opérations (suite)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021

Au cours des trois mois clos le 30 juin 2021 (« 2021 »), la société a déclaré une perte nette et une perte globale de 73 091 \$, contre 75 000 \$ pour les six mois clos le 30 juin 2020 (« 2020 »), soit une diminution de la perte à hauteur de 1 909 \$. La perte est principalement composée des éléments suivants :

- (a) Les frais de consultation de 20 985 \$ en 2021 (75 000 \$ en 2020) ont diminué en 2021 par rapport à 2020, car la Société a encouru des frais pour des services rendus pour la structuration d'acquisitions et d'émissions d'actions en 2020.
- (b) Les frais de dépôt en 2021 de 2 915 \$ (2020 - néant) ont augmenté par rapport à 2020 en raison de l'augmentation de l'émission d'actions et des frais de dépôt associés en 2021.
- (c) Les communications avec les investisseurs en 2021 de 28 902 \$ (2020 - néant) ont augmenté en raison de l'augmentation de l'activité et des efforts de sensibilisation à la société.
- (d) Les honoraires professionnels en 2021 de 19 980 \$ (2020 - néant) ont augmenté par rapport à 2020 en raison de l'augmentation des frais comptables et juridiques associés à l'augmentation de l'activité.

Activité du capital-actions

Le 23 mars 2018, la société a émis 12 000 000 d'actions ordinaires à 0,0001 \$ par action pour un produit de 1 200 \$.

Le 2 novembre 2020, la Société a complété la première des trois tranches de l'offre d'actions en émettant 1 500 000 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 30 000 \$.

Le 1er décembre 2020, la société a émis 15 000 000 d'actions ordinaires à la juste valeur de 300 000 \$ pour des services rendus par des consultants à la juste valeur de 300 000 \$.

Le 3 décembre 2020, la société a complété la deuxième des trois tranches de l'offre d'actions en émettant 9 500 000 actions à 0,02 \$ pour un produit de 190 000 \$.

Le 25 février 2021, la société a complété la troisième et dernière tranche d'une émission d'actions ordinaires en émettant 15 090 500 actions à 0,02 \$ par action pour un produit de 301 810 \$.

Le 25 février 2021, la Société a émis 246 340 à la juste valeur de 4 927 \$ pour des services rendus par un consultant de la Société.

Le 23 mars 2021, la société a émis 3 000 000 d'actions ordinaires à la juste valeur de 300 000 \$ à Rover Metals Corp. conformément à l'Accord modificatif.

Le 23 juin 2021, la société a conclu un placement privé et a reçu 689 100 \$ pour 6 891 000 actions émises.

Analyse des flux de trésorerie

Activités d'exploitation

Au cours des semestres clos les 30 juin 2021 et 2020, la trésorerie utilisée dans les activités d'exploitation était respectivement de 191 574 \$ et de néant. L'augmentation au cours du semestre clos le 30 juin 2021 est attribuée à une augmentation de l'activité qui a entraîné une augmentation de la perte nette et de la trésorerie utilisée pour les charges payées d'avance. Cette augmentation a été compensée par une rémunération en actions sans effet sur la trésorerie. Au cours du semestre clos le 30 juin 2020, la société a subi une perte nette de 150 000 \$ qui a été entièrement compensée par une augmentation des charges à payer.

ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020

Analyse des flux de trésorerie (suite)

Activités de financement

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la trésorerie provenant des activités de financement s'est élevée à 901 969 \$, contre néant pour le semestre clos le 30 juin 2020. L'augmentation au cours de la période 2021 est attribuée à l'encaissement de 921 969 \$ provenant de placements privés, compensée par le remboursement de 20 000 \$ pour un prêt à une partie liée. Il n'y a eu aucune activité de financement au cours du semestre clos le 30 juin 2021.

Résumé des résultats trimestriels

		Trois Mois Clos le 30 juin, 2021		Trois Mois Clos le 31 mars, 2021		Trois Mois Clos le 31 décembre 2020		Trois Mois Clos le 30 septembre, 2020
Total des actifs	\$	1 360 958	\$	509 012	\$	261 200	\$	1 200
Fonds de roulement		1 349 471		481 640		239 827		1 200
Perte pour la période		(73 091)		(180 005)		(76 373)		(75 000)
Perte par action		(0,00)		(0,01)		(0,00)		(0,01)

		Trois Mois Clos le 30 juin, 2020		Trois Mois Clos le 31 mars, 2020		Trois Mois Clos le 31 décembre 2019		Trois Mois Clos le 30 septembre, 2019
Total des actifs	\$	1 200	\$	1 200	\$	1 200	\$	1 200
Fonds de roulement		1 200		1 200		1 200		1 200
Perte pour la période		(75 000)		(75 000)		-		-
Perte par action		(0,01)		(0,01)		-		-

Au cours des trimestres clos le 30 septembre 2019 et le 31 décembre 2019, la société était inactive et n'a pas engagé de dépenses. L'actif total au cours de cette période était composé de 1 200 \$ de liquidités obtenues à la suite d'émissions d'actions en 2018. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a connu une augmentation de ses activités et a engagé des dépenses de consultation de manière uniforme tout au long de l'année.

L'émission d'actions pour une contrepartie en espèces et des frais payés d'avance au cours du trimestre clos le 31 mars 2021 a augmenté le total de l'actif et le fonds de roulement pour la période. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, la société a augmenté ses opérations et son activité, ce qui a augmenté la perte nette. L'émission d'actions pour une contrepartie en espèces en juin 2021 a augmenté le total des actifs et le fonds de roulement au 30 juin 2021. La perte nette pour le trimestre clos le 31 mars 2021 était plus élevée que celle de tous les autres trimestres en raison de la rémunération à base d'actions de 86 903 \$ engagée au cours de la période.

Liquidité et ressources en capital

La société est au stade de l'exploration et n'a donc pas de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Sa seule source de fonds depuis sa constitution en société provient de la vente d'actions ordinaires. Depuis la date de constitution, le 23 mars 2018 au 30 juin 2021, elle a recueilli 1 217 037 \$ de la vente d'actions au comptant. Au 30 juin 2021, la Société disposait d'un fonds de roulement de 1 349 471 \$ composé principalement d'une trésorerie de 876 595 \$ et de charges payées d'avance de 435 422 \$, comparativement à un fonds de roulement de 239 827 \$ composé d'une trésorerie de 166 200 \$ et de charges payées d'avance de 95 000 \$ au 31 décembre 2020.

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Liquidités et ressources en capital (suite)

La société est en train d'explorer ses propriétés minières et n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves minérales économiquement récupérables. La récupération des montants indiqués pour les propriétés de ressources et les frais d'exploration reportés connexes dépend de l'existence de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire pour achever le développement de ces réserves et de la production rentable future.

Bien que les informations contenues dans ce prospectus aient été préparées conformément aux normes IFRS sur la base de la continuité d'exploitation, qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des dettes dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible, il existe des conditions et des événements qui jettent un doute important sur la validité de cette présomption. La capacité de la société à poursuivre son activité dépend de la réalisation d'opérations rentables et de l'obtention de financements supplémentaires. Bien que la société fasse de son mieux à cet égard, il est impossible de prévoir l'issue de ces questions à l'heure actuelle.

Risques, incertitudes et perspectives

L'activité d'exploration et d'extraction de gisements minéraux comporte un degré élevé de risque. Peu de propriétés qui sont explorées deviennent en fin de compte des mines productrices. Les facteurs de risque suivants, ainsi que les risques dont la société n'a pas connaissance à l'heure actuelle, pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les opérations et la situation financière futures de la société et pourraient faire en sorte qu'elles diffèrent considérablement des estimations décrites dans les déclarations prospectives relatives à la société.

Historique d'exploitation limité

La société a un historique d'exploitation limité sur lequel une évaluation de la société, de ses activités actuelles et de ses perspectives peut être fondée.

Liquidité et ressources en capital incertaines

Pour la période allant de la constitution en société au 30 juin 2021, la société a accumulé des pertes de 554 469 \$. La Société pourrait avoir besoin de lever des capitaux supplémentaires par le biais d'une offre de titres de participation, d'une offre de titres de créance, ou en obtenant un financement par l'intermédiaire d'une banque ou d'une autre entité. En particulier, la Société pourrait ne pas disposer de fonds suffisants pour mener à bien le programme d'exploration recommandé sur la propriété aurifère de Up Town. La Société n'a pas établi de limite quant au montant de la dette qu'elle peut contracter et n'a pas non plus adopté de ratio de ses capitaux propres par rapport à l'allocation de la dette. Si la Société doit obtenir un financement supplémentaire, rien ne garantit que le financement sera disponible auprès de quelque source que ce soit, qu'il sera disponible à des conditions acceptables pour la Société ou que toute offre future de titres sera couronnée de succès. Si des fonds supplémentaires sont obtenus par l'émission de titres de participation, il pourrait y avoir une dilution importante de la valeur des actions ordinaires de la société. La Société pourrait subir des conséquences négatives si elle n'est pas en mesure d'obtenir des capitaux supplémentaires, ce qui jetterait un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités et sa croissance.

Pas de gisements économiques connus

La Société est une société en phase d'exploration et ne peut pas garantir qu'un gisement commercialement viable, ou « réserve », existe sur les propriétés pour lesquelles la Société a actuellement ou pourrait avoir (par le biais d'accords de coentreprise ou d'acquisitions futures potentielles) un intérêt. Par conséquent, la détermination de l'existence d'une réserve dépend de travaux d'exploration appropriés et suffisants et de l'évaluation de facteurs juridiques, économiques

ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION POUR
LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020

et environnementaux. Si la Société ne parvient pas à trouver un gisement commercialement viable sur l'une de ses propriétés, sa situation financière et ses résultats d'exploitation en souffriront considérablement.

Risques, incertitudes et perspectives (suite)

Fluctuations des prix des métaux

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent affecter la qualité marchande des métaux découverts, le cas échéant. Les prix des métaux ont connu d'importantes fluctuations, en particulier au cours des dernières années. Il est impossible de prévoir l'effet de ces facteurs sur les activités d'exploration de la Société. Par exemple, les prix de l'or sont affectés par de nombreux facteurs, notamment les ventes des banques centrales, les activités de couverture des producteurs, le taux de change relatif du dollar américain par rapport aux autres grandes devises, la demande mondiale et régionale et les conditions politiques et économiques. Les niveaux de production d'or à l'échelle mondiale ont également une incidence sur le prix de l'or. De plus, le prix de l'or a parfois été sujet à des changements rapides à court terme en raison d'activités spéculatives.

Risque Titre

La Société ne peut pas garantir que le titre de ses propriétés minières ne sera pas contesté. L'assurance titre n'est généralement pas disponible pour les propriétés minières et la capacité de la Société à s'assurer qu'elle a obtenu un droit sécurisé sur les propriétés minières individuelles ou les concessions minières peut être fortement limitée. Les propriétés minières de la société peuvent faire l'objet d'accords, de transferts ou de revendications antérieurs non enregistrés, et le titre de propriété peut être affecté, entre autres, par des défauts non détectés. La société n'a pas effectué d'arpentage de tous les claims dans lesquels elle détient des intérêts directs ou indirects. Une contestation réussie de la zone et de l'emplacement précis de ces claims pourrait empêcher la Société d'exploiter ses propriétés comme elle le souhaite ou de faire valoir ses droits à l'égard de ses propriétés.

Revendications territoriales des Premières nations

Les droits des Premières Nations peuvent être revendiqués sur des propriétés de la Couronne ou d'autres modes d'occupation à l'égard desquels des droits miniers ont été conférés. La décision rendue par la Cour suprême du Canada en 2014 dans l'affaire *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* a marqué la première fois dans l'histoire du Canada qu'un tribunal a déclaré le titre des Premières Nations sur des terres situées à l'extérieur d'une réserve. La Société n'a pas connaissance que des revendications territoriales des Premières Nations aient été enregistrées ou que des actions en justice relatives aux questions autochtones aient été intentées à l'égard des terres qui sont couvertes par la propriété minière de Up Town Gold. Le fondement juridique d'une revendication territoriale est une question d'une complexité juridique considérable et l'impact du règlement d'une revendication territoriale et des accords d'autonomie gouvernementale ne peut être prédit avec certitude. Dans l'éventualité où le titre de Premières Nations est revendiqué et prouvé sur la Propriété Up Town Gold, les lois provinciales et fédérales continueront d'être valides à condition que toute atteinte au titre des Premières Nations, y compris l'exploitation minière et l'exploration, soit consentie par les groupes des Premières Nations ou soit justifiée. Toutefois, rien ne garantit qu'une reconnaissance générale des droits des Premières nations par le biais d'un règlement négocié ou d'une décision judiciaire n'aurait pas d'effet négatif sur les activités de la société. Un tel impact pourrait être marqué et, dans certaines circonstances, pourrait retarder ou même empêcher les activités d'exploration ou d'exploitation de la société.

Approbations et permis d'utilisation des terres

Le programme d'exploration proposé décrit dans le rapport technique devrait comprendre des travaux d'exploration pour lesquels des approbations ou des permis d'utilisation des terres doivent être obtenus auprès du gouvernement des

ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020

Territoires du Nord-Ouest. La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir toutes ces approbations ou tous ces permis en temps opportun, voire qu'elle les obtiendra tous, et tout retard ou défaut de réception des approbations ou des permis d'utilisation des terres requis pourrait avoir un impact négatif sur l'exploration future de la propriété aurifère d'Up Town par la Société.

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Risques, incertitudes et perspectives (suite)

Risque lié à l'exploration et au développement

L'exploration et la mise en valeur des ressources sont des activités spéculatives, caractérisées par un certain nombre de risques importants, y compris, entre autres, des efforts non rentables résultant non seulement de l'échec de la découverte de gisements minéraux, mais aussi de la découverte de gisements minéraux qui, bien que présents, sont insuffisants en quantité et en qualité pour que la production soit rentable. La commercialisation des minéraux acquis ou découverts par la société peut être affectée par de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la société et qui ne peuvent être prédits avec précision, tels que les fluctuations du marché, la proximité et la capacité des installations de broyage, les marchés des minéraux et l'équipement de traitement et d'autres facteurs tels que les réglementations gouvernementales, y compris les réglementations relatives aux redevances, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement, la combinaison de ces facteurs pouvant faire en sorte que la société ne reçoive pas un rendement adéquat du capital investi.

Des dépenses substantielles sont nécessaires pour établir les réserves de minerai par forage, pour développer les procédés métallurgiques permettant d'extraire le métal du minerai et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour développer les installations et l'infrastructure d'extraction et de traitement sur tout site choisi pour l'exploitation minière. Bien que des avantages substantiels puissent être tirés de la découverte d'un important gisement minéralisé, rien ne garantit que les minéraux seront découverts en quantités et en teneurs suffisantes pour justifier une exploitation commerciale ou que les fonds nécessaires au développement pourront être obtenus en temps voulu. Les estimations des réserves, des gisements de minéraux et des coûts de production peuvent également être affectées par des facteurs tels que les réglementations et les exigences en matière de permis environnementaux, les conditions météorologiques, les facteurs environnementaux, les difficultés techniques imprévues, les formations géologiques inhabituelles ou inattendues et les interruptions de travail. En outre, la teneur du minerai finalement exploité peut différer de celle indiquée par les résultats de forage. Les facteurs à court terme relatifs aux réserves, tels que la nécessité d'un développement ordonné des corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou différentes teneurs, peuvent également avoir un effet négatif sur les opérations minières et sur les résultats d'exploitation. Des changements importants dans les réserves de minerai, les teneurs, les ratios de recouvrement ou les taux de récupération peuvent affecter la viabilité économique de tout projet.

Lois et règlements en matière d'environnement

Les activités de la Société sont soumises aux réglementations environnementales des juridictions dans lesquelles elle opère. La législation environnementale évolue d'une manière qui exigera des normes et une application plus strictes, des amendes et des pénalités accrues en cas de non-conformité, des évaluations environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un degré accru de responsabilité pour les sociétés et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Il n'y a aucune garantie que les changements futurs dans la réglementation environnementale, le cas échéant, n'auront pas d'effets négatifs sur les activités de la société.

Les opérations de la Société, y compris l'exploration et toute activité de développement ou le début de la production sur ses propriétés, nécessitent des permis de la part de diverses autorités gouvernementales fédérales, provinciales et locales et ces opérations sont et seront régies par des lois et des règlements régissant la prospection, le développement, l'exploitation minière, la production, les exportations, les taxes, les normes de travail, la santé au travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation des terres, la protection de l'environnement, la sécurité des mines et d'autres questions. Dans la mesure où de telles approbations sont requises et ne sont pas obtenues, la société peut être retardée ou se voir interdire de procéder à l'exploration ou au développement planifié de ses propriétés minières.

Le non-respect des lois, des règlements et des exigences en matière de permis peut donner lieu à des mesures d'exécution, y compris des ordonnances émises par les autorités réglementaires ou judiciaires exigeant l'arrêt ou la réduction des activités, et peut comprendre des mesures correctives exigeant des dépenses en capital, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives. Les parties engagées dans des opérations minières peuvent

ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020

être tenues d'indemniser ceux qui subissent des pertes ou des dommages en raison des activités minières et peuvent se voir imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales pour violation des lois ou des règlements applicables.

Risques, incertitudes et perspectives (suite)

Lois et règlements en matière d'environnement (suite)

Les opérations d'exploration et d'exploitation minière comportent un risque potentiel de rejet dans le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines de métaux, de produits chimiques, de combustibles, de liquides ayant des propriétés acides et d'autres contaminants. Ces dernières années, les exigences réglementaires et l'amélioration des technologies ont permis de réduire considérablement ces risques. Cependant, ces risques n'ont pas été éliminés, et le risque de contamination de l'environnement par des activités d'exploration ou d'exploitation actuelles et passées existe pour les sociétés minières. La société peut être responsable de la contamination environnementale et des dommages aux ressources naturelles liés à la propriété qui se sont produits avant que la société ne rentre en possession de la propriété. Rien ne garantit qu'il n'existe pas de responsabilité potentielle pour une telle contamination ou des dommages causés par des activités passées sur ces propriétés.

Les modifications apportées aux lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés minières, ou une mise en œuvre plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir un impact négatif important sur la société et entraîner une augmentation des dépenses en capital ou nécessiter l'abandon ou le retard de la mise en valeur de nouvelles propriétés minières.

Influence des parties prenantes tierces

La Propriété ou les routes ou autres moyens d'accès que la Société a l'intention d'utiliser pour mener à bien ses programmes de travail ou ses mandats commerciaux généraux sur la Propriété peuvent faire l'objet d'intérêts ou de réclamations de la part de tiers, individus, groupes ou sociétés. Dans le cas où ces tiers font valoir des réclamations, les programmes de travail de la Société peuvent être retardés même si ces réclamations ne sont pas fondées. De tels retards peuvent entraîner des pertes financières importantes et une perte d'opportunité pour la Société.

Risques non assurables

L'exploration, le développement et la production de propriétés minières sont soumis à certains risques, et en particulier, des conditions d'exploitation géologiques inattendues ou inhabituelles, y compris des éclatements de roches, des effondrements, des incendies, des inondations et des tremblements de terre peuvent se produire. Il n'est pas toujours possible de s'assurer totalement contre ces risques et nous pouvons décider de ne pas souscrire d'assurance contre ces risques en raison de primes élevées ou pour d'autres raisons. Si de telles responsabilités devaient survenir, elles pourraient avoir un impact négatif sur nos opérations et pourraient réduire ou éliminer toute rentabilité future et entraîner une augmentation des coûts et une baisse de la valeur des titres de la Société.

Concurrence

Une concurrence importante et croissante existe pour le nombre limité d'opportunités d'acquisition de minéraux disponibles. En raison de cette concurrence, dont certains cas sont le fait de grandes sociétés minières bien établies, dotées de capacités substantielles et de ressources financières et techniques supérieures à celles de la Société, la Société peut être incapable d'acquérir des propriétés minières intéressantes à des conditions qu'elle juge acceptables. La Société est également en concurrence avec d'autres sociétés pour le recrutement et la rétention d'employés qualifiés et d'autres personnels.

Gestion

ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES30 JUIN 2021 ET 2020

Les perspectives de la Société dépendent en partie de la capacité de ses cadres supérieurs et de ses administrateurs à gérer efficacement et l'absence de ces personnes pourrait avoir un effet négatif important sur la Société. Pour gérer sa croissance, la Société pourrait avoir besoin d'attirer et de retenir du personnel supplémentaire hautement qualifié dans les domaines de la gestion, des finances et de la technique et continuer à mettre en œuvre et à améliorer les systèmes d'information opérationnels, financiers et de gestion. La Société n'a pas souscrit d'assurance collaborateurs pour l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

Risques, incertitudes et perspectives (suite)

Obligations liées au contrat d'option

La Convention de cession prévoit que la Société doit effectuer une série de paiements en espèces sur certaines périodes et dépenser certains montants minimums pour l'exploration de la Propriété. Si la Société n'effectue pas ces paiements ou dépenses en temps voulu, elle peut perdre son intérêt dans la Propriété.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont, et peuvent continuer à être, impliqués dans l'industrie minière et d'exploration minérale par le biais de leur participation directe et indirecte dans des sociétés, des partenariats ou des coentreprises qui sont des concurrents potentiels de la Société. En particulier, le PDG et le Directeur financier de la société ne consacreront que 50 % et 25 % de leur temps, respectivement, aux activités et aux affaires de la Société. Des situations peuvent survenir dans le cadre d'acquisitions ou d'investissements potentiels où les autres intérêts de ces administrateurs et dirigeants peuvent entrer en conflit avec ceux de la Société. Les administrateurs et les dirigeants de la Société ayant des conflits d'intérêts seront soumis aux procédures établies dans la législation, aux règlements, aux règles et aux politiques applicables aux entreprises et aux valeurs mobilières, et les suivront covenablement.

Dividendes

La Société n'a pas déclaré ou payé de dividendes sur ses actions ordinaires et ne dispose pas actuellement de politique en matière de paiement de dividendes. Dans un avenir prévisible, la société prévoit qu'elle conservera ses bénéfices futurs et d'autres ressources de trésorerie pour l'exploitation et le développement de ses activités. Le versement de tout dividende futur dépendra des bénéfices et de la situation financière de la Société, des besoins de trésorerie actuels et prévus et de tout autre facteur que les administrateurs de la société jugeront approprié.

Estimations et hypothèses

La préparation de ses états financiers exige que la Société utilise des estimations et des hypothèses. La comptabilisation des estimations exige que la Société use de son jugement pour déterminer le montant à enregistrer dans ses états financiers en rapport avec ces estimations. Si les estimations et les hypothèses ne sont pas exactes, la société peut être amenée à déprécier les valeurs enregistrées. La société réévalue régulièrement ses estimations et ses hypothèses. Cependant, les montants réels pourraient différer de ceux basés sur les estimations et les hypothèses.

Coûts et risques de conformité

Les frais juridiques, comptables et autres associés aux exigences de déclaration des sociétés publiques sont importants. La société prévoit que les coûts pourraient augmenter en raison des exigences liées à la gouvernance d'entreprise, y compris, sans s'y limiter, les exigences du Règlement 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, du Règlement 52-110 sur le *comité de vérification* et du Règlement 58-101 sur la *divulcation des pratiques relatives à la régie des sociétés*.

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

La société s'attend également à ce que ces règles et règlements rendent plus difficile et plus coûteux l'obtention d'une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, et qu'elle soit obligée d'accepter des limites de police et une couverture réduites ou d'encourir des coûts substantiellement plus élevés pour obtenir une couverture identique ou similaire. Par conséquent, il pourrait être plus difficile pour la Société d'attirer et de retenir des personnes qualifiées pour siéger à son Conseil d'administration ou en tant que dirigeants.

Risques, incertitudes et perspectives (suite)

Éclosion de la COVID-19

En décembre 2019, la COVID-19 est apparue à Wuhan, en Chine. Depuis, elle s'est propagée dans plusieurs autres pays et des infections ont été signalées dans le monde entier. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie mondiale. En réponse à l'épidémie, les autorités gouvernementales au Canada et à l'étranger ont introduit diverses recommandations et mesures pour tenter de limiter la pandémie, notamment des restrictions de voyage, des fermetures de frontières, des fermetures d'entreprises non essentielles, des quarantaines, des auto-isolations, des abris sur place et une distanciation sociale. L'épidémie de COVID-19 et la réponse des autorités gouvernementales pour tenter de limiter sa propagation ont un impact significatif sur le secteur privé et les individus, y compris des perturbations sans précédent dans les affaires, l'emploi et l'économie. La propagation continue de la COVID-19 à l'échelle nationale et mondiale pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, nos opérations et nos résultats financiers. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Société a mis en place des mesures de précaution à son siège social, notamment en limitant les visites au personnel essentiel et en assurant des protocoles appropriés en matière d'assainissement et de distanciation sociale.

L'épidémie de COVID-19 peut entraîner des perturbations dans les activités et les plans opérationnels de la société. Ces perturbations peuvent résulter (i) d'une pénurie d'employés, (ii) de l'indisponibilité des entrepreneurs et des sous-traitants, (iii) de l'interruption des approvisionnements de tiers sur lesquels la société compte, (iv) des restrictions imposées par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19, et (v) des restrictions imposées par la société et ses entrepreneurs et sous-traitants pour assurer la sécurité des employés et d'autres personnes. En outre, il n'est actuellement pas possible de prévoir l'étendue ou la durée de ces perturbations. Ces perturbations peuvent avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société. Ces effets négatifs pourraient être rapides et inattendus. Ces perturbations pourraient avoir un impact important sur la capacité de la Société à réaliser ses plans d'affaires pour 2021, conformément à la section sur l'utilisation des produits ci-dessus.

Éventualités

La Société n'a pas d'éventualités à la date du présent rapport de gestion.

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan à la date du présent rapport de gestion.

Transactions entre parties liées

Les dirigeants et les administrateurs de la société sont les suivants :

Dixon Lawson	PDG, président et secrétaire
Mike Hudson	Directeur financier et administrateur
Paul Chung	Directeur

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Jessica Patterson	Directrice
Milos Masnikosa	Directeur
Robert Davies	Directeur

Le billet à ordre au 30 juin 2021 comprend un solde impayé de 2 050 \$ (21 373 \$ au 31 décembre 2020) dû à un actionnaire et administrateur de la Société.

Au cours des périodes closes les 30 juin 2021 et 2020, la Société a conclu les transactions suivantes avec le personnel de direction clé, qui comprend les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Transactions entre parties liées (suite)

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin, 2021 \$	Pour la période de six mois terminée le 30 juin, 2020 \$
Services de conseil	13 985	150 000

Transactions proposées

Il n'y a pas de transactions proposées.

Estimations comptables critiques

Par définition, la société est un émetteur émergent et, en tant que tel, elle utilise un nombre limité d'estimations comptables critiques.

La préparation des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière exige que la direction établisse des méthodes comptables et fasse des estimations qui affectent à la fois le montant et le moment de l'enregistrement des actifs, des passifs et des charges. Certaines de ces estimations nécessitent un jugement sur des questions qui sont par nature incertaines.

Les estimations et les hypothèses pour lesquelles il existe des risques importants d'ajustements significatifs des actifs et des passifs dans les périodes comptables futures comprennent les attributions et les paiements fondés sur des actions et les évaluations de la juste valeur des instruments financiers.

Les hypothèses importantes concernant l'avenir et les autres sources d'incertitude liées aux estimations que la direction a faites à la date de présentation de la situation financière et qui pourraient entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs, au cas où les résultats réels diffèreraient des hypothèses formulées, concernent, sans s'y limiter, les données utilisées pour comptabiliser les paiements fondés sur des actions et les données utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs considérés comme dépréciés.

Changements de méthodes comptables, y compris l'adoption initiale

Les normes comptables ou les amendements aux normes comptables existantes qui ont été publiés, mais dont les dates d'entrée en vigueur sont futures ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la société.

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

Instruments financiers et autres instruments

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 - Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 - Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les instruments financiers de la société comprennent l'espèce, les dépôts remboursables (inclus dans les frais payés d'avance) et le billet à ordre. La valeur comptable du dépôt remboursable et du billet à ordre se rapproche de leur juste valeur respective en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers. L'encaisse est évaluée selon le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. Le passif lié aux bons de souscription est évalué au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Les instruments financiers de la société sont exposés à certains risques financiers et l'exposition aux risques est résumée comme suit :

Instruments financiers et autres instruments (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et que l'autre partie subisse une perte financière. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est la valeur comptable de l'espèce et des dépôts remboursables qui s'élevait à 876 595 \$ au 30 juin 2021. La trésorerie de la Société est détenue à la fois en fiducie par le cabinet d'avocats de la Société et dans une institution financière canadienne de haute qualité. Comme la totalité de la trésorerie de la Société est détenue soit dans un compte bancaire en fiducie auprès du cabinet juridique de la Société, soit auprès d'une institution financière canadienne de haute qualité, la direction estime que le risque de crédit est minime. En outre, la Société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne le dépôt remboursable de 50 000 \$ auprès de Rover Metals Corp. Si la Convention de cession n'est pas conclue et la société ne parvient pas à récupérer le dépôt remboursable, le risque de perte de la société sur le dépôt remboursable correspond à la totalité du montant du dépôt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue parce qu'ils sont libellés dans des devises différentes de la devise fonctionnelle respective. La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. La Société n'a pas de transactions libellées en devises étrangères, elle n'est donc pas exposée au risque de change. La trésorerie de la société est détenue en dollars canadiens.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque lié à la juste valeur ou aux paiements futurs en espèces des instruments financiers portant intérêt en raison des variations des taux d'intérêt. La société a une dette portant intérêt à taux fixe ; par conséquent, la direction estime que l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'excédent des obligations financières sur les actifs financiers disponibles dus à un moment donné. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de liquidité est de maintenir des réserves suffisantes et facilement disponibles afin de répondre à ses besoins de liquidité à tout moment. La Société atteint cet

**ARCTIC FOX MINERALS CORP.
(ANCIENNEMENT MELIUS CAPITAL CORP.)
DISCUSSION ET ANALYSE PAR LA DIRECTION
POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

objectif en maintenant des soldes de trésorerie suffisants. Au 30 juin 2021, la Société disposait d'une trésorerie de 876 595 dollars pour couvrir le passif à court terme de 11 487 dollars et le passif total de 98 390 dollars.

Autres exigences

Données sur les actions en circulation

Au 24 septembre 2021, la société a :

- a) 66 407 840 actions ordinaires en circulation ;
- b) aucune option sur actions en circulation ; et
- c) 3 625 000 bons de souscription d'actions en circulation ; et
- d) 323.500 bons de souscription spéciaux en circulation.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas un examen complet de toutes les questions concernant la société. Elles doivent être lues conjointement avec tous les autres documents d'information fournis par la Société, qui peuvent être consultés à l'adresse www.SEDAR.com. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de réglementation n'a vérifié l'exactitude ou l'adéquation des informations présentées dans ce document.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations et informations prospectives relatives à la société qui sont fondées sur les convictions de sa direction, ainsi que sur les hypothèses formulées par la société et les informations dont elle dispose actuellement. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les termes « anticiper », « croire », « estimer », « s'attendre à » et autres expressions similaires, dans la mesure où ils se rapportent à la Société ou à sa direction, visent à identifier les énoncés prospectifs. Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs concernant, entre autres, la conformité aux règlements et la suffisance du fonds de roulement actuel. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la société concernant des événements futurs et sont soumises à certains risques, incertitudes et hypothèses. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la société diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs qui peuvent être exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Outre les facteurs identifiés dans le rapport de gestion annuel, d'autres facteurs importants, le cas échéant, sont identifiés ici.

La société n'a pas d'historique de revenus. Ces déclarations représentent les attentes ou les convictions de la direction concernant, entre autres, les performances et les résultats financiers futurs et leurs diverses composantes. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment aux informations prospectives, car il est possible que les prédictions, prévisions, projections et autres formes d'hypothèses prospectives ne soient pas réalisées par la Société. De par sa nature, l'information prospective comporte de nombreuses hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, des changements dans les stratégies commerciales, les conditions économiques et commerciales générales, les effets de la concurrence, les changements dans les lois et les règlements, y compris les lois environnementales et réglementaires, et divers événements qui pourraient perturber les activités. Les performances et les résultats financiers réels des périodes futures peuvent différer sensiblement de toute projection de performances ou de résultats futurs exprimés ou sous-entendus par les déclarations prévisionnelles.

La société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser de quelque manière que ce soit les informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, ou de la liste précédente des facteurs affectant ces informations.

CERTIFICAT DE LA SOCIÉTÉ

7 Octobre 2021

Le présent prospectus constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants relatifs aux titres déjà émis par l'émetteur, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec.

« Dixon Lawson »

Dixon Lawson, Président-Directeur général

« Michael Hudson »

Michael Hudson - Directeur financier

Au nom du Conseil d'administration

« Milos Masnikosa »

Milos Masnikosa - Directeur

« Jessica Patterson »

Jessica Patterson - Directrice

« Paul Chung »

Paul Chung - Directeur

« Robert Davies »

Robert Davies - Directeur

CERTIFICAT DU PROMOTEUR

7 Octobre 2021

Le présent prospectus constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants relatifs aux titres déjà émis par l'émetteur, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec.

« Dixon Lawson »

Dixon Lawson - Président-Directeur général